



Les GREAT

Cahiers

Groupe de recherche en économie appliquée et théorique

N° 95

" Réfléchir à changer "

Janvier – Mars 2026



Rapport d'analyse situationnelle annuelle sur le marché du travail (RAMSAT 2024)

– Rapport provisoire –

Pr. Massa COULIBALY

Table des matières

Liste des tableaux.....	3
Liste des figures	4
Sigles et abréviation	1
Résumé.....	3
Introduction.....	5
1. Méthodologie et définitions des concepts.....	6
1.1. Approche méthodologique	6
1.2. Population en emploi	6
1.3. Travail.....	6
1.4. Population en âge de travailler.....	7
1.5. Chômeur	7
1.6. Chômage combiné à la main-d'œuvre potentielle	7
1.7. Main-d'œuvre.....	7
1.8. Taux d'emploi.....	8
1.9. Taux d'emploi informel	8
1.10. Taux de déficit d'emploi	8
2. Situation économique, financière, sociale et démographique.....	9
2.1. Situation économique.....	9
2.2. Situation financière	11
2.3. Situation sociale	12
2.3.1. Situation éducative	12
2.3.2. Situation sanitaire.....	16
2.4. Situation démographique	17
3. Enseignements et formation professionnelle	19
3.1. Enseignement technique et professionnel	19
3.2. Enseignement supérieur	24
3.2.1. Universités et instituts universitaires	24
3.2.2. Grandes écoles et instituts	33
3.3. Ressources humaines formées à l'étranger	44
3.3.1. Profil des ressources humaines formées à l'étranger.....	44
3.3.2. Financement des formations à l'étranger	46
3.3.3. Evaluation des coûts de formation des diplômes étrangers non reconnus	47
3.4. Formation professionnelle.....	48
3.4.1. Indicateurs globaux de formation professionnelle.....	48
3.4.2. Formation et financement FAFPA	49
4. Marché du travail.....	51
4.1. Situation de l'emploi et du chômage.....	51
4.1.1. Population active et taux d'activités.....	51
4.1.2. Taux d'emploi informel	53
4.1.3. Emploi selon le secteur institutionnel.....	54
4.1.4. Chômage	54
4.1.5. Sous-emploi lié au temps de travail.....	55
4.1.6. Population hors main-d'œuvre et inactivité	56
4.2. Intermédiation	58
4.2.1. Demandes d'emplois	59
4.2.2. Offres d'emplois.....	59
4.2.3. Placements.....	60
4.3. Créations d'emplois et employabilité.....	60
4.3.1. Création d'emplois	60
4.3.2. Employabilité	61
5. Activités de sécurité sociale	64
5.1. Direction nationale de la protection sociale et de l'économie solidaire	64
5.2. Caisse malienne de sécurité sociale	64
5.3. Institut national de prévoyance sociale	65
5.3.1. Les cotisations sociales	65
5.3.2. Les prestations sociales	66
5.3.3. Les prestations des structures socio-sanitaires	68
5.3.4. Les conventions internationales de sécurité sociale	70

5.4.	Agence malienne de mutualité sociale	70
5.5.	Agence nationale d'assistance médicale	73
6.	Dialogue social	75
	Dialogue social.....	75
6.1.	Gestion des conflits collectifs	75
6.2.	Visas de contrats de travail	77
6.3.	Règlement des litiges individuels.....	78
6.4.	Accidents de travail et maladies professionnelles.....	79
6.5.	Licenciements par branche d'activités et par motif de licenciement.....	80
7.	Migration internationale du travail	83
	Conclusions et recommandations.....	85

Liste des tableaux

Tableau 1.	Croissance du PIB réel, de la consommation des ménages et de l'investissement (en %).....	10
Tableau 2.	Situation d'exécution du budget général au 31 décembre 2024 (milliards fcfa et %)	12
Tableau 3.	Evolution du compte de transactions courantes (millions fcfa).....	12
Tableau 4.	Evolution du Taux brut de scolarisation (TBS) par sexe et niveau d'enseignement (en %)	14
Tableau 5.	Evolution du taux d'achèvement (TA) par sexe (en %)	16
Tableau 6.	Répartition de la population résidente par région et selon le sexe.....	18
Tableau 7.	Répartition des admis des IFM et EFEP par spécialité et sexe en 2024	19
Tableau 8.	Répartition des admis du CAP par académie, spécialité et sexe en 2024.....	20
Tableau 9.	Répartition des admis du BT par académie, spécialité et sexe en 2024	21
Tableau 10.	Répartition des admis du BAC technique par spécialité et sexe en 2024	21
Tableau 11.	Répartition des admis BAC professionnel par spécialité et sexe en 2024	22
Tableau 12.	Répartition des admis Agropastoral par sexe en 2024.....	23
Tableau 13.	Répartition des admis au BT santé par spécialité et par sexe en 2024	23
Tableau 14.	Répartition des étudiants des Universités du Mali selon le sexe (en effectif et %)	25
Tableau 15.	Répartition des étudiants Université de Ségou par faculté, niveau d'étude et sexe	26
Tableau 16.	Répartition des étudiants Université de Ségou par faculté/institut et niveau d'étude	27
Tableau 17.	Répartition des étudiants ULSHB par faculté/institut, classe et sexe en 2023-2024.....	28
Tableau 18.	Répartition des étudiants ULSHB par faculté/institut, filière et sexe	29
Tableau 19.	Répartition des étudiants USJPB par année et sexe.....	29
Tableau 20.	Répartition des étudiants USSGB par faculté, niveau d'étude et sexe	30
Tableau 21.	Effectif et répartition (en%) des étudiants USSGB par niveau et selon la filière.....	31
Tableau 22.	Répartition des étudiants USTTB par faculté/institut et le niveau d'étude selon le sexe	32
Tableau 23.	Effectif et Répartition (en%) des étudiants USTTB par filière selon le sexe	33
Tableau 24.	Répartition des étudiants des grandes écoles par sexe.....	34
Tableau 25.	Répartition des étudiants CERFILTEX par filière et sexe	34
Tableau 26.	Répartition des étudiants CERFILTEX par filière selon le niveau.....	35
Tableau 27.	Répartition des étudiants ENETP par sexe, niveau d'étude et classe	35
Tableau 28.	Effectif et répartition des étudiants ENETP par filière et niveau d'étude	35
Tableau 29.	Répartition des étudiants ENI par filière et sexe	36
Tableau 30.	Répartition des étudiants ENSUP par sexe et niveau d'étude	37
Tableau 31.	Répartition des étudiants ENSUP par sexe et filière	37
Tableau 32.	Effectif et répartition des étudiants ESJSC par sexe et niveau d'étude.	37
Tableau 33.	Répartition des étudiants IHERI-AB de Tombouctou au métier du livre.....	38
Tableau 34.	Effectifs des étudiants INFSS par sexe et niveau d'étude	38
Tableau 35.	Effectif et répartition des étudiants INFSS par niveau d'étude et filière.....	39
Tableau 36.	Répartition des étudiants INFTS par sexe, niveau d'étude et classe	40
Tableau 37.	Répartition des étudiants INJS par filière selon le cycle et le niveau d'étude	40
Tableau 38.	Répartition des étudiants IPR/IFRA par sexe, niveau d'étude et classe	41
Tableau 39.	Répartition des étudiants IPR/IFRA par sexe selon la filière	42
Tableau 40.	Effectif des étudiants IPR/IFRA par niveau d'étude et filière.....	43
Tableau 41.	Répartition des étudiants IZSEJB par filière et sexe	44
Tableau 42.	Répartition des étudiants par type de diplôme obtenu en 2024	45
Tableau 43.	Répartition des apprenants par CFP public	48
Tableau 44.	Répartition du nombre de formateurs selon la localité en 2023	49

Tableau 45. Filières de formation dans les CFP publics par localité.....	49
Tableau 46. Formation de la population active en 2024 selon le secteur	50
Tableau 47. Répartition de la population en âge de travailler par sexe et statut de main-d'œuvre	51
Tableau 48. Répartition de la population active ou main-d'œuvre	52
Tableau 49. Taux d'activités par caractéristique sociodémographique (en %)	53
Tableau 50. Taux d'emploi informel selon le sexe (en %).....	54
Tableau 51. Répartition des actifs occupés par milieu, sexe et secteur institutionnel	54
Tableau 52. Taux de sous-emploi (en %).....	56
Tableau 53. Répartition des inactifs par raison d'inactivité.....	57
Tableau 54. Répartition des inactifs selon les moyens utilisés pour survivre	58
Tableau 55. Demandes d'emploi enregistrées par sexe et région.....	59
Tableau 56. Placements effectués par région et par sexe	60
Tableau 57. Agents recrutés par type de contrat et sexe	60
Tableau 58. Evolution des créations et des pertes d'emplois enregistrées	61
Tableau 59. Jeunes inscrits au programme de stage de formation professionnelle par région	61
Tableau 60. Jeunes sélectionnés et placés programme de stage de formation professionnelle	62
Tableau 61. Répartition des stagiaires par dispositif de formation et de qualification selon le sexe	62
Tableau 62. Répartition de jeunes placés en stage de qualification professionnelle	63
Tableau 63. Indicateurs de la protection sociale par type d'organisation	64
Tableau 64. Situation des pensionnés de la CMSS par région au 31 décembre 2024	65
Tableau 65. Répartition des cotisations par structure (en fcfa)	66
Tableau 66. Répartition des nouveaux dossiers d'assurés et de prestations reçus	66
Tableau 67. Répartition des bénéficiaires par catégorie d'assurés en 2024	67
Tableau 68. Croissance annuelle et répartition des montants de prestations par branche	67
Tableau 69. Répartition des bénéficiaires de pensions par type de pension et par sexe en 2024	68
Tableau 70. Analyse des prestations en faveur des accidentés de travail.....	68
Tableau 71. Activités de prévention des accidents de travail et maladies professionnelles	69
Tableau 72. Activités médicales curatives	69
Tableau 73. Situation des prestations payées aux travailleurs maliens de l'extérieur	70
Tableau 74. Situation des pensions et rentes maliennes payées à l'extérieur du Mali	70
Tableau 75. Situation des ressources (entrées en fcfa) en 2024	71
Tableau 76. Situation des prestations par les mutuelles en 2024	72
Tableau 77. Taux de couverture du risque maladie par les mutuelles de santé en 2024	73
Tableau 78. Taux de couverture nationale des indigents par région	73
Tableau 79. Répartition des conflits collectifs par région 2024	76
Tableau 80. Visa de contrats de travail 2024.....	77
Tableau 81. Visa des contrats des travailleurs expatriés	78
Tableau 82. Litiges individuels selon le règlement et par région 2024	79
Tableau 83. Accident de travail et maladies professionnelles par région.....	80
Tableau 84. Licenciement des travailleurs par région et par motif de licenciement et de rupture	82
Tableau 85. Evolution des effectifs des maliens reconduits par continent de 2017 à 2024	83
Tableau 86. Evolution des indicateurs clés de la migration de 2019 à 2024.....	84

Liste des figures

Figure 1. Evolution de la part des secteurs dans le PIB (en %).....	11
Figure 2. Quotient de mortalité des enfants de moins de cinq ans (en ‰).....	17
Figure 3. Pyramide des âges en 2024 (en milliers de personnes).....	18
Figure 4. Répartition des admis BAC professionnel par spécialité et sexe en 2024	22
Figure 5. Répartition des diplômés par domaine de formation	45
Figure 6. Répartition des étudiants par pays d'accueil	46
Figure 7. Evolution du taux de chômage élargi de 2013 à 2024	55
Figure 8. Offres d'emploi par région	59
Figure 9. Evolution du transfert de fonds des migrants (en milliards fcfa).....	84

Sigles et abréviation

AMAMUS	Agence malienne de mutualité sociale
AMO	Assurance maladie obligatoire
ANAM	Agence nationale d'assistance médicale
ANPE	Agence nationale pour l'emploi
APEJ	Agence pour la promotion de l'emploi des jeunes
API	Agence pour la promotion des investissements
ASACO	Associations de santé communautaire
ATMP	Accidents du travail et maladies professionnelles
BPP	Bureau privé de placements
BT	Brevet de technicien
CAP	Certificat d'aptitude professionnelle
CDD	Contrat à durée déterminée
CDI	Contrat à durée indéterminée
CERFILTEX	Centre de recherche et de formation pour les industries légères
CFP	Centre de formation professionnelle
CIC	Circulaire d'information consulaire
CICB	Centre international de conférence de Bamako
CMSS	Caisse malienne de sécurité sociale
CNECE	Centre national des examens et concours de l'éducation
CPS/CI	Cellule de planification et de statistique de la coopération internationale
DGME	Délégation générale des maliens de l'extérieur
DNE	Direction nationale de l'emploi
DNFP	Direction nationale de la formation professionnelle
DNPD	Direction nationale de la planification du développement
DNPSES	Direction nationale de la protection sociale et de l'économie solidaire
EFEP	Ecole de formation des éducateurs préscolaires
EMOP	Enquête modulaire et permanente auprès des ménages
ENETP	Ecole normale d'enseignement technique et professionnel
ENI-ABT	Ecole nationale d'ingénieurs Abderhamane Baba Touré
ENSUP	École normale supérieure
EPA	Etablissement public à caractère administratif
EPST	Etablissement public à caractère scientifique et technologique
ESJSC	Ecole supérieure de journalisme et des sciences de la communication
ETT	Entreprise de travail temporaire
FAFPA	Fonds d'appui à la formation professionnelle et à l'apprentissage
FAGES	Faculté du génie et des sciences
FAMA	Faculté d'agronomie et de médecine animale
FAPH	Faculté de pharmacie
FASSO	Faculté des sciences sociales
FBCF	Formation brute de capital fixe
FCFA	Franc de la Communauté financière africaine
FDPRI	Faculté de droit privé
FDPU	Faculté de droit public
FHG	Faculté d'histoire et de géographie
FLLSL	Faculté des lettres, langues et sciences du langage ()
FLSL	Faculté des lettres, langues et sciences humaines
FMOS	Faculté de médecine et d'odontostomatologie
FSAP	Faculté des sciences administratives et politiques
FSEG	Faculté des sciences économiques et de gestion
FSHSE	Faculté des sciences humaines et des sciences de l'éducation
FST	Faculté des sciences et techniques
GERME	Gérez mieux votre entreprise

HIMO	Haute intensité de main-d'œuvre
IFM	Institut de formation des maîtres
IHERI-AB	Institut des hautes études et de recherches islamiques Ahmed-Baba
INIFORP	Institut national d'ingénierie pour la formation professionnelle
INFSS	Institut national de formation en sciences de la santé
INFTS	Institut national de formation des travailleurs sociaux
INJS	Institut national de la jeunesse et des sports
INPS	Institut national de prévoyance sociale
INSTAT	Institut national de la statistique
IPR/IFRA	Institut polytechnique rural de formation et de recherche appliquée
ISA	Institut des sciences appliquées
IUDT	Institut universitaire de développement territorial
IUG	Institut universitaire de gestion
IUT	Institut universitaire de technologie
IUFP	Institut universitaire de formation professionnelle
IZSEJB	Institut Zayed des sciences économiques et juridiques de Bamako
MDC	Missions diplomatiques et consulaires
ONEF	Observatoire national de l'emploi et de la formation
ONG	Organisation non gouvernementale
OPAM	Office des produits agricoles du Mali
PIB	Produit intérieur brut
PMU	Pari mutuel urbain
RAMED	Régime d'assistance médicale
RAVEC	Recensement administratif à vocation d'état-civil
SECMIMA	Section du commerce, des mines et des industries du Mali
SYNABEF	Syndicat national des banques et établissements financiers
TOKTEN	Transfer of Knowledge Through Expatriate Nationals
UKB	Université Kurukanfuka de Bamako
ULSHB	Université des lettres et des sciences humaines de Bamako
USSGB	Université des sciences sociales et de gestion de Bamako
USTTB	Université des sciences, des techniques et des technologies de Bamako
UYOB	Université Yambo Ouologuem de Bamako

Résumé

La méthodologie qui sous-tend cette analyse situationnelle du marché du travail porte sur la revue documentaire, la collecte des données au niveau des structures productrices d'informations statistiques de l'administration publique et du secteur privé, ensuite l'analyse des données et enfin la rédaction du rapport. Les concepts définis dans ce rapport permettront de faciliter leur compréhension. Ces concepts sont les principaux indicateurs du marché du travail se rapportant tantôt à la personne humaine ou à son collectif, tantôt à l'activité ou à la situation dans laquelle se trouve la personne ou son collectif.

Les principaux indicateurs du marché du travail ici retenus vont de la population en emploi au taux de déficit d'emploi en passant le travail, la main-d'œuvre et plus largement la population en emploi, l'emploi informel, etc. Après la récession de 2020 consécutive à la Covid-19, l'économie malienne a retrouvé le chemin de la croissance avec un taux d'accroissement du PIB réel de 5% en 2024 et de 407% en 2023. Au niveau des finances publiques, l'accroissement plus soutenu des recettes par rapport aux dépenses a permis de réduire significativement le déficit budgétaire.

Les écoles et instituts de formation ont mis sur le marché du travail des milliers d'éducateurs préscolaires. Les académies, quant à elles, elles ont formé près de 8 mille diplômés dont 74% en industrie, plus de 5 mille admis au BT, un peu moins de mille admis au baccalauréat technique en 2024 avec des milliers d'admis au bac professionnel. La filière BT santé a mis sur le marché de l'emploi plus de 8 mille admis inégalement répartis entre les spécialités laboratoire et pharmacie, santé maternelle et infantile et santé publique. Entre 2023 et 2025, les Universités du Mali comptaient près de 98 mille étudiants, toutes sections confondues. Les grandes écoles de leur côté totalisaient 12 mille étudiants avec toutefois une légère baisse par rapport aux effectifs de 2022-2023. Au cours de la même année 2024, le Mali a accueilli plus de 2 mille diplômés revenus de l'étranger formés dans les filières postuniversitaires, des diplômes universitaires, des diplômes du secondaire et du niveau fondamental.

Les données EMOP (2024) ont permis d'estimer la population en âge de travailler à près de 12 millions de personnes dont 53% de femmes et 59% en emploi. La population au chômage est estimée à plus de 325 mille personnes âgées de 15 ans ou plus, pour un taux de chômage estimé à 6.4%, 4.4% pour les hommes et 9.6% pour les femmes. L'emploi au Mali est majoritairement informel c'est-à-dire sans protection sociale, sans congés maladie ni congés payés. En 2024, les secteurs privé et public ont créé, chacun, plus de 32 mille postes d'emploi, pour une perte d'emplois d'un peu plus de 3 mille, soit une création nette de plus de 60 mille emplois, secteur privé comme public confondus.

L'examen des indicateurs de la protection sociale met en évidence des niveaux variables de fonctionnalité selon les types d'organisations. Les ASACO affichent un taux de fonctionnalité élevé (84%), traduisant une relative stabilité et un rôle bien établi dans l'offre de services de santé de base. Elles sont suivies des sociétés coopératives avec un niveau de fonctionnement relativement satisfaisant (67%), mais qui révèle néanmoins des défis en termes de gouvernance et de viabilité. Au bas du classement se trouvent les mutuelles de santé avec à peine 40% de taux de fonctionnalité.

En ce qui concerne les activités de sécurité sociale, l'INPS connaît en 2024 une tendance à la hausse de ses recettes avec une croissance annuelle moyenne depuis 2022 de 6.4%, surtout grâce à une mobilisation soutenue des cotisations, avec des performances particulièrement remarquables pour l'AMO et l'ANPE. Cependant, au regard de l'évolution des nouveaux dossiers enregistrés au cours de la période 2022-2024, globalement, après une hausse notable en 2023, une baisse significative est observée en 2024 traduisant une fluctuation de la dynamique d'immatriculation et de prestation. Du côté des prestations, la tendance générale est à la prédominance des pensions dans la structure des prestations, l'érosion progressive des prestations familiales et professionnelles, et une légère consolidation de l'assurance volontaire.

En termes de dialogue social, la situation en 2024 reste marquée par une forte conflictualité dans le secteur minier, suivi par quelques mouvements dispersés dans l'éducation, la santé et les services financiers. Si certaines grèves ont été observées, la majorité des mots d'ordre ont été levés ou suspendus. Les visas de contrat pour l'emploi formel sont fortement concentrés à Bamako, dominés par les contrats à durée déterminée et marqués par une faible représentativité des femmes. L'absence, dans les statistiques, de maladies professionnelles déclarées interroge sur la fiabilité du système de surveillance et la nécessité de renforcer la prévention, le suivi médical et la culture de sécurité au travail, en particulier dans les zones à forte activité économique.

En ce qui concerne la migration internationale du travail, l'examen des indicateurs clés révèle une détérioration générale des performances migratoires, à l'exception notable des passeports transmis aux missions diplomatiques et consulaires qui connaissent une envolée exceptionnelle en 2024. La moyenne annuelle des envois de fonds des migrants sur la décennie 2015-2024 est d'environ 537 milliards fcfa, confirmant le rôle central de la diaspora comme source stable de devises et de soutien économique pour les ménages et l'économie nationale.

Introduction

La situation sur le marché du travail est ici analysée à partir de données administratives fournies par les principaux producteurs de statistiques tat sur l'emploi que sur l'enseignement et la formation, prélude à l'emploi des jeunes et à la reconversion des travailleurs. Dans certains cas spécifiques, ces données sont complétées par celles issues du traitement de la base de données emploi de l'EMOP 2024. Le marché proprement dit du travail est relatif à la situation de l'emploi et du chômage, à l'intermédiation entre l'offre et la demande de travail, à l'employabilité et à la création d'emplois. Préalablement à l'analyse de ces indicateurs clés, le rapport fait un rappel succinct des concepts les plus utilisés dans la littérature sur le marché du travail. Ces concepts vont du concept de travail à la notion de population en âge de travailler, de la main d'œuvre et ses composantes (emploi et chômage) à la sous-utilisation de cette main-d'œuvre et de la population hors main-d'œuvre au concept de déficit d'emploi et d'emploi informel, etc.

L'analyse situationnelle sur le marché du travail nécessite un examen de l'environnement socioéconomique de ce marché. Il s'agit de la situation économique, financière, sociale et démographique dans laquelle évolue le marché du travail. L'examen se limite à l'évolution de la croissance économique, l'équilibre des finances publiques, la répartition par région et classe d'âge de la population estimée en 2024 et enfin des principaux indicateurs de la situation éducative et sanitaire conditionnant l'état des travailleurs et des arrivants sur le marché du travail.

En amont du marché du travail, les niveaux de 2024 des indicateurs des enseignements et de la formation professionnelle sont présentés et analysés avec un accent particulier sur les admis du système éducatif qui s'ajoutent à la cohorte des demandeurs potentiels d'emploi. Les ordres d'enseignement technique et professionnel et supérieur sont retenus. Les indicateurs de formation professionnelle sont examinés avec un focus sur la formation et le financement FAFPA. Les ressources humaines formées à l'étranger complètent ce panorama des enseignements et de la formation professionnelle. Ce sont leurs profils, le financement de la formation et les coûts récurrents à l'obtention de diplômes étrangers.

Le rapport analyse conjointement avec le marché du travail, les activités de sécurité sociale, en exploitant les rapports d'activités des principaux organismes en charge, la Direction nationale de la protection sociale et de l'économie solidaire, la Caisse malienne de sécurité sociale, l'INPS et les agences nationales de mutualité sociale et d'assistance médicale. Le marché du travail c'est aussi les relations de travail ou relations industrielles. Celles-ci incluent les contrats de travail, les conflits collectifs et autres litiges individuels, les accidents de travail et maladies professionnelles, et enfin les licenciements pour divers motifs.

Un élément non négligeable du marché du travail touche à la migration internationale. Déjà, l'enquête emploi traque les migrants de retour au pays et les conditions de leur réinsertion professionnelle. Les indicateurs clés de la migration sont examinés y compris les statistiques de reconduction des expatriés, en provenance tat du contient que d'Europe, d'Asie et d'ailleurs. Une place de choix est réservée à l'analyse de l'évolution des transferts de fonds des migrants.

1. Méthodologie et définitions des concepts

La méthodologie adoptée porte sur la revue documentaire, la collecte des données au niveau des structures productrices d'informations statistiques de l'administration publique et des secteurs privés, ensuite l'analyse des données et enfin la rédaction du rapport. Les concepts définis dans ce rapport permettront de faciliter leur compréhension. Ces concepts sont les principaux indicateurs du marché du travail se rapportant tantôt à la personne humaine ou à son collectif, tantôt à l'activité ou à la situation dans laquelle se trouve la personne ou son collectif. Les principaux indicateurs du marché du travail ici retenus vont de la population en emploi au taux de déficit d'emploi en passant le travail, la main-d'œuvre et plus largement la population en emploi, l'emploi informel, etc.

1.1. Approche méthodologique

La collecte des données concerne l'ensemble du pays et quelques informations du marché du travail des maliens de l'extérieur. Cette collecte s'est étendue sur plus d'un mois contrairement à la programmation, en raison des difficultés de rencontres des répondants dans les structures visées et de la lenteur de ceux-ci à faire retour avec les canevas renseignés. Sachant la difficulté de collecte des données du RASAMT en amont, le personnel de GREAT a assuré lui-même le rôle d'enquêteurs, qui a acheminé la correspondance de l'ONEF relative à la collecte des données pour l'élaboration du RASAMT avec canevas de renseignement aux structures productrices des informations statistiques du marché du travail. Le canevas était spécifique à chaque structure productrice.

Après la collecte des données auprès des structures productrices des informations statistiques en lien avec le marché du travail, il a été procédé, sur Excel, à la mise en cohérence des informations collectées. Elle consiste principalement à voir et à corriger les totaux des modalités et les pourcentages (à un décimal près voire deux) pour chaque tableau des structures productrices des données sur le marché du travail autre que l'ONEF. Les données des créations d'emplois ainsi que de l'Enquête modulaire et permanente auprès des ménages (EMOP) sont utilisées dans ce rapport.

1.2. Population en emploi

La population en emploi comprend toutes les personnes en âge de travailler qui, durant une courte période de référence (7 derniers jours), sont engagées dans une activité visant à produire des biens ou à fournir des services en échange d'une rémunération ou d'un profit. Elle peut ou ne pas être au travail au moment de l'enquête emploi auprès des ménages, pour plusieurs raisons. Elle peut exercer une ou plusieurs activités et avoir des durées de travail très variables.

1.3. Travail

Le travail comprend toutes les activités effectuées par des personnes de tout sexe et tout âge afin de produire des biens ou fournir des services destinés à la consommation par des tiers ou à leur consommation personnelle, pendant au moins une heure au cours de la période de référence, ici la semaine. Il exclut les activités qui n'impliquent pas la production de biens ou de services (par exemple, la mendicité et le vol), le fait de prendre soin de soi (par exemple, la

toilette personnelle et l'hygiène) et les activités qui ne peuvent pas être réalisées par une autre personne que soi-même (par exemple, dormir, apprendre et les activités de loisirs)¹.

1.4. Population en âge de travailler

La population en âge de travailler comprend toutes les personnes des deux sexes ayant atteint l'âge légal du travail. La limite inférieure suggérée par le BIT est de 15 ans, âge révolu. Elle est établie de sorte à tenir compte de l'âge minimum pour l'emploi, en incluant les exceptions prévues par les lois et réglementations nationales ou de l'âge de fin de scolarité obligatoire. Les pays ont cependant la possibilité de l'adapter à leur propre contexte. Il ne doit en aucun cas être inférieur à 13 ans, âge révolu. Au Mali, la limite inférieure est aussi de 15 ans. Il n'y a pas de limite supérieure d'âge, de façon à disposer d'une couverture complète des activités productives de la population adulte et d'étudier les transitions entre l'emploi et la retraite. Toutefois, il est loisible aux Etats de la fixer par voie législative, ce que le Mali n'a pas fait.

1.5. Chômeur

Le chômeur est défini comme toute personne en âge de travailler qui n'est pas en emploi, qui effectue des activités de recherche d'emploi durant une période récente spécifiée, et est disponible pour l'emploi si la possibilité d'occuper un poste de travail lui était offerte. Il peut avoir différentes aspirations quant au type d'emploi ou de métier, en même temps qu'il utilisera des moyens différents de recherche d'emploi, etc. Le chômage, quant à lui, peut être de première insertion sur le marché du travail ou consécutif à une perte d'emploi. Sa durée peut être plus ou moins longue. Son taux est égal au rapport de la population au chômage sur la main-d'œuvre (personnes en emploi ou au chômage).

1.6. Chômage combiné à la main-d'œuvre potentielle

Il comprend toutes les personnes sans emploi, n'ayant pas travaillé (ne serait-ce qu'une heure) lors de la semaine précédant le passage de l'agent enquêteur de l'enquête emploi, ayant recherché ou non un emploi au cours du mois précédant le passage de l'agent enquêteur et disponibles pour travailler immédiatement si l'on leur offrait un emploi. Il est un bon indicateur de sous-utilisation de la main-d'œuvre, préféré dans beaucoup d'évaluations au chômage au sens strict et au chômage combiné au sous-emploi lié au temps de travail. Il correspond au chômage élargi, jadis utilisé, lequel ne distinguait pas les chômeurs demandeurs actifs d'emploi de ceux qui ne l'étaient pas et souvent qualifiés de chômeurs découragés. Son numérateur ajoute aux chômeurs au sens strict, la main-d'œuvre potentielle et son dénominateur ajoute cette même main-d'œuvre potentielle à la main-d'œuvre.

1.7. Main-d'œuvre

La main-d'œuvre fait référence à l'offre de travail du moment pour la production de biens et de services en échange d'une rémunération ou d'un profit. Les personnes hors de la main-d'œuvre sont les personnes en âge de travailler qui ne sont ni en emploi, ni au chômage durant

¹ Source : Résolution de la dix-neuvième Conférence internationale des statisticiens du travail : https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---dgreports/---stat/documents/normativeinstrument/wcms_233215.pdf

la courte période de référence. Aussi, la main-d'œuvre est-elle la somme de la population en emploi et des chômeurs.

1.8. Taux d'emploi

C'est le pourcentage de la population âgée de 15 ans et plus qui est en emploi par rapport à la population en âge de travailler, à savoir celle âgée de 15 ans et plus.

1.9. Taux d'emploi informel

Le taux d'emploi informel est défini comme étant le pourcentage des personnes en emploi informel par rapport à la population totale en emploi.

1.10. Taux de déficit d'emploi

L'indicateur du déficit d'emploi de l'OIT vient compléter la série d'indicateurs qui existent déjà au sein des estimations modélisées de l'OIT en fournissant une estimation combinée de la main-d'œuvre potentielle au chômage et des non-demandeurs d'emploi disposés à travailler². Tout comme l'indicateur SU3 (l'indicateur de chômage combiné à la main-d'œuvre potentielle), l'indicateur du déficit d'emploi va au-delà des personnes au chômage en incluant celles qui sont des demandeurs d'emploi indisponibles et des non demandeurs d'emploi disponibles mais, contrairement à l'indicateur SU3, il inclut aussi les personnes qui ne se retrouvent dans aucune des catégories précédentes mais veulent travailler. Le numérateur de ce taux comprend toutes les personnes sans emploi mais souhaitant en avoir³, alors que le dénominateur comprend toutes ces personnes plus l'emploi total.

² Chaque indicateur est défini dans la Résolution I de la 19^{ème} Conférence internationale des statisticiens du travail de l'OIT

³ Les personnes sans emploi souhaitant en avoir sont les personnes disposées à travailler dans 15 jours au plus auxquelles s'ajoutent celles sans emploi voulant travailler bien que non disponibles dans moins de 15 jours

2. Situation économique, financière, sociale et démographique

Ce sont pour l'essentiel la croissance économique et ses vecteurs, les finances publiques, les principaux indicateurs d'éducation et de santé. La répartition de la population actuelle par région et par tranche d'âge et sexe (pyramide des âges) complète ce panorama.

2.1. Situation économique

Les croissances du PIB réel s'est chiffrée à 5% en 2024, égalisant son taux de 5% en 2019 donc d'avant crise de la Covid-19. En 2020, l'économie malienne a connu une récession (-1.2%) suite aux effets combinés de la pandémie de la Covid-2019 et de la double crise sociopolitique et sécuritaire. La reprise économique de 2024 s'explique par la forte croissance des secteurs primaire et tertiaire à hauteur de 8.2% et de 6.3% contre une récession du secteur secondaire qui s'est chiffré à -3.3%.

Le secteur primaire a été particulièrement touché successivement en 2020 et 2021 avec une baisse de -2,7 % et -0.7% reflétant les perturbations dans l'agriculture et d'autres activités rurales. Sur la période 2019-2024, le secteur secondaire a connu 3 années difficiles avec des taux de croissance négatifs de 0.2%, 1.6% et 3.3% en 2020, 2022 et 2024 comme pour dire que le secteur secondaire connaît tous les 2 ans une récession en tout cas depuis la survenue de la pandémie de la Covid-2019. Contrairement aux 2 autres secteurs, le secteur tertiaire n'a pas connu de récession sur la période 2019-2024. Il a d'ailleurs été le moteur le plus résilient des secteurs passant de 5.2% en 2019 à 6.3% en 2024 en passant par 1.0% en 2020, 5.3% en 2021, 5.4% en 2022 et 6.8% en 2023. Cette croissance soutenue sur la période s'explique par le poids des services essentiels mais aussi des innovations dans le commerce numérique.

La consommation des ménages a affiché une résilience relative face aux crises. Après une récession en 2020 (-1.2%), où la croissance est passée de 5% à -1.2% en raison des effets combinés de la pandémie et des crises sociopolitiques, elle a maintenu une croissance stable autour de 3% jusqu'en 2023 pour atteindre 5% en 2024. Ceci reflète une adaptation des ménages maliens à la situation économique difficile, bien que la consommation reste probablement freinée par l'incertitude et la diminution des revenus disponibles. La consommation finale des ménages est passée de 5.1% en 2019 à 4.1% en 2024, passant par 2.4% en 2020, 2.8% en 2021, 6.1% en 2022 et 3.8% en 2023.

La part de l'investissement (FBCF) a connu une baisse entre 2019 et 2024, passant de 11.4% à 4.8% après les contractions de 2020 et 2022 respectivement -0.7% et -5.4%. Les chutes s'expliqueraient par les incertitudes économiques liées non seulement à la pandémie de la Covid-19 mais aussi aux crises sociopolitiques et sécuritaires qui semblent freiner les projets d'investissements. Cependant, une reprise successive en 2023 et 2024 de 4% et 4.8% suggère une amélioration des perspectives économiques ou des mesures gouvernementales favorisant les investissements.

Les données montrent que l'économie malienne a été profondément affectée par la pandémie de la Covid-19, les crises politiques et sécuritaires, mais aussi par des défis structurels. Si la reprise est en cours, elle reste fragile et inégale. Le secteur tertiaire semble le plus dynamique, tandis que le secteur secondaire reste vulnérable. La consommation des ménages se montre relativement résiliente, mais l'investissement reste volatile, ce qui peut limiter les perspectives de croissance à long terme. Pour renforcer cette reprise, il serait crucial de stabiliser

l'environnement sociopolitique et d'attirer davantage d'investissements, tout en soutenant les secteurs clés tels que l'agriculture et les services.

Tableau 1. Croissance du PIB réel, de la consommation des ménages et de l'investissement (en %)

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
PIB	5,0	-1,2	3,1	3,7	4,7	5,0
Primaire	2,1	-2,7	-0,7	6,2	2,6	8,2
Secondaire	4,7	-0,2	1,8	-1,6	2,9	-3,3
Tertiaire	5,2	1,0	5,3	5,4	6,8	6,3
Consommation finale des ménages	5,1	2,4	2,8	6,1	3,8	4,1
FBCF	11,4	-0,7	11,9	-5,4	4,0	4,8

Source : INSTAT, Comptes nationaux, nouvelle série, 2024

La répartition sectorielle du PIB montre une forte prédominance des secteurs primaire et tertiaire. Ainsi, la part du secteur primaire dans le PIB est restée stable sur la période 2019-2024, oscillant entre 31.6% et 32.2%. Malgré les crises sanitaires (Covid-19), les crises sociopolitiques et sécuritaires, le secteur primaire (agriculture, élevage et pêche) continue à tirer le PIB du pays, certainement grâce à la résilience de l'agriculture dans des économies en développement, où une grande partie de la population dépend directement des activités rurales pour sa subsistance.

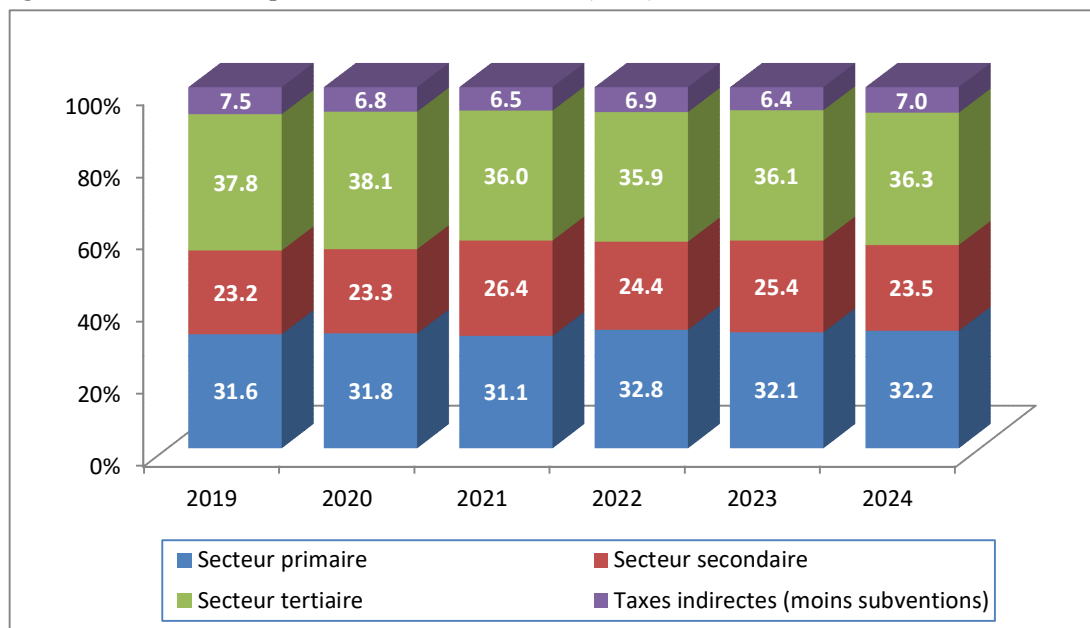
Le secteur secondaire comprenant l'industrie, la construction et l'extraction minière a connu une faible augmentation de sa part dans le PIB entre 2019 et 2024, passant de 23.3% en 2019 à 23.5% après une hausse relative en 2021 de 26.4% et en 2023 de 25.4%, soit un peu plus du quart du PIB. La hausse de 2021 pourrait s'expliquer par une reprise post-pandémique dans certains sous-secteurs industriels ou miniers, reprise partiellement freinée par les défis sécuritaires, les interruptions des chaînes d'approvisionnement, et peut-être la revue des accords-cadres dans le domaine minier.

Le secteur tertiaire, qui regroupe les services, a légèrement baissé sa part dans le PIB, passant de 37,8% en 2019 à 36.3% en 2024. Néanmoins, cette prédominance des services dans le PIB pourrait être due à une diversification croissante de l'économie malienne, avec un développement des secteurs comme les télécommunications, les services financiers, et le commerce. Le secteur tertiaire demeure un moteur important de l'économie malienne, en particulier avec la résilience de certaines activités comme le commerce et les services publics.

La part des taxes indirectes hors subventions dans le PIB a légèrement diminué entre 2019 et 2024, passant de 7.5% en 2019 à 7.0% en 2024. Cette réduction pourrait indiquer une baisse relative (par rapport à l'accroissement du PIB) des revenus fiscaux due à un ralentissement économique ou à une réduction des taxes pour stimuler l'économie. Cela pourrait également refléter une baisse des importations, qui sont souvent une source importante de taxes indirectes.

L'évolution de la structure sectorielle du PIB malien de 2019 à 2024 révèle un certain degré de résilience, mais aussi des vulnérabilités importantes face aux crises. Le secteur primaire reste une base solide de l'économie malgré des fluctuations mineures. Le secteur secondaire, bien qu'il ait montré des signes de reprise, reste volatile, probablement en raison de sa sensibilité aux chocs externes et internes. Le secteur tertiaire a stagné sur la période à cause de la pandémie de la Covid-19 et des crises sécuritaires.

Figure 1. Evolution de la part des secteurs dans le PIB (en %)



Source : INSTAT, Comptes nationaux, nouvelle série, 2024

2.2. Situation financière

En 2024, les recettes nettes hors TVA du pays se sont établies à 3 036.3 milliards de fcfa, dont 2 412,90 milliards fcfa de recettes budgétaires. Au total, les recettes ont connu une augmentation annuelle moyenne de 14.5% entre 2021 et 2024, passant de 2 317.7 milliards de fcfa à 3 036.3 milliards de fcfa. Cette augmentation des recettes est tirée par la hausse des recettes budgétaires de près de 20% en moyenne par an. Elle est un signe positif, indiquant une amélioration des revenus générés, ce qui peut être attribué à des facteurs tels que la croissance économique, des mesures fiscales ou l'amélioration de la collecte des impôts. En outre, les recettes non fiscales ont connu une augmentation très importante, de plus de 50% sur la période, soit plus précisément 54.1%. Quant aux recettes de capital, elles ont connu une diminution sur la même période passant de 1.3 milliards de fcfa à 0.6 milliard de fcfa en 2024, soit un taux de -32.1%.

Les dépenses ont augmenté moins rapidement sur la période passant de 2 942.3 milliards de fcfa à 3 414.7 milliards, soit un taux de croissance annuel moyen de 7.7%. Cette hausse des dépenses pourrait être liée à des investissements accrus, des augmentations des coûts administratifs, ou à des réponses aux besoins économiques et sociaux dans le contexte de l'année 2024.

En ce qui concerne le solde du budget général, il est négatif pour les trois années, mais la situation s'améliore. En 2024, le déficit s'est chiffré à -378.4 milliards de fcfa. Cette amélioration indique que, bien que les dépenses aient augmenté, l'augmentation des recettes a permis de réduire l'écart entre les revenus et les dépenses, ce qui est un signe de gestion budgétaire plus équilibrée.

Tableau 2. Situation d'exécution du budget général au 31 décembre 2024 (milliards fcfa et %)

	2022	2023	2024	TCAM
Recettes nettes (hors crédits TVA)	2 317,70	2 645,40	3 036,30	14,5%
<i>Recettes budgétaires</i>	<i>1 687,20</i>	<i>2 013,60</i>	<i>2 412,90</i>	<i>19,6%</i>
Recettes fiscales nettes	1 590,70	1 901,70	2 185,40	17,2%
Recettes non fiscales	95,2	110,1	226,8	54,3%
Recettes en capital	1,3	1,7	0,6	-32,1%
<i>Recettes des établissements publics nationaux</i>	<i>630,6</i>	<i>631,8</i>	<i>623,5</i>	<i>-0,6%</i>
Dépenses	2 942,30	3 197,40	3 414,70	7,7%
Dépenses Courantes	1 851,90	2 098,90	2 230,90	9,8%
Dépenses en capital	459,8	466,7	560,3	10,4%
Dépenses des établissements publics de l'Etat (EPA)	630,6	631,8	623,5	-0,6%
Solde du budget général	-624,6	-552	-378,4	-22,2%

Source : Ministère de l'économie et des finances | Direction générale du budget | Loi de finances 2024

En résumé, le constat est que dans le budget de l'État pour l'année 2024, l'exécution des recettes et des dépenses du budget général au 31 décembre 2024 dépasse nettement celle de l'année précédente, 2023. Cette amélioration est en partie due à un contexte économique et financier différent, marqué par les mesures de régulation budgétaire mises en place à la suite des sanctions économiques et financières imposées par la CEDEAO et l'UEMOA en 2022, nécessitant une gestion plus rigoureuse des finances publiques. Par contre, le contexte national reste toujours impacté par les conséquences de la crise en Ukraine, qui a affecté l'économie mondiale, entraînant des hausses de prix et des perturbations des chaînes d'approvisionnement. La maîtrise du budget malgré ces contraintes internationales et malgré une faiblesse dans les revenus provenant des ventes d'actifs, démontre le succès de l'Etat dans la recherche de son équilibre financier.

Au regard des transactions courantes du pays avec le reste du monde, on observe une amélioration en 2023 tant du solde courant que du solde courant hors dons, en pourcentage du PIB. C'est le résultat des efforts en matière d'amélioration du solde courant, surtout hors dons, en matière des transactions courantes de biens et services au moment où se poursuivait portant l'accroissement notable du PIB nominal à plus de 12 500 milliards fcfa.

Tableau 3. Evolution du compte de transactions courantes (millions fcfa)

	2019	2020	2021	2022	2023
Biens et services	-1 240 127	-658 227	-1 228 416	-1 301 506	-1 174 215
Biens	-373 574	290 106	-169 240	-134 709	-45 280
Services	-866 553	-948 333	-1 059 176	-1 166 797	-1 128 935
Revenu primaire	-407 518	-425 228	-456 478	-488 084	-561 185
Revenu secondaire	892 549	864 915	870 554	869 278	758 622
Solde du compte courant	-755 096	-218 540	-814 340	-920 312	-976 777
Solde du compte courant (hors dons)	-1 196 966	-591 382	-1 150 644	-1 225 238	-234 522
PIB nominal	10 125 600	10 052 800	10 707 690	11 714 408	12 532 820
Solde courant (en % de PIB)	-7.5	-2.2	-7.6	-7.9	-7.8
Solde courant hors dons officiels (en % PIB)	-11.8	-5.9	-10.7	-10.5	-9.9

Source : BCEAO (2025)

2.3. Situation sociale

Elle se limite ici à des indicateurs clés dans les domaines de l'éducation et de la santé.

2.3.1. Situation éducative

Le taux de préscolarisation a légèrement augmenté, passant de 6,94% en 2020-2021 à 7,53% en 2022-2023. Cette progression, bien que modeste, est encourageante dans un contexte

difficile. Les filles ont constamment un taux supérieur à celui des garçons, allant de 7,17% à 7,70% entre 2020 et 2023, contre un taux de 6,71% à 7,38% pour les garçons. Ce constat peut être attribué à une sensibilisation accrue à l'éducation des filles dans les zones urbaines, bien que ce secteur reste peu développé.

Le taux brut de scolarisation (TBS) pour le premier cycle fondamental a enregistré une augmentation régulière, atteignant 81,7% en 2022-2023. Ce cycle est crucial puisqu'il couvre les six premières années d'éducation obligatoire. Les garçons continuent de montrer des taux plus élevés, progressant de 81,0% à 83,8%. Les filles, malgré une augmentation (de 76,0% à 79,6%), restent en dessous des garçons, ce qui reflète les écarts d'accès à l'éducation, particulièrement en milieu rural, où les normes sociales peuvent limiter l'instruction des filles.

Pour le second cycle fondamental, le TBS a progressé plus lentement, atteignant 51,4% en 2022-2023. L'écart entre les sexes persiste, les garçons passant de 49,7% à 52,2%, tandis que les filles passent de 46,0% à 50,5%. Malgré une amélioration, l'insécurité et les normes socioculturelles continuent d'impacter la scolarisation des filles, notamment dans les zones rurales et de conflit.

Le TBS pour le secondaire général a connu une légère baisse après une hausse initiale, passant de 27,7% en 2020-2021 à 28,67% en 2022-2023. Cette baisse peut refléter les défis liés à la transition entre les cycles fondamental et secondaire, amplifiés par des obstacles logistiques et économiques. Les garçons maintiennent des taux plus élevés (29,91% en 2022-2023), tandis que les filles stagnent autour de 27,37%. Cela peut s'expliquer par des pressions économiques plus fortes sur les filles, notamment pour contribuer aux tâches domestiques ou en raison de mariages précoces.

Dans le secondaire technique, les taux de scolarisation, bien que faibles, sont en légère hausse, atteignant 0,46% en 2022-2023. Les filles restent sous-représentées dans ce domaine, avec seulement 0,41%, contre 0,50% pour les garçons. Ce déséquilibre persistant entrave l'accès à la formation technique, pourtant cruciale pour l'employabilité des jeunes.

Concernant le CAP (Certificat d'aptitude professionnelle), après une forte augmentation en 2021-2022, le TBS a chuté en 2022-2023, passant de 3,33% à 1,91%, probablement en raison de la baisse des financements ou de l'accès restreint dans les zones d'insécurité. Les garçons (2,44%) sont toujours plus nombreux que les filles (1,34%).

Le TBS pour le BT (Brevet de technicien) montre une légère progression, atteignant 6,90% en 2022-2023. Cependant, l'écart entre les sexes persiste, 8,03% pour les garçons contre 5,71% pour les filles. Ce secteur, bien qu'en croissance, reste sous-exploité malgré son potentiel à améliorer l'employabilité des jeunes.

Entre 2020 et 2023, l'évolution du TBS montre une tendance générale à l'augmentation, avec des fluctuations selon les cycles. Les taux de scolarisation restent inégaux entre les sexes, les garçons étant généralement plus nombreux, surtout dans les cycles techniques et secondaires. Toutefois, les filles montrent des signes de progrès, notamment au préscolaire et au premier cycle fondamental. Les défis structurels, tels que l'insécurité, les pressions économiques, les normes sociales et les inégalités d'accès, continuent de freiner les avancées, en particulier dans les zones rurales.

Malgré ces obstacles, il est essentiel que les politiques publiques continuent de promouvoir l'égalité des chances entre les sexes et d'améliorer l'accès à l'éducation dans les zones difficiles. Une attention particulière doit être portée au développement de l'enseignement technique et professionnel, afin de renforcer l'employabilité des jeunes dans un marché du travail en mutation.

Tableau 4. Evolution du Taux brut de scolarisation (TBS) par sexe et niveau d'enseignement (en %)

	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Le Taux brut de préscolarisation (TBP)	6,94	6,92	7,53
Garçon	6,71	6,62	7,38
Fille	7,17	7,23	7,70
Evolution du TBS au fondamental I	79,00	79,60	81,7
Garçon	81,00	81,80	83,8
Fille	76,00	77,40	79,6
Evolution du TBS au fondamental II	47,9	50,8	51,4
Garçon	49,7	51,7	52,2
Fille	46,0	49,8	50,5
Evolution du TBS au secondaire général	27,70	29,37	28,67
Garçon	30,40	31,26	29,91
Fille	24,90	27,39	27,37
Evolution du TBS au secondaire technique	0,58	0,40	0,46
Garçon	0,63	0,43	0,50
Fille	0,52	0,36	0,41
Evolution du TBS niveau CAP	1,73	3,33	1,91
Garçon	1,91	3,54	2,44
Fille	1,54	3,11	1,34
TBS niveau BT	5,56	6,81	6,90
Garçon	6,01	7,63	8,03
Fille	5,09	5,95	5,71

Source : CPS/Education, Rapport d'analyse des indicateurs, 2023

Les données sur l'évolution du Taux d'achèvement (TA) de 2020 à 2023, réparties par sexe et par niveau d'enseignement au Mali, révèlent plusieurs dynamiques intéressantes. Le TA du premier cycle fondamental (Fondamental I) a enregistré une progression significative, passant de 43,0% en 2020-2021 à 54,0% en 2022-2023. Cette augmentation montre une amélioration de la capacité des élèves à terminer les six premières années de leur scolarité. En termes de répartition par sexe, les garçons ont légèrement mieux progressé, leur taux étant passé de 41,0% à 54,8%, tandis que celui des filles a évolué de 45,0% à 53,2%. Cet écart modéré entre les sexes démontre que les garçons ont rattrapé puis légèrement dépassé les filles dans ce cycle. Cette augmentation générale peut être liée aux efforts du gouvernement pour maintenir l'éducation malgré les défis socio-économiques et sécuritaires. Cependant, l'accès reste inégal, surtout pour les filles en milieu rural, bien que cet écart semble se réduire.

Le TA du second cycle fondamental (Fondamental II) présente une tendance préoccupante. Après une légère hausse de 36,2% en 2020-2021 à 37,1% en 2021-2022, il a chuté à 32,9% en 2022-2023. Cette diminution pourrait être attribuée aux défis structurels, notamment l'insécurité et les interruptions scolaires dans certaines régions. Les garçons ont vu leur TA diminuer de 39,0% en 2020-2021 à 33,2% en 2022-2023. De même, les filles ont connu une baisse, leur taux passant de 33,3% à 32,6% sur la même période. Cette régression est sans doute due à des facteurs tels que l'insécurité, les difficultés économiques et les mariages précoces qui affectent plus particulièrement les filles.

Le TA du secondaire général a suivi une trajectoire fluctuante, augmentant de 19,8 % en 2020-2021 à 22,07% en 2021-2022 avant de redescendre à 19,46% en 2022-2023. Les garçons continuent d'afficher des taux d'achèvement plus élevés que les filles, mais l'écart reste relativement faible (21,12% pour les garçons contre 17,71% pour les filles en 2022-

2023). Cette baisse peut être liée aux difficultés rencontrées lors de la transition entre le fondamental et le secondaire, ainsi qu'à l'impact des crises sur la motivation et les ressources nécessaires à la poursuite des études.

Le TA dans le secondaire technique, bien que toujours faible, montre une légère augmentation, passant de 0,28% en 2020-2021 à 0,53% en 2022-2023. Cette progression modeste est encourageante pour un secteur où la demande pourrait croître, notamment en raison de son potentiel d'amélioration de l'employabilité. Les garçons continuent d'afficher des taux légèrement plus élevés (0,61% en 2022-2023 contre 0,44% pour les filles), ce qui reflète les obstacles supplémentaires auxquels les filles sont confrontées pour accéder à l'enseignement technique.

Le TA pour le CAP présente une évolution favorable, passant de 1,70% en 2020-2021 à 2,85% en 2022-2023. Cependant, cette hausse est principalement due aux garçons, dont le taux a grimpé de 2,20% à 3,69%, tandis que celui des filles, après avoir progressé en 2021-2022 (2,26%), a chuté à 1,97% en 2022-2023. Cette disparité suggère que les politiques d'accès au CAP bénéficient davantage aux garçons, tandis que les filles continuent de faire face à des obstacles, notamment culturels et économiques, qui freinent l'achèvement de ce cycle.

Le TA pour le BT a connu des fluctuations, passant de 12,05% en 2020-2021 à 7,76% en 2021-2022, avant de remonter à 8,9% en 2022-2023. Les garçons affichent des taux d'achèvement plus élevés (9,14% contre 8,64% pour les filles en 2022-2023). Cette instabilité peut être attribuée à des interruptions de financement ou à des difficultés dans la continuité des études en raison des conditions socio-économiques et sécuritaires difficiles.

Les taux d'achèvement montrent une progression irrégulière. Bien que certaines améliorations notables soient observées au niveau du premier cycle fondamental, des baisses préoccupantes affectent le second cycle fondamental et le secondaire général. L'enseignement technique et professionnel demeure sous-développé, même si des signes de progression commencent à émerger. Les disparités entre les sexes persistent, les garçons affichant généralement de meilleurs taux d'achèvement que les filles, notamment dans les cycles secondaires et techniques.

Il est essentiel de renforcer les politiques d'accompagnement, en particulier pour les filles, et d'investir davantage dans l'enseignement technique et professionnel afin de favoriser une meilleure transition vers l'emploi pour les jeunes diplômés. Par ailleurs, il est crucial de continuer à adapter les stratégies éducatives en prenant en compte les difficultés structurelles telles que l'insécurité et les pressions socio-économiques, qui influencent considérablement l'achèvement des cycles éducatifs au Mali.

Tableau 5. Evolution du taux d'achèvement (TA) par sexe (en %)

	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Evolution du TA au Fondamental I	43,0	51,6	54,0
Garçon	41,0	53,4	54,8
Fille	45,0	49,7	53,2
Evolution du TA au Fondamental II	36,2	37,1	32,9
Garçon	39,0	37,3	33,2
Fille	33,3	36,8	32,6
Evolution du TA du secondaire général	19,80	22,07	19,46
Garçon	22,00	24,16	21,12
Fille	17,60	19,87	17,71
Evolution du TA au secondaire technique	0,28	0,26	0,53
Garçon	0,33	0,29	0,61
Fille	0,24	0,22	0,44
TA au secondaire professionnel niveau CAP	1,70	2,25	2,85
Garçon	2,20	2,23	3,69
Fille	1,10	2,26	1,97
TA au secondaire professionnel niveau BT	12,05	7,76	8,9
Garçon	12,20	8,33	9,14
Fille	11,90	7,17	8,64

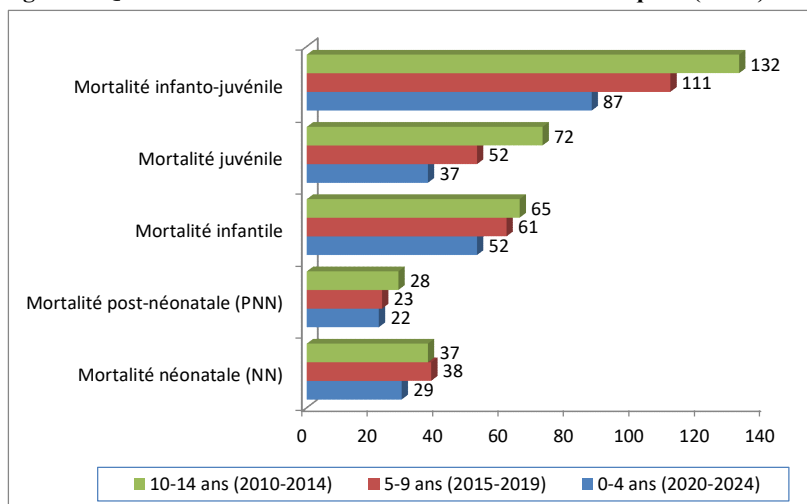
Source : CPS/Education, Rapport d'analyse des indicateurs, 2023

2.3.2. Situation sanitaire

Elle se résume ici, à la mortalité néonatale, infantile, juvénile et infanto-juvénile, toutes issues de l'EDS 2024. La mortalité néonatale est la probabilité de décéder avant d'atteindre un mois tandis que celle post néonatale est la probabilité de décéder entre le premier mois et le premier anniversaire, calculée par différence entre les taux de mortalité infantile et néonatale. La mortalité infantile est la probabilité de décéder entre la naissance et le premier anniversaire alors que celle juvénile est la probabilité de décéder entre le premier et le cinquième anniversaires. La mortalité infanto-juvénile, enfin, est la probabilité de décéder entre la naissance et le cinquième anniversaire. Tous ces indicateurs sont estimés pour trois périodes successives de 5 ans ayant précédé l'EDSM-VII. Les taux sont estimés directement à partir des informations collectées dans l'historique des grossesses sur la date de naissance des enfants, l'état de survie et l'âge au décès pour les enfants décédés.

Pour la période des 5 dernières années avant l'EDSM-VII (période 2018–2023), le risque de mortalité infantile est estimé à 52 décès pour 1 000 naissances vivantes et le risque de mortalité juvénile à 37‰. Quant aux composantes de la mortalité infantile, elles se situent à 29‰ pour la mortalité néonatale et à 22‰ pour la mortalité post-néonatale. Globalement, le risque de mortalité infanto-juvénile, c'est-à-dire le risque de décès avant l'âge de 5 ans, est de 87‰.

Figure 2. Quotient de mortalité des enfants de moins de cinq ans (en ‰)



Source : Enquête démographique et de santé (EDSM-VII), 2023/2024

2.4. Situation démographique

En 2024, la population malienne est estimée à 23 269 399 de personnes dont 11 780 991 de femmes, soit près de 51%. La capitale Bamako est de loin la région la plus peuplée avec 16.1% de la population nationale. Cette relative concentration démographique s'explique par l'attractivité économique de la ville, attirant de nombreuses personnes en quête d'emploi et d'opportunités.

Les régions de Ségou et de Koulikoro affichent également des populations importantes avec respectivement 2 701 361 et 2 490 348 habitants, reflétant leur rôle économique et agricole majeur, qui permet de maintenir une population significative. En revanche, des régions comme Kidal (73 246 habitants) et Taoudenni (117 032 habitants) sont bien moins peuplées, en raison de leur éloignement géographique, de leur climat aride et des défis sécuritaires persistants.

Le rapport de masculinité (nombre d'hommes pour 100 femmes) étant un indicateur clé se chiffre à 97.5% au total. Cette moyenne nationale cache des disparités importantes par région. C'est ainsi que les régions de Ménaka et de Taoudenni présentent d'importantes disparités avec des taux de masculinité respectifs de 123.5% et 108.7%. Cela pourrait être dû à des facteurs tels que les migrations de travail ou les déplacements liés aux conflits. A l'opposé, les régions de Koutiala et de Bamako présentent des taux en faveur des femmes, soit 88% et 93.7%. Cette situation pourrait s'expliquer par la migration des hommes vers d'autres régions pour des raisons économiques, tandis que les femmes restent principalement dans les zones rurales pour gérer les foyers et travailler dans l'agriculture.

Globalement, la proportion des femmes au niveau national est légèrement inférieure à celle des hommes, soit environ 49.4%. Toutefois, la répartition varie d'une région à l'autre. Bamako enregistre un surplus de femmes, 1 930 629 pour 1 809 867 hommes. Cette prédominance féminine pourrait être liée à l'urbanisation et aux dynamiques migratoires, où les hommes partent souvent pour le travail tandis que les femmes demeurent dans les foyers ou sont employées dans des secteurs de services urbains.

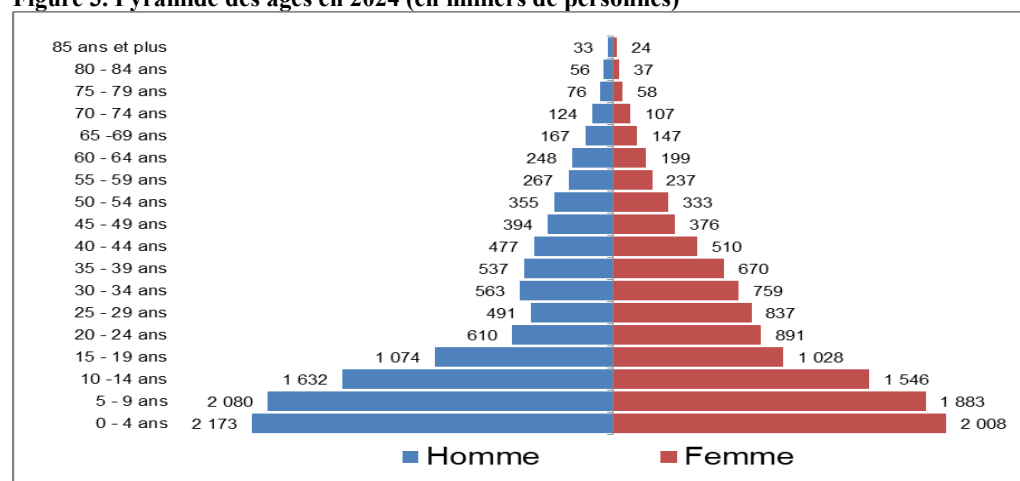
Tableau 6. Répartition de la population résidente par région et selon le sexe

	Homme	Femme	Total	%	Rapport de masculinité
Kayes	1 000 226	993 061	1 993 288	8,6%	100,7%
Koulikoro	1 222 852	1 267 496	2 490 348	10,7%	96,5%
Sikasso	780 403	818 083	1 598 486	6,9%	95,4%
Ségou	1 335 089	1 366 272	2 701 361	11,6%	97,7%
Mopti	435 578	461 850	897 428	3,9%	94,3%
Tombouctou	577 940	512 510	1 090 451	4,7%	112,8%
Gao	386 201	376 627	762 828	3,3%	102,5%
Kidal	38 153	35 092	73 246	0,3%	108,7%
Taoudenni	64 673	52 360	117 032	0,5%	123,5%
Ménaka	132 644	128 294	260 938	1,1%	103,4%
Nioro	356 377	400 539	756 916	3,3%	89,0%
Kita	373 002	356 528	729 530	3,1%	104,6%
Dioïla	389 779	394 614	784 393	3,4%	98,8%
Nara	155 567	166 817	322 384	1,4%	93,3%
Bougouni	877 297	896 287	1 773 584	7,6%	97,9%
Koutiala	550 619	625 748	1 176 368	5,1%	88,0%
San	426 766	421 741	848 507	3,6%	101,2%
Douentza	84 268	87 324	171 592	0,7%	96,5%
Bandiagara	491 107	489 116	980 223	4,2%	100,4%
Bamako	1 809 867	1 930 629	3 740 496	16,1%	93,7%
Total	11 488 408	11 780 991	23 269 399	100,0%	97,5%

Source : Calcul de l'ONEF à partir des données EMOP 2024

La pyramide des âges laisse apparaître un déséquilibre de population entre les hommes et les femmes en faveur des premiers dans les premières tranches d'âge, soit les moins de 19 ans. La situation s'inverse de 20 à 44 ans. De 45 à 85 ans et plus, les hommes surclassent à nouveau les femmes. Il doit y avoir plus de naissance de garçons que de filles et a contrario plus de décès de garçons que de filles de 15-39 ans avec sans doute aussi dans cette dernière tranche d'âges plus d'hommes que de femmes. Entre 40 et 79 ans, il est probable que l'on assiste à d'importants retours d'hommes des ménages collectifs aux ménages ordinaires, entraînant un surpoids relatif d'hommes par rapport aux femmes. Au-delà, la relative plus forte mortalité des hommes expliquerait le surpoids tout aussi relatif des femmes sur les hommes.

Figure 3. Pyramide des âges en 2024 (en milliers de personnes)



Source : Calcul de l'ONEF à partir de l'EMOP 2024

3. Enseignements et formation professionnelle

L'objectif des enseignements et de la formation professionnelle est de développer les compétences des jeunes en vue de leur employabilité et d'exercice de métiers de leur choix. Les différents ordres de ces formations sont successivement examinés, en termes d'effectifs, de coût et financement ainsi que d'autres indicateurs pertinents. Ce sont l'enseignement technique et professionnel, l'enseignement supérieur, les ressources humaines formées à l'étranger et la formation professionnelle

3.1. Enseignement technique et professionnel

Au Mali, l'enseignement technique et professionnel est structuré autour des formations conduisant à l'obtention des diplômes du DEF, CAP, BT1, BT2, BAC (général et technique), IFM et agropastoral (BT1 et BT2). Les données, désagrégées par sexe, sont sériées en nombre d'inscrits, présents et admis.

Les 23 IFM (Instituts de formation des maîtres) et écoles de formation des éducateurs préscolaires ont mis sur le marché du travail 2 621 nouveaux admis inégalement répartis par région, spécialité et sexe. Ils forment beaucoup plus de spécialistes (63%) que de généralistes (32%) et seulement 5% d'éducateurs préscolaires destinés aux jardins d'enfants et autres crèches. Ces derniers sont formés uniquement dans les régions de Bamako, Ségou, Mopti et Sikasso. Les femmes y représentent plus de 96% des effectifs. Un peu plus du quart des formés des IFM proviennent des centres de Kita, Sévaré et Bougouni avec respectivement 9.7%, 8.8% et 8%.

Tableau 7. Répartition des admis des IFM et EFEP par spécialité et sexe en 2024

	Educateur préscolaire			Généraliste			Spécialiste			Total
	Homme	Femme	Total	Homme	Femme	Total	Homme	Femme	Total	
EFEP-Bamako	3	81	84							84
EFEP-Ségou	1	12	13							13
EFEP-Sévaré	1	8	9							9
EFEP-Sikasso		27	27							27
IFM-Bougouni				27	21	48	130	32	162	210
IFM-Diré				16	12	28	46	16	62	90
IFM-EFEP-Bamako				6	6	12	36	14	50	62
IFM-Gao				32	8	40	80	5	85	125
IFM-Hégire				61	10	71	19	1	20	91
IFM-JNB				7	17	24	32	18	50	74
IFM-Kangaba				30	15	45	94	29	123	168
IFM-Kati				8	6	14	53	16	69	83
IFM-Kayes				32	12	44	56	9	65	109
IFM-Kita				34	35	69	153	32	185	254
IFM-Koro				35	49	84	60	8	68	152
IFM-Koutiala				27	9	36	62	23	85	121
IFM-Nara				15	4	19	46	7	53	72
IFM-Niono				9	6	15	80	28	108	123
IFM-Nioro				23	4	27	38	7	45	72
IFM-Ségou				14	13	27	47	16	63	90
IFM-Sévaré				44	84	128	88	14	102	230
IFM-Sikasso				19	37	56	76	34	110	166
IFM-Tominian				34	15	49	109	38	147	196
Total	5	128	133	473	363	836	1 305	347	1 652	2 621

Source : CNECE, Résultats 2024

Les données du CNECE (2024) permettent de sérier les admis au CAP en 2 grandes spécialités, l'industrie et le tertiaire. Au total, les académies ont formé 7 899 diplômés dont 74% en industrie et 26% au tertiaire. Les deux académies de Bamako forment un peu plus de 22% du contingent 2024 des détenteurs du CAP (respectivement 14.2% pour la rive gauche et 8% pour la rive droite). Si les hommes constituent la majorité des sortants de la série (87%), il en est tout autrement de la section tertiaire qui a formé seulement 30% d'hommes contre 70% de femmes.

Tableau 8. Répartition des admis du CAP par académie, spécialité et sexe en 2024

	Industrie			Tertiaire			Total
	Homme	Femme	Total	Homme	Femme	Total	
AE-Bandiagara	64	11	75	3	4	7	82
AE-Bamako Rive droite	355	32	387	79	164	243	630
AE-Bamako Rive gauche	923	141	1 064	15	45	60	1 124
AE-Bougouni	225	26	251	45	67	112	363
AE-Dioïla	310	10	320	43	285	328	648
AE-Douentza	79	37	116	3	6	9	125
AE-Gao	59		59	7	15	22	81
AE-Kalabancoro	497	67	564	30	75	105	669
AE-Kati	394	55	449	22	70	92	541
AE-Kayes	136	19	155	22	9	31	186
AE-Kénieba	30	8	38	8	5	13	51
AE-Kita	242	16	258	34	23	57	315
AE-Koulikoro	70	10	80	10	69	79	159
AE-Koutiala	285	67	352	45	130	175	527
AE-Mopti	180	104	284	23	10	33	317
AE-Nara				6	1	7	7
AE-Nioro	38		38	14	17	31	69
AE-San	178	29	207	59	71	130	337
AE-Ségou	344	68	412	60	152	212	624
AE-Sikasso	616	66	682	84	199	283	965
AE-Tombouctou	28	22	50	13	16	29	79
Total	5 053	788	5 841	625	1 433	2 058	7 899

Source : CNECE, Résultats 2024

Un peu plus de 5 500 élèves (5 526 exactement) ont été admis au BT qui est subdivisé en deux séries, BT1 et BT2. Ce total est composé des admis en industrie ou au tertiaire et formé sur l'ensemble du territoire national. Les admis au tertiaire constituent 61% du total des admis contre 39% en industrie, tout le contraire des formés au CAP. Si la filière industrie est l'apanage des hommes (85%), celle du tertiaire est composée majoritairement de femmes pour 66% des admis.

Tableau 9. Répartition des admis du BT par académie, spécialité et sexe en 2024

	Industrie			Tertiaire			Total
	Homme	Femme	Total	Homme	Femme	Total	
AE-Bandiagara	13		13	6	19	25	38
AE-Bamako Rive droite	240	48	288	151	305	456	744
AE-Bamako Rive gauche	535	135	670	174	385	559	1 229
AE-Bougouni	38	2	40	38	32	70	110
AE-Dioïla	134	19	153	33	85	118	271
AE-Douentza	10	1	11	8	8	16	27
AE-Gao	7	1	8	3	8	11	19
AE-Kalabancoro	170	20	190	74	262	336	526
AE-Kati	147	18	165	54	143	197	362
AE-Kayes	13		13	36	49	85	98
AE-Kéniéba	8	1	9	4	2	6	15
AE-Kita	58	1	59	45	61	106	165
AE-Koulikoro	26		26	8	15	23	49
AE-Koutiala	76	14	90	116	172	288	378
AE-Mopti	58	28	86	29	33	62	148
AE-Nara					4	4	4
AE-Nioro	3	1	4	20	13	33	37
AE-San	71	5	76	127	189	316	392
AE-Ségou	120	24	144	92	244	336	480
AE-Sikasso	87	3	90	104	174	278	368
AE-Tombouctou				29	37	66	66
Total	1 814	321	2 135	1 151	2 240	3 391	5 526

Source : CNECE, Résultats 2024

Composé de seulement 2 filières, à savoir sciences et technologies de gestion et sciences et technologies industrielles, le baccalauréat technique a formé en 2024 un total de 848 élèves dont 60% en industries. Plus de 6 formés sur 10 (64%) en technologies industrielles sont des hommes contre seulement 48% en technologies de gestion. Ces diplômés sont formés dans 11 académies d'enseignement sur l'ensemble du territoire national. Près de 44% des formés sortent des académies de Bamako, 40% pour la rive gauche et seulement 4% pour la rive droite. Les régions de Ségou, Sikasso et Mopti forment à elles toutes 37% des diplômés au BAC technique.

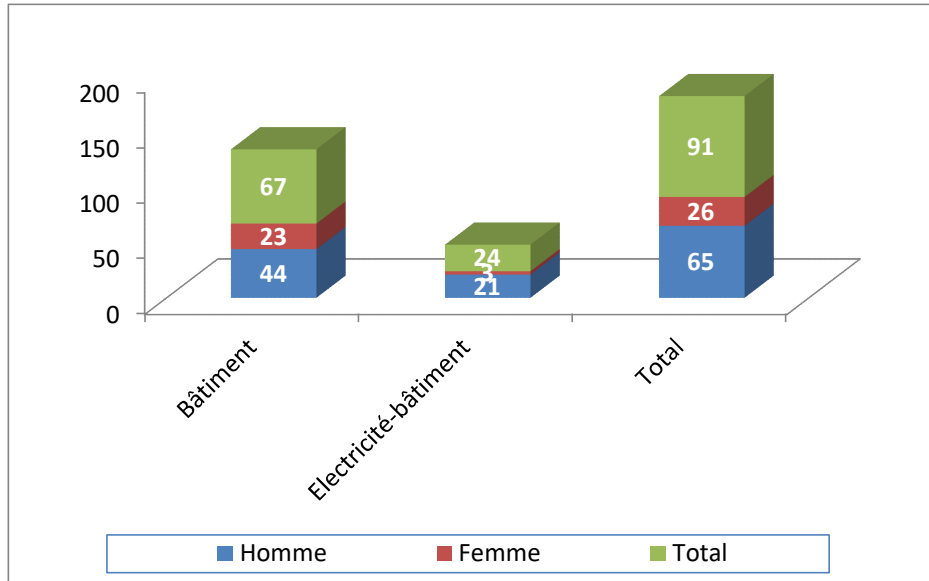
Tableau 10. Répartition des admis du BAC technique par spécialité et sexe en 2024

	Sciences et technologies de gestion			Sciences et technologies industrielles			Total
	Homme	Femme	Total	Homme	Femme	Total	
Bamako Rive droite	7	10	17	10	3	13	30
Bamako Rive gauche	28	34	62	189	87	276	338
Kalabancoro	5	6	11	18	9	27	38
Kati	1	13	14	8	2	10	24
Kayes	11	15	26	6	1	7	33
Kita	6	5	11				11
Koutiala	8	7	15	16	11	27	42
Mopti	21	22	43	12	30	42	85
San	12	3	15	1	2	3	18
Ségou	34	44	78	22	22	44	122
Sikasso	27	16	43	45	19	64	107
Total	160	175	335	327	186	513	848

Source : CNECE, Résultats 2024

Moins de 100 élèves ont été admis au BAC professionnel en 2024 au Mali (91 personnes). Ces personnes admises sont sériées dans 2 spécialités, à savoir le bâtiment et l'électricité-bâtiment. Les hommes sont beaucoup plus nombreux dans ces filières, soit 71%.

Figure 4. Répartition des admis BAC professionnel par spécialité et sexe en 2024



Source : CNECE, Résultats 2024

Le Bac professionnel représente une part significative des résultats d'examen, avec un total de 33 345 admis inégalement répartis entre les séries arts et lettres, langues et littérature, sciences exactes, sciences économiques, sciences expérimentales et sciences sociales. Un peu plus de 56% des admis sont des hommes au total quelle que soit la filière à l'exception de la section arts et lettres, à 3 admis près en deçà des femmes.

Tableau 11. Répartition des admis BAC professionnel par spécialité et sexe en 2024

	Homme	Femme	Total
Terminales Arts et lettres	307	310	617
Terminales Langues et littérature	77	27	104
Terminales Sciences exactes	1 601	851	2 452
Terminales Sciences économiques	7 872	6 536	14 408
Terminales Sciences expérimentales	3 514	3 185	6 699
Terminales Sciences sociales	5 343	3 722	9 065
Total	18 714	14 631	33 345

Source : CNECE, Résultats 2024

La filière "agropastoral" a mis sur le marché de l'emploi 552 nouveaux diplômés en 2024 formés dans 15 académies d'enseignement à travers le pays avec 71% d'hommes. Les académies de Koutiala et de Sikasso ont formé à elles seules plus de 32% de l'ensemble.

Tableau 12. Répartition des admis Agropastoral par sexe en 2024

	Homme	Femme	Total
AE-Bamako Rive droite	40	8	48
AE- Bamako Rive gauche	16	13	29
Bandiagara	7	5	12
Bougouni	28	8	36
Dioïla	39	9	48
Douentza	4		4
Kalabancoro	35	18	53
Kati	5	2	7
Kita	17		17
Koulikoro	22	12	34
Koutiala	50	32	82
Mopti	12	4	16
Nioro	8		8
Ségou	40	19	59
Sikasso	71	28	99
Total	394	158	552

Source : CNECE, Résultats 2024

La filière BT santé a mis sur le marché de l'emploi 8 599 personnes inégalement réparties entre les spécialités laboratoire et pharmacie, santé maternelle et infantile et santé publique, soit respectivement 4.9%, 39.4% et 55.7% des effectifs totaux. Les femmes sont plus nombreuses que les hommes dans ces filières. Les académies de Bamako et de Sikasso ont formé plus de 55% des diplômés de cette filière en 2024, soit respectivement 24.7% pour la rive droite de Bamako, 15.6% pour sa rive gauche et 15.2% pour Sikasso.

Tableau 13. Répartition des admis au BT santé par spécialité et par sexe en 2024

	Laboratoire et pharmacie			Santé maternelle et infantile			Santé publique			Total
Académie de l'école	Homme	Femme	Total	Homme	Femme	Total	Homme	Femme	Total	
Bamako Rive Droite	44	158	202	1	861	862	338	725	1 063	2 127
Bamako Rive Gauche	18	68	86		474	474	197	587	784	1 344
Bandiagara					20	20	18	5	23	43
Bandiagara					7	7	8	1	9	16
Bougouni					4	4	4	2	6	10
Dioïla	5	3	8		89	89	44	39	83	180
Douentza					20	20	18	4	22	42
Gao	7	10	17		154	154	218	204	422	593
Kalabancoro	1	1	2		63	63	30	36	66	131
KATI	1	19	20	1	114	115	72	199	271	406
Kati					30	30	28	16	44	74
Kayes					285	285	111	89	200	485
Kéniéba					3	3	5	14	19	22
Kita					227	227	83	15	98	325
Koutiala	5	3	8		85	85	137	81	218	311
Koutiala					0		1	0	1	1
Ménaka					7	7	13	14	27	34
Mopti	5	10	15		106	106	86	67	153	274
Nioro					31	31	17	4	21	52
San					32	32	12	25	37	69
Ségou	3	5	8	1	180	181	152	238	390	579
Sikasso	18	35	53		542	542	387	327	714	1 309
Tombouctou					52	52	68	52	120	172
Total	107	312	419	3	3 386	3 389	2 047	2 744	4 791	8 599

Source : CNECE, Résultats 2024

3.2. Enseignement supérieur

L'enseignement supérieur prépare dans différents domaines, des cadres hautement qualifiés capables de réaliser un travail créateur dans les domaines social, scientifique et technologique. Il est composé des instituts de formation, des grandes écoles et des universités. Les données de tous ces ordres d'enseignement supérieurs sont analysées. Il est généralement admis que l'enseignement supérieur souffre non seulement de la pléthore d'effectifs, mais aussi des difficultés relatives à l'insertion professionnelle des diplômés. Ce qui de tout temps en a appelé à la réforme du système en termes de diversification de l'offre de formation au niveau des écoles publiques, mais également d'adaptation des produits de l'enseignement supérieur aux besoins du marché du travail. De même les grandes écoles ont été dotées d'un nouveau statut leur permettant d'assurer la formation des cadres de haut niveau et de dispenser la formation continue.

3.2.1. Universités et instituts universitaires

En 2023-2025, les Universités du Mali ont enregistré près de 98 000 étudiants, toutes sections confondues, soit 60% de garçons et 40% de filles. Un peu plus du tiers des étudiants sont inscrits à l'USSGB de Bamako avec 32 609 étudiants, soit 33.5%. Sur ce total, plus de 8 étudiants sur 10 sont inscrits à la Faculté des sciences économiques et de gestion.

L'ULSHB (actuelle Université Yambo Ouologuem de Bamako – UYOB) constitue la deuxième université en termes de nombre d'étudiants avec 22 793 étudiants, soit 23.4%. Près de sept étudiants sur dix dans cette université sont des garçons contre 32% de filles. Il faut remarquer que la FLSL avec 75.5% des étudiants de cette université enregistre le plus fort contingent. Avec plus de ces 20 500 étudiants, l'USJPB (actuelle Université Kurukanfuka de Bamako – UKB) constitue la troisième université au Mali avec 21.1%. Comme les autres universités, la majorité des étudiants est constituée de garçons à hauteur de 53% ici.

Quelle que soit l'université ou encore la faculté, les garçons constituent la majorité écrasante des étudiants à l'exception notable de l'IUT où il existe une presque égalité entre filles et garçons, soit 164 garçons contre 163 filles.

Tableau 14. Répartition des étudiants des Universités du Mali selon le sexe (en effectif et %4)

		Garçon		Fille		Total	
		Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Universités de Ségou	FAGES	8 397	64%	4 719	36%	13 116	100%
	FAMA	513	6,1%	110	2,3%	623	4,7%
	FASSO	3 596	42,8%	1 635	34,6%	5 231	39,9%
	IUFP	3 183	37,9%	2 241	47,5%	5 424	41,4%
		1 105	13,2%	733	15,5%	1 838	14,0%
		15 555	68%	7 238	32%	22 793	100%
ULSHB	FLSL	12 221	78,6%	4 988	68,9%	17 209	75,5%
	FSHSE	3 118	20,0%	2 056	28,4%	5 174	22,7%
	IC	52	0,3%	31	0,4%	83	0,4%
	IUT	164	1,1%	163	2,3%	327	1,4%
		10 797	53%	9 765	47%	20 562	100%
USJPB	FDPRI	3 536	32,7%	3 225	33,0%	6 761	32,9%
	FDPU	3 239	30,0%	3 018	30,9%	6 257	30,4%
	FSAP	4 022	37,3%	3 522	36,1%	7 544	36,7%
		18 099	56%	14 510	44%	32 609	100%
USSGB	FSEG	13 991	77,3%	12 152	83,7%	26 143	80,2%
	FHG	1 758	9,7%	718	4,9%	2 476	7,6%
	IUG	2 350	13,0%	1 640	11,3%	3 990	12,2%
		5 628	67%	2 768	33%	8 396	6,7
USTTB	FMOS	1 882	33,4%	845	30,5%	2 727	32,5%
	FST	3 094	55,0%	1 667	60,2%	4 761	56,7%
	ISA	652	11,6%	256	9,2%	908	10,8%
Total		58 476	60%	39 000	40%	97 476	100,0%

Source : Calcul de l'ONEF à partir des données fournies par les universités du Mali

La répartition des étudiants de l'Université de Ségou révèle des disparités marquées entre les sexes et des différences significatives entre les établissements et niveaux d'études. Elle est constituée de 4 facultés et instituts qui enregistrent un total de 13 116 étudiants en 2024. Plus de 8 étudiants sur dix sont inscrits, soit à la FASSO (41%), soit à la FAMA (40%). Il est à noter que 61% des étudiants sont inscrits en licence 1 contre 31% en licence 2 et seulement 8% en licence 3.

Au niveau de la Faculté des sciences économiques et sociales (FAGES), les garçons dominent largement, avec 82% des inscrits. Cette tendance est maintenue dans toutes les facultés de l'Université de Ségou et ce quel que soit le niveau de formation. Néanmoins, ce taux semble relativement important à la FASSO avec un taux de 41% de filles avec 42% en licence 1.

⁴ Les pourcentages de garçon et fille sont en ligne (addition de ces deux pourcentages donne 100%) ; pour le pourcentage du Total (dernière colonne), les pourcentages des universités en (**gras**) sont en colonne ainsi que les pourcentages des facultés/instituts sont en colonne et ils donnent la répartition de l'université selon les facultés et instituts.

Tableau 15. Répartition des étudiants Université de Ségou par faculté, niveau d'étude et sexe

	Garçon		Fille		Total	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
FAGES	513	82	110	18	623	100
Licence 1	319	82	71	18	390	63
Licence 2	107	80	26	20	133	21
Licence 3	87	87	13	13	100	16
FAMA	3 596	69	1 635	31	5 231	100
Licence 1	2 149	67	1 052	33	3 201	61
Licence 2	967	70	409	30	1 376	26
Licence 3	480	73	174	27	654	13
FASSO	3 183	59	2 241	41	5 424	100
Licence 1	1 935	59	1 346	41	3 281	60
Licence 2	1 235	58	887	42	2 122	39
Licence 3	13	62	8	38	21	0
IUFP	1 105	60	733	40	1 838	100
Licence 1	634	58	454	42	1 088	59
Licence 2	285	61	179	39	464	25
Licence 3	186	65	100	35	286	16
Ensemble	8 397	64	4 719	36	13 116	100
Licence 1	5 037	63	2 923	37	7 960	61
Licence 2	2 594	63	1 501	37	4 095	31
Licence 3	766	72	295	28	1 061	8

Source : Données fournies par l'université de Ségou | Année académique 2023/2024

La répartition des étudiants de l'Université de Ségou par niveau d'étude et filière, montre que dans la FAGES, la filière GC (Génie civil) domine largement, représentant 55% des inscrits au total dans cette faculté, soit respectivement 51% en licence 1, 67% en licence 2 et 53% en licence 3. Au niveau de la FAMA, la filière AE (Administration des entreprises) est la plus populaire, attirant 76% des étudiants tandis l'autre quart est dispatché entre les 6 autres filières de formation, la plus importante en nombre étant la filière AVD avec 7% des inscrits suivie de la filière PSA avec 6%. Enregistrant 41% des effectifs de l'Université de Ségou, la FASSO est dominée par les étudiants de l'AT et du CO avec près de 3 quarts des inscrits (40% pour la première filière et 34% pour la seconde).

Enfin, à l'IUFP, la filière CFA (Comptabilité et finance appliquée) attire une grande proportion d'étudiants, avec 40% du total des inscrits, tandis que des filières comme GI (Génie informatique) et 3IER attirent un nombre relativement faible d'étudiants avec seulement 7% pour chaque filière, ce qui reflète des spécialisations ou des choix plus ciblés.

Tableau 16. Répartition des étudiants Université de Ségou par faculté/institut et niveau d'étude

	Licence 1		Licence 2		Licence 3		Total	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
FAGES	390	63%	133	21%	100	16%	623	100%
GC	200	58%	89	26%	53	15%	342	55%
GE	85	55%	24	15%	46	30%	155	25%
GM	105	83%	20	16%	1	1%	126	20%
FAMA	3 201	61	1 376	26	654	13	5 231	100%
AE	2 416	61%	1053	26%	511	13%	3980	76%
AVD	190	55%	93	27%	61	18%	344	7%
GR	54	60%	23	26%	13	14%	90	2%
HA	66	51%	49	38%	14	11%	129	2%
HAQ	34	74%	9	20%	3	7%	46	1%
PSA	168	51%	108	33%	52	16%	328	6%
TAA	119	74%	41	26%	0	0%	160	3%
VA	154	100%	0	0%	0	0%	154	3%
FASSO	3 281	60	2122	39	21	0	5424	100%
AT	1180	54%	1006	46%	4	0%	2190	40%
CO	1121	61%	693	38%	11	1%	1825	34%
DDL	659	76%	204	24%	0	0%	863	16%
SO	321	59%	219	40%	6	1%	546	10%
IUFP	1 088	59%	464	25	286	16	1838	100%
3ER	72	58%	30	24%	23	18%	125	7%
AB	132	68%	61	32%	0	0%	193	11%
AG	224	64%	79	23%	46	13%	349	19%
CFA	418	56%	182	25%	142	19%	742	40%
GI	70	53%	33	25%	30	23%	133	7%
MC	172	58%	79	27%	45	15%	296	16%
Total	7 960	61%	4 095	31%	1 061	8%	13 116	100%

Source : Données fournies par l'université de Ségou |Année académique 2023/2024

L'ULSHB compte 22 793 étudiants inscrits en licence 1, 2 et 3 répartis entre 2 facultés et 2 instituts. Au total, la FLSL comporte 17 209 étudiants, soit plus de trois quarts de l'effectif total (76%). Les étudiants de licence 1 représentent la majorité des inscrits dans cette université, allant de 53% dans l'IC à 64% à la FSHSE en passant par 56% à l'IUT et 63% à la FLSL.

La répartition des étudiants de l'ULSHB par établissement et sexe, est de 68% d'étudiants contre 32% d'étudiantes. Quel que soit la faculté ou l'institut, les garçons sont plus nombreux que les filles à l'exception de l'IUT qui présente presque une parité entre les filles et les garçons. Cette particularité est beaucoup plus tirée par le nombre de filles dans les filières licence 3 et DUT 1 où près de 60% sont des filles (respectivement 60% et 59%).

Tableau 17. Répartition des étudiants ULSHB par faculté/institut, classe et sexe en 2023-2024

	Garçon		Fille		Total	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
FLSL	12 221	71%	4 988	29%	17 209	100%
Licence 1	7 479	69%	3 285	31%	10 764	63%
Licence 2	2 183	75%	713	25%	2 896	17%
Licence 3	2 559	72%	990	28%	3 549	21%
FSHSE	3 118	60%	2 056	40%	5 174	100%
Licence 1	1 902	58%	1 403	42%	3 305	64%
Licence 2	417	65%	221	35%	638	12%
Licence 3	799	65%	432	35%	1 231	24%
IC	52	63%	31	37%	83	100%
Licence 1	26	59%	18	41%	44	53%
Licence 2	17	68%	8	32%	25	30%
Licence 3	9	64%	5	36%	14	17%
IUT	164	50%	163	50%	327	100
DUT 1	15	41%	22	59%	37	11%
DUT 2	19	50%	19	50%	38	12%
Licence 1	78	53%	69	47%	147	45%
Licence 2	28	62%	17	38%	45	14%
Licence 3	24	40%	36	60%	60	18%
Total	15 555	68%	7 238	32%	22 793	100

Source : SSO-DISTAT

Les plus de 22 000 étudiants de l'ULSHB sont inscrits majoritairement dans la FLSL (76% de l'ensemble) et aussi en licence 1, soit 10 764 étudiants sur 17 209 étudiants au total. Les filières anglais et arabe sont les principales destinations de ces étudiants qui voient l'accueil de 6 237 et 5 778 pour les 2, soit 70% (respectivement 36% et 34%). La filière russe voit l'inscription de moins de 1% du total des étudiants de cette faculté, faisant de cette filière, la moins fréquentée pour cette année.

Les sciences de l'éducation et la socio-anthropologie constituent les 2 principales destinations de la FSHSE avec un peu plus de 4 000 étudiants sur les 5 174 en 2024. Quant à l'IC, il reçoit 83 étudiants au total dans la filière chinoise inégalement répartis entre les licences 1 (44), licence 2 (25) et licence 3 (14). Constitué de 327 étudiants, l'IUT reçoit prioritairement les étudiants en MLAD et en communication pour 110 personnes et 104 personnes, la majorité étant inscrite en licence 1.

Tableau 18. Répartition des étudiants ULSHB par faculté/institut, filière et sexe

	Licence 1		Licence 2		Licence 3		Total	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
FLSL	10 764	63%	2 896	17%	3 549	21%	17 209	76%
Anglais	3 120	50%	1 200	19%	1 917	31%	6 237	27%
Arabe	4361	75%	884	15%	533	9%	5 778	25%
Etudes germaniques	426	60%	135	19%	154	22%	715	3%
Lettres	2 282	63%	540	15%	790	22%	3 612	16%
Russe	28	58%	11	23%	9	19%	48	0%
Sciences du langage	547	67%	126	15%	146	18%	819	4%
FSHSE	3 305	64%	638	12%	1 231	24%	5 174	23%
Anthropologie		0%		0%	8	100%	8	0%
Philosophie	356	74%	39	8%	88	18%	483	2%
Psychologie	219	76%	22	8%	46	16%	287	1%
Sciences de l'éducation	1 368	67%	265	13%	424	21%	2 057	9%
Socio-anthropologie	1 362	67%	312	15%	356	18%	2 030	9%
Sociologie		0%		0%	309	100%	309	1%
IC	44	53%	25	30%	14	17%	83	0,4%
Chinois	44	53%	25	30%	14	17%	83	0,4%
IUT	184	56%	83	25%	60	18%	327	1%
Communication	54	52%	27	26%	23	22%	104	0,5%
Mise en scène	19	70%		0%	8	30%	27	0,1%
MLAD	72	65%	38	35%		0%	110	0,5%
MMI	39	56%	17	24%	14	20%	70	0,3%
Numérisation	0	0%	1	6%	15	94%	16	0,1%
Total	14 297	100	3 642	100	4 854	100	22 793	100

Source : Calcul de l'ONEF à partir des données ULSHB | Année académique 2023/2024

La répartition des étudiants de l'USJPB par année et par sexe dans ses trois facultés, la FDPRI la FDPU et la FSAP montre que, les effectifs entre les sexes sont relativement équilibrés, avec une légère dominance des garçons dans toutes les facultés, représentant 52,5 % des effectifs totaux, contre 47,5% pour les filles. Par niveau, la majorité des étudiants se trouvent en L1 (Licence 1), avec 51,3% des garçons et 48,7% des filles dans la FDPRI, suivis de près par les étudiants en L2 et L3. A la FDPU, bien que le nombre total d'étudiants soit légèrement plus faible, on observe une répartition similaire, avec une plus grande proportion de garçons en L3 (58,3%) comparée aux filles (41,7%). Enfin, la FSAP affiche une répartition relativement homogène, notamment en L2, où l'écart entre garçons et filles est très faible (52,7% contre 47,3%). Les chiffres montrent également une tendance générale vers un nombre d'étudiants en L1 plus élevé, avec une diminution progressive des effectifs dans les classes supérieures, ce qui peut refléter le phénomène d'abandon ou de réorientation.

Tableau 19. Répartition des étudiants USJPB par année et sexe

	Garçon		Fille		Total	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
FDPRI	3 536	52,3	3 225	47,7	6761	100
L1	2650	51,3	2515	48,7	5165	100
L2	463	54,4	388	45,6	851	100
L3	423	56,8	322	43,2	745	100
FDPU	3 239	51,8	3 018	48,2	6 257	100
L1	2 196	52,5	1 985	47,5	4 181	100
L2	665	46,6	763	53,4	1 428	100
L3	378	58,3	270	41,7	648	100
FSAP	4 022	53,3	3 522	46,7	7 544	100
L1	1 533	53,1	1 353	46,9	2 886	100
L2	1 920	52,7	1 721	47,3	3 641	100
L3	569	55,9	448	44,1	1 017	100
Total	10 797	52,5	9 765	47,5	20 562	100

Source : Calcul de l'ONEF à partir des données USJPB | Année académique 2023/2024

L'USSGB est composée de la Faculté des sciences économiques et de gestion (FSEG), de la Faculté d'histoire et de géographie (FHG), de l'Institut universitaire pour le développement territorial (IUDT) et l'Institut universitaire de gestion (IUG). Elle forme les étudiants aux niveaux licence et maîtrise. Pour l'année académique 2023/2024, au total, l'université compte 32 825 étudiants dont 55% de garçons. La FSEG est la plus importante avec 26 143 étudiants, représentant 80% des effectifs. Dans cette faculté, les garçons dominent avec 13 991 des étudiants contre 12 152 filles.

La FHG comptabilise 2 476 étudiants, avec une concentration notable de filles en Licence 1 (32%), alors qu'en Licence 2 et Licence 3, les garçons demeurent majoritaires. L'IUG (Institut universitaire de gestion) affiche également une situation similaire avec une majorité de garçons (60%) en Licence 1, tendance poursuivie aussi bien en Licence 2 qu'en Licence 3. Enfin, l'IUDT regroupe moins de 1% des effectifs des facultés et écoles de l'USSGB dont 68% sont inscrits en Licence 1.

Tableau 20. Répartition des étudiants USSGB par faculté, niveau d'étude et sexe

	Garçon		Fille		Total	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
FSEG	13 991	54%	12 152	46%	26 143	80%
Licence 1	5 464	53%	4 910	47%	10 374	40%
Licence 2	3 765	54%	3 188	46%	6 953	27%
Licence 3	4 762	54%	4 054	46%	8 816	34%
FHG	1 758	71%	718	29%	2 476	8%
Licence 1	842	68%	404	32%	1 246	50%
Licence 2	404	72%	155	28%	559	45%
Licence 3	512	76%	159	24%	671	27%
IUDT					216	1%
Licence 1					147	68%
Licence 2					41	19%
Master					28	13%
IUG	2 350	59%	1 640	41%	3 990	12%
Licence 1	1 693	60%	1 143	40%	2 836	71%
Licence 2	306	58%	224	42%	530	13%
Licence 3	351	56%	273	44%	624	16%
Total	18 099	55%	14 510	44%	32 825	100.00

Source : Calcul de l'ONEF à partir des données USSGB | Année académique 2023/2024

Les plus de 32 000 étudiants de l'USSGB sont inégalement répartis entre la FSEG, la FHG, l'IUDT et l'IUG et les niveaux de licence 1, 2 et 3. La FSEG à elle seule accueille 80% des étudiants de cette université. La FHG accueille 2 476 étudiants des 2 sexes, soit 8% du total des inscrits de cette université qui sont majoritairement en licence 1 (50%). Près de 9 étudiants sur 10 sont inscrits dans la section géographie (85%). Sur ce nombre, 59% sont en licence 1.

Tableau 21. Effectif et répartition (en%) des étudiants USSGB par niveau et selon la filière

	Licence 1		Licence 2		Licence 3		Total	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
FSEG	10 374	100	6 953	100	8 816	100	26 143	100
FHG	1 246	100	559	100	671	100	2 476	100
Géographie	1 027	82.42	496	88.73	582	86.74	2 105	85.02
Histoire-archéologie	219	17.58	63	11.27	89	13.26	371	14.98
IUDT	147	100	41	100	28	100	216	100
IUG	2 836	71.08	530	13.28	624	15.64	3 990	100.00
CGE	1 369	48.27	232	43.77	276	44.23	1 877	47.04
OGO	892	31.45	199	37.55	226	36.22	1 317	33.01
STC	575	20.28	99	18.68	122	19.55	796	19.95
Total	14 603	44.49	8 083	24.62	10 139	30.89	32 825	

Source : Calcul de l'ONEF à partir des données USSGB | Année académique 2023/2024

Composée de trois facultés et d'un institut à savoir la Faculté de pharmacie (FAPH), la Faculté de médecine et d'odontostomatologie (FMOS), la Faculté des sciences et techniques (FST) et l'Institut des sciences appliquées (ISA), l'USTTB forme les étudiants jusqu'à l'obtention des diplômes de licence, master et doctorat. Durant l'année universitaire 2023-2024, l'USTTB comptait 15 347 étudiants dont 36,7 % de filles.

La FST constitue la plus grande population d'étudiants avec 7 652, suivi de la FMOS, 5 050. Quant à la Faculté des médecines et des sciences (FMOS), elle accueille un grand nombre d'étudiants masculins (68,3%) par rapport aux filles (31,7%). Les garçons dominent particulièrement en 1^{ère} année, représentant 64% de l'effectif, mais cette proportion baisse progressivement au fil des années.

L'Institut d'odontologie (ODONTO) montre un équilibre plus marqué entre les sexes, bien que les garçons restent légèrement majoritaires dans la plupart des classes. La Faculté de pharmacie (FAPH) suit une situation similaire, avec 54,2% de garçons et 45,8% de filles. La Faculté des sciences et technologies (FST) présente également une majorité de garçons (60,5%) et un nombre significatif de filles (39,5%), mais la proportion des filles augmente dans les classes avancées.

Tableau 22. Répartition des étudiants USTTB par faculté/institut et le niveau d'étude selon le sexe

	Garçon		Fille		Total	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
FMOS	3 450	68,3	1 600	31,7	5 050	100
1ère Année	1 752	64	984	36	2 736	100
2ème Année	328	72	126	28	454	100
3ème Année	299	69	135	31	434	100
4ème Année	365	75	120	25	486	100
5ème Année	348	71	138	29	486	100
6ème Année	358	79	97	21	455	100
Master	27	62,7	16	31,3	43	100
Master 1	14	61	9	39	23	100
Master 2	13	65	7	25	20	100
ODONTO	75	54,6	54	45,4	129	100
1ère Année	34	62,9	20	37,1	54	100
2ème Année	7	41	10	59	17	100
3ème Année	8	53	07	47	15	100
4ème Année	11	73	04	27	15	100
5ème Année	10	55	08	45	18	100
6ème Année	05	50	05	50	10	100
FAPH	776	54,2	654	45,8	1 430	100
1ère Année	412	51	400	49	812	100
2ème Année	109	55,6	87	44,4	196	100
3ème Année	81	61,4	51	38,6	132	100
4ème Année	97	65,5	51	34,5	148	100
5ème Année	77	54,2	65	45,8	142	100
Master	45	58,4	32	41,6	77	100
Master 1	28	60	19	40	47	100
Master 2	17	57	13	43	30	100
FST	4 636	60,5	3 016	39,5	7 652	100
Licence 1	3 714	58,45	2 641	41,55	6 355	100
Licence 2	519	72,49	197	27,51	716	100
Licence 3	403	69,37	178	30,63	581	100
ISA	712	73,70	254	26,29	966	100
Licence 1	320	77,48	93	22,51	413	100
Licence 2	202	74,53	69	25,66	271	100
Licence 3	180	66,17	92	33,88	272	100
Total	9 721	63,3	5 626	36,7	15 347	100

Source : Calcul de l'ONEF à partir des données USTTB |Année académique 2023/2024

Les garçons sont beaucoup plus nombreux que les filles à la FMOS (Médecine générale comme odontostomatologie), 68% de l'effectif contre 32%. En revanche, au niveau de la FST, la Licence de science biologique (LSB) et la Licence science de la vie et de la terre (LSVT) montrent des proportions plus équilibrées entre filles et garçons. Les hommes restent majoritaires cependant dans toutes les filières à base mathématiques et informatique. Enfin, il faut noter qu'à l'Institut supérieur des sciences appliquées, qui forme les futurs techniciens notamment pour les besoins de l'exploitation minière, on dénombre trois fois plus de garçons que de filles, soit 712 contre 254.

Tableau 23. Effectif et Répartition (en%) des étudiants USTTB par filière selon le sexe

	Garçon		Fille		Total	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
FMOS	3 525	68	1 654	32	5 179	100
Médecine générale	3 450	68,3	1 600	31,7	5 050	100
Odontostomatologie	75	54,6	54	45,4	75	100
FAPH	776	54,2	654	45,8	1 430	100
Pharmacie	776	54,2	654	45,8	1 430	100
FST	4 636	60,5	3 016	39,5	7 652	100
Licence math physique chimie informatique	1 101	71	447	29	1 548	100
Licence géologie (LG)	7	58	5	42	12	100
Licence réseaux télécoms (LRT)	36	73	13	27	49	100
Licence de science biologique (LSB)	5	50	5	50	10	100
LMBA	30	57	23	43	53	100
Licence ressources minérales et énergétiques (LRME)	70	77	21	23	91	100
Licence biochimie microbiologie (LBM)	50	65	27	35	77	100
Licence électronique et système électrique (LESE)	30	81	7	19	37	100
Licence chimie sciences de la vie (LCSV)	12	67	6	33	18	100
Licence génie logiciel (LGL)	19	83	4	17	23	100
Licence statistique informatique décisionnelle (LSID)	15	71	6	29	21	100
Licence mathématiques (LM)	31	82	7	18	38	100
Licence chimie structure de la matière (LCSM)	12	57	9	43	21	100
Licence physique chimie (LPC)	2	67	1	33	3	100
Licence de géologie appliquée (LGA)	54	70	23	30	77	100
Licence électronique et environnement (LEE)	19	83	4	17	23	100
Licence science de vie et de la terre (LSVT)	3 143	56,6	2 408	43,4	5 551	100
ISA	712	73,70	254	26,29	966	100
Total	9 649	63,3	5 578	36,7	15 227	100

Source : Calcul de l'ONEF à partir des données USTTB | Année académique 2023/2024

3.2.2. Grandes écoles et instituts

Au cours de l'année académique 2023-2024, les grandes écoles maliennes comptaient 12 066 étudiants dont 68,7% de garçons. L'effectif des étudiants des grandes écoles a connu une baisse par rapport à celle de 2022-2023 (12 553 étudiants).

Globalement, les garçons représentent 68,7% (8 286) de l'effectif total, tandis que les filles constituent 31,3% (3 780). Parmi les écoles, l'IPR/IFRA accueille la plus grande proportion d'étudiants, avec 34,2% des garçons et 26,8% des filles, soit un total de 3 847 étudiants. L'INFSS (Institut national de formation en sciences de la santé) affiche un nombre impressionnant de filles (31,4%), ce qui en fait l'école avec la plus forte représentation féminine. En revanche, d'autres écoles comme l'ENETP (École normale d'enseignement technique et professionnel) et l'ENI-ABT (École nationale d'ingénieurs) présentent des proportions beaucoup plus élevées de garçons. Enfin, les écoles comme l'ESJSC (École supérieure de journalisme) et l'HERI-AB (Institut des hautes études et de recherche en informatique et administrations) sont de petite taille, avec des effectifs plus faibles, mais montrent des répartitions notables entre les sexes. En résumé, bien que les garçons dominent dans la majorité des écoles, certaines, comme l'INFSS, connaissent une représentation féminine plus marquée.

Tableau 24. Répartition des étudiants des grandes écoles par sexe

	Garçon		Fille		Ensemble	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
CERFILTEX	247	1,4	59	0,9	306	1,2
ENETP	1 013	12,2	360	9,5	1 373	11,4
ENI-ABT	1 216	14,7	248	6,6	1 464	12,1
ENSUP	762	9,2	101	2,7	863	7,2
ESJSC	62	0,7	65	1,7	127	1,1
IHERI-AB	40	0,5	27	0,7	67	0,6
INFSS	942	11,4	1 188	31,4	2 130	17,7
INFTS	359	4,3	447	11,8	806	6,7
INJS	553	6,7	176	4,7	729	6,0
IPR/IFRA	2 833	34,2	1 014	26,8	3 847	31,9
IZSEJB	394	4,8	119	3,1	513	4,3
Total	8 286	68,7	3 780	31,3	12 066	100,0

Source : Calcul de l'ONEF à partir des données fournies par les grandes écoles 2023/2024

Le CERFILTEX a formé 306 apprenants durant l'année académique 2023-2024 dont 19.28% de filles. Il forme les apprenants jusqu'à l'obtention du certificat de technicien supérieur, de licence et du master. Les garçons représentent globalement plus de huit étudiants sur dix (80.72%) du CERFILTEX.

Tableau 25. Répartition des étudiants CERFILTEX par filière et sexe

	Garçon		Fille		Total	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Licence	227	91.90%	55	93.22%	282	92.16%
Licence 1	96	38.87%	30	50.85%	126	41.18%
Licence 2	90	36.44%	14	23.73%	104	33.99%
Licence 3	41	16.60%	11	18.64%	52	16.99%
Master	11	4.45%	1	1.69%	12	3.92%
Master 1	5	2.02%	1	1.69%	6	1.96%
Master 2	6	2.43%	0	0.00%	6	1.96%
Technicien supérieur	9	3.64%	3	5.08%	12	3.92%
3ème	0	0.00%	1	1.69%	1	0.33%
4ème	9	3.64%	2	3.39%	11	3.59%
Total	247	80.72%	59	19.28%	306	100.00%

Source : Calcul de l'ONEF à partir des données CERFILTEX | Année académique 2023/2024

Le Centre de recherche et de formation pour les industries légères et textiles (CERFILTEX) forme les étudiants dans cinq filières. La technologie textile (TT) et la chimie appliquée (CA) sont les filières à la fois dispensées aux niveaux des cycles de technicien supérieur et de la licence. La filière mécanique et maintenance industrielle (MMI) et la filière génie électrique et informatique industriel (GEII) sont dispensées uniquement respectivement aux niveaux cycles technicien supérieur et licence. Le master du CERFILTEX est en génie industriel seulement. Le génie électrique et informatique industriel (GEII) est la filière la plus convoitée par les étudiants du CERFILTEX avec 210 étudiants sur 306, soit 69% de l'effectif. Cette filière est suivie par la filière CA avec 24% de l'effectif, les 3 autres se partageant les 7% restants.

Tableau 26. Répartition des étudiants CERFILTEX par filière selon le niveau

Filières	Licence						Master				Technicien				Total	
	L1		L2		L3		1 ^{er} A		2 ^{er} A		3 ^{er} A		4 ^{er} A		Eff.	%
	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%		
TT	0	0.0	0	0.0	0	0.0									0	0.0
GEII	93	73.8	77	74.0	40	76.9									210	68.6
CA	33	26.2	27	26.0	12	23.1									72	23.5
MGI							6	100	6	100					12	3.9
MMI											0	0	4	36	4	1.3
CA											0	0	7	64	7	2.3
TT											1	100	0	0	1	0.3
Total	126	45	104	37	52	18	6	100	6	100	1	8	11	92	306	100

Source : Calcul de l'ONEF à partir des données fournies par CERFILTEX | Année académique 2023/2024

L'Ecole normale d'enseignement technique et professionnel (ENETP) est créée par l'Ordonnance n°10-032/P-RM du 04 août 2010 et ratifiée par la Loi n°2011-042 du 15 juillet 2011. Elle assure en cinq (5) ans après le baccalauréat et tout diplôme équivalent, en trois (3) ans après le DUT ou la licence et tout diplôme équivalent, une formation universitaire sanctionnée par le master. Elle assure une formation initiale en Licence-Master-Doctorat. L'accès à l'ENETP se fait par voie de concours, soit sur étude du dossier suivi de test. Durant l'année scolaire 2023-2024, l'ENETP comptait 1 439 étudiants dont plus du trois quarts (75.12%) étaient des garçons. Le cycle licence regroupait 62.3% des étudiants de l'ENETP contre 37.7% pour le cycle master.

Tableau 27. Répartition des étudiants ENETP par sexe, niveau d'étude et classe

	Garçon		Fille		Total	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Licence	687	63.6	210	58.7	897	62.3
Licence 1	364	53.0	97	46.2	349	38.9
Licence 2	163	23.7	62	29.5	218	24.3
Licence 3	160	23.3	51	24.3	354	39.5
Master	394	36.4	148	41.3	542	37.7
Master 1	238	60.4	93	62.8	331	61.1
Master 2	156	39.6	55	37.2	211	38.9
Total	1 081	75.1	358	24.9	1 439	100

Source : Calcul de l'ONEF à partir des données fournies par l'ENETP | Année académique 2023/2024.

Les filières les plus demandées sont Comptabilité et gestion, Bureautique-communication et Exploitation minière, représentant respectivement 23.5%, 17.2% et 13.5% de l'effectif. La majorité des étudiants se trouve en Licence, avec une répartition relativement équilibrée entre les niveaux, et une présence notable en Master dans certaines spécialités techniques.

Tableau 28. Effectif et répartition des étudiants ENETP par filière et niveau d'étude

	Licence L1		Licence L2		Licence L3		Master M1		Master M2		Total	
	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%
Aménagements hydrauliques	57	12,4%	24	10,7%	16	7,6%	24	7,3%	18	8,5%	139	9,7%
Bâtiments et travaux publics	62	13,4%	31	13,8%	22	10,4%	41	12,4%	28	13,3%	184	12,8%
Bureautique et communication	51	11,1%	44	19,6%	31	14,7%	83	25,1%	38	18,0%	247	17,2%
Comptabilité gestion	116	25,2%	40	17,8%	45	21,3%	84	25,4%	53	25,1%	338	23,5%
Electronique	29	6,3%	13	5,8%	15	7,1%	12	3,6%	11	5,2%	80	5,6%
Electrotechnique	37	8,0%	12	5,3%	18	8,5%	17	5,1%	9	4,3%	93	6,5%
Energétique	21	4,6%	11	4,9%	15	7,1%	9	2,7%	9	4,3%	65	4,5%
Exploitation minière	55	11,9%	35	15,6%	32	15,2%	41	12,4%	31	14,7%	194	13,5%
Génie mécanique	33	7,2%	15	6,7%	17	8,1%	20	6,0%	14	6,6%	99	6,9%
Total	461	32,0%	225	15,6%	211	14,7%	331	23,0%	211	14,7%	1 439	100,0%

Source : Calcul de l'ONEF à partir des données fournies par ENETP | Année académique 202/2024

Durant l'année scolaire 2022-2023, la répartition des étudiants de l'ENI par filière et sexe, avec un total de 2 281 étudiants, dont 84,92% de garçons (1 937) et 15,08% de filles (344). Les garçons dominent largement dans toutes les filières, particulièrement en Génie électrique (92,92%) et Génie mécanique et énergie (92,38%), tandis que les filles sont plus représentées dans des filières comme Génie informatique et télécom (20,97%) et Géologie et mines (21,12%).

Tableau 29. Répartition des étudiants ENI par filière et sexe

	Garçon		Fille		Total	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Licence	1 344	85,27	232	14,73	1 576	100
Génie civil	278	84,24	52	15,76	330	100
Génie électrique	210	92,92	16	16,08	226	100
Génie informatique et télécom	196	79,03	52	20,97	248	100
Génie mécanique et énergie	279	92,38	23	7,62	302	100
Géodésie	110	87,3	16	12,70	126	100
Géologie et mines	271	78,78	73	21,12	344	100
Master	452	83,39	90	16,61	542	100
Génie civil	108	90	12	10	120	100
Génie électrique	43	76,79	13	23,21	56	100
Génie informatique et télécom	52	71,23	21	28,77	73	100
Génie mécanique et énergie	93	89,42	11	10,58	104	100
Géodésie	43	87,76	6	12,24	49	100
Géologie et mines	113	80,71	27	19,29	140	100
Technicien supérieur	108	85,04	19	14,96	127	100
Génie civil	69	80,23	17	19,77	86	100
Technicien supérieur	39	95,12	2	4,88	41	100
Licence professionnelle	33	96,67	3	8,33	36	100
Génie électrique	4	100	0	0	4	100
Génie informatique et télécom	0	0	0	0	0	0
Génie mécanique et énergie	0	0	0	0	0	0
Géologie et Mines	29	90,33	3	9,67	32	100
Diplôme d'ingénieur	0	0	0	0	0	0
Génie civil	0	0	0	0	0	0
Génie mécanique et énergie	0	0	0	0	0	0
Géodésie	0	0	0	0	0	0
Géologie et mines	0	0	0	0	0	0
Total	1 937	84,92	344	15,08	2 281	100

Source : Calcul de l'ONEF à partir des données ENI | Année académique 2022/2023

Créée en 1962, l'Ecole normale supérieure, géant de la formation des enseignants a joué un rôle déterminant dans la formation au Mali. La Loi n° 2012 -044 du 16 novembre 2012 portant modification de l'Ordonnance n°10-026/P-RM du 04 août 2010 portant création de l'Ecole normale supérieure de Bamako, confère à l'ENSUP les missions suivantes :

- ✓ la formation initiale professionnelle et continue des professeurs de l'enseignement secondaire et de l'enseignement universitaire
- ✓ la formation postuniversitaire
- ✓ le perfectionnement
- ✓ la recherche scientifique, technologique et pédagogique
- ✓ la préparation aux concours d'agrégation de l'enseignement secondaire
- ✓ le développement et la diffusion des connaissances et du savoir-faire.

Au cours de l'année universitaire 2022-2023, l'ENSUP comptait 1 789 étudiants dont 93,3% d'hommes. L'ENSUP forme les étudiants jusqu'à l'obtention d'une licence ou d'un master. Les étudiants de la licence représentent 57% et ceux du master, 43%.

Tableau 30. Répartition des étudiants ENSUP par sexe et niveau d'étude

	Garçon		Fille		Total	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Licence	956	93,7	64	6,3	1 020	57,0
Licence 1	298	96,4	11	3,6	309	30,3
Licence 2	313	94,0	20	6,0	333	32,6
Licence 3	345	91,3	33	8,7	378	37,1
Master	714	93,0	55	7,0	769	43,0
Master 1	313	94,0	20	6,0	333	43,3
Master 2	401	91,3	35	8,0	436	130,9
Total	1 670	93,3	119	6,7	1 789	100,0

Source : Calcul de l'ONEF à partir des données ENSUP | Année académique 2022/2023

Les hommes dominent particulièrement dans les filières comme les mathématiques (97%), la chimie (90%) et l'anglais (89%). Les femmes rehaussent quelque peu leur quotepart dans les filières lettres (14%), sciences de la vie et de la terre (14%) et psychopédagogie (24%).

Tableau 31. Répartition des étudiants ENSUP par sexe et filière

	Hommes		Femmes		Total	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Allemand	37	4,9	6	5,9	43	5,0
Arabe	66	8,7	7	6,9	73	8,5
Anglais	67	8,8	8	7,9	75	0,7
Lettres	80	10,1	13	12,9	93	10,8
Histoire-géographie	77	10,1	8	7,9	85	9,9
Mathématiques	58	7,6	2	2,0	60	7,0
Physique	42	2,0	2	2,0	44	5,1
Chimie	72	9,5	8	7,9	80	9,3
Philo	67	0,8	4	4,0	71	8,2
Psychopédagogie	72	9,5	23	22,8	95	11,0
Sciences de la vie et de la terre	55	7,2	11	10,9	66	7,7
Russe	9	1,2	4	4,0	13	1,5
Sociologie	60	7,9	5	5,0	65	7,5
Total	762	100	101	100	863	100

Source : Calcul de l'ONEF à partir des données ENSUP | Année académique 2022/2023

L'Etat du Mali a créé par la Loi n°2015-009 du 5 Mars 2015 un Etablissement public à caractère scientifique et technologique (EPST) doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière, dénommé Ecole supérieure de journalisme et des sciences de la communication (ESJSC). L'ESJSC offre une licence professionnelle dans la seule filière qui est le journalisme. Durant l'année scolaire 2023-2024, elle montrait une répartition des étudiants presque équitable entre garçons (48,8%) et filles (51,2%). La majorité des étudiants se trouvent en Licence professionnelle 1 (62,2%), où les filles représentent une proportion plus élevée (53%).

Tableau 32. Effectif et répartition des étudiants ESJSC par sexe et niveau d'étude.

	Garçon		Fille		Total	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Licence professionnelle 1	37	47	42	53	79	62,2
Licence professionnelle 2	13	54	11	46	24	18,9
Licence professionnelle 3	12	50	12	50	24	18,9
Total	62	48,8	65	51,2	127	100,0

Source : Calcul de l'ONEF à partir des données ESJSC | Année scolaire 2023/2024

L’Institut des hautes études et des recherches islamiques Ahmed Baba de Tombouctou (IHERI-ABT) avait durant l’année scolaire 2023-2024, 70 étudiants dont 62.86% d'hommes contre 37.14% de femmes. En ce qui concerne la répartition par niveau d'étude, les hommes représentent 63.26% des étudiants en DUT1 et 61.9% en DUT2, tandis que les femmes occupent respectivement 36.74 % et 38.10%.

Tableau 33. Répartition des étudiants IHERI-AB de Tombouctou au métier du livre

	Homme		Femme		Total	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
DUT1	31	63.26	18	36.74	49	53,7
DUT2	13	61.90	8	38.10	21	46,3
Total	44	62.86	26	37.14	70	100,0

Source : Calcul de l’ONEF à partir des données IHERI-ABT | Année scolaire 2023/2024

L’Institut national de formation en sciences de la santé (INFSS) est un établissement public à caractère scientifique, technologique et culturel, créé par l’Ordonnance n°04-032/P-RM du 23 septembre 2004. A l'INFSS, les garçons représentent 35.11% des étudiants en Licence, tandis que les filles constituent 64.89%. En Master, 53.46% des étudiants sont des hommes, contre 46.54% de femmes, et au total, les garçons représentent 40.73% et les filles 59.27% des effectifs

Tableau 34. Effectifs des étudiants INFSS par sexe et niveau d'étude

	Garçon		Fille		Total	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Licence	665	35.11	1 229	64.89	1 894	100
Licence 1	256	35.11	473	64.89	729	100
Licence 2	214	34.24	411	65.76	625	100
Licence 3	195	36.11	345	63.89	540	100
Master	447	53.46	389	46.54	836	100
Master 1	251	49.12	260	50.88	511	100
Master 2	196	60.31	129	39.69	325	100
Total	1 112	40.73	1 618	59.27	2 730	100

Source : Calcul de l’ONEF à partir des données INFSS | année scolaire 2023/2024

La répartition des étudiants de l'INFSS par filière et niveau d'étude, montre une majorité dans les filières d'infirmiers (26.7%), sages-femmes (20.4%) et biomédicale (15.9%). Un peu plus de 2 étudiants sur 10 sont équitablement inscrits dans chacune des licences avec respectivement 27%, 23% et 20% en licence 1, 2 et 3.

Tableau 35. Effectif et répartition des étudiants INFSS par niveau d'étude et filière

	Licence 1		Licence 2		Licence 3		Master 1		Master 2		Total	
	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%
Infirmiers	301	41.35	235	32.28	192	26.37					728	100
Sages-femmes	213	37.99	184	32.97	162	29.03					558	100
Biomédicale	163	37.64	148	34.18	122	28.18					433	100
Santé environnementale	22	30.14	29	39.73	22	30.14					73	100
Ergothérapie	0	0	0	0	10	100					10	100
Orthophonie	0	0	0	0	11	100					11	100
Orthoprothésiste	0	0	0	0	21	100					21	100
Kinésithérapie	31	51.67	29	48.33	0	0					60	100
Anesthésie réanimation							20	32.79	41	67.21	61	100
Cardiologie							5	100	0	0	5	100
Dermatologie							6	100	0	0	6	100
Néphrologie							5	100	0	0	5	100
Odontostomatologie							26	49.06	27	50.94	53	100
Ophtalmo							27	48.21	29	51.79	56	100
ORL							14	45.16	17	54.84	31	100
Pédiatrie							16	64	9	36	25	100
Santé mentale							9	40.91	13	59.09	22	100
Soins infirmiers							8	100	0	0	8	100
Ingénierie biomédicale							43	100	0	0	43	100
Imagerie médicale							21	84	4	16	25	100
Santé sexuelle et reproductive							34	85	6	15	40	100
Bloc Opératoire							10	100	0	0	10	100
Nutrition							25	58.14	18	41.86	43	100
Pédagogie							11	100	0	0	11	100
Santé publique et épidémiologie							22	68.75	10	31.25	32	100
Santé publique suivi-évaluation							20	68.97	9	31.03	29	100
Santé et sécurité au travail							27	100	0	0	27	100
Anesthésie réanimation cours du soir							10	37.04	17	62.96	27	100
Bloc opératoire cours du soir							3	100	0	0	3	100
Cardiologie cours du soir							1	100	0	0	1	100
Epidémiologie cours du soir							7	50	7	50	14	100
Imagerie médicale cours du soir							14	35	26	65	40	100
Management des services de santé cours du soir							5	62.5	3	37.5	8	100
Nutrition cours du soir							4	33.33	8	66.67	12	100
ORL cours du soir							1	100	0	0	1	100
Odontostomatologie cours du soir							8	33.33	16	66.67	24	100
Ophtalmologie cours du soir							6	46.15	7	53.85	13	100
Pédagogie cours du soir							2	50	2	50	4	100
Pédiatrie cours du soir							9	69.23	4	30.77	13	100
Suivi-évaluation cours du soir							5	35.71	9	64.29	14	100
SSR cours du soir							6	100	0	0	6	100
SST cours du soir							5	20.83	19	79.17	24	100
Santé mentale cours du soir							6	100	0	0	6	100
IBM cours du soir							59	84.29	11	15.71	70	100
Management des services de santé Centre d'excellence							0	0	13	100	13	100
Management des services de santé							11	100	0	0	11	100
Total	729	100	625	100	540	100	511	100	325	100	2 730	100

Durant l'année scolaire 2022-2023, 806 étudiants étaient à l'INFTS dont 55.5% de filles. L'Institut national de formation en travail social (INFTS) forme les étudiants jusqu'à l'obtention des diplômes de technicien supérieur, de licence et de master. Le cycle licence représente 59.4% des étudiants, le cycle technicien supérieur 31.5% et le cycle master 9.1%. La répartition des étudiants de l'INFTS par sexe selon le niveau d'étude et la classe révèle que les filles représentent 55,5% des étudiants, tandis qu'en technicien supérieur, elles constituent 58,7% des effectifs.

Tableau 36. Répartition des étudiants INFTS par sexe, niveau d'étude et classe

	Garçon		Fille		Total	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Technicien supérieur	105	41,3	149	58,7	254	31,5
DUT1	43	41,0	89	59,7	132	52,0
DUT 2	62	59,0	60	40,3	122	48,0
Licence	213	44,5	266	55,5	479	59,4
Licence 1	64	47	71	53	135	28,2
Licence 2	63	42	86	58	149	31,1
Licence 3	86	44	109	56	195	40,7
Master	41	56,2	32	43,8	73	9,1
Master 1	19	51	18	49	37	50,7
Master 2	22	61	14	39	36	49,3
Total	359	44,5	447	55,5	806	100

Source : Calcul de l'ONEF à partir des données INFTS | Année scolaire 2023/2024

Les 861 étudiants de l'INJS sont inégalement répartis entre les filières STASE-JL et STAPS et allant de la première année à la licence 3. Un peu plus de la moitié des étudiants sont inscrits dans la deuxième filière, à savoir STAPS dont plus d'un quart sont en licence 1 (26.4%), soit 113 étudiants. En outre, la filière STASE-JL a vu l'inscription de 421 étudiants, soit 48.9% du total des inscrits dans cette école. Ici, un peu moins d'un tiers des inscrits sont en licence professionnelle 2, représentant du coup la première destination des étudiants de la filière STASE-JL.

Tableau 37. Répartition des étudiants INJS par filière selon le cycle et le niveau d'étude

	STASE-JL		STAPS		Total	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
1 ^{ère} année	42	9.98	43	9.77	85	9.87
2 ^{ème} année	33	7.84	42	9.55	75	8.71
3 ^{ème} année	18	4.28	38	8.64	56	6.50
4 ^{ème} année	32	7.60	26	5.91	58	6.74
Licence professionnelle 1	119	28.27	116	26.36	235	27.29
Licence professionnelle 2	131	31.12	113	25.68	244	28.34
Licence professionnelle 3	46	10.93	62	14.09	108	12.54
Total	421	48.90	440	53,2	861	100.00

Source : Calcul de l'ONEF à partir des données fournies par l'INJS | année académique 2023/2024

Au cours de l'année 2023-2024, 3 677 étudiants se sont inscrits à l'IPR/IFRA de Katibougou, garçons comme filles et sont inégalement répartis entre les niveaux de technicien, licence, master, ingénieur et maîtrise. Ainsi, les étudiants inscrits en licence sont les plus nombreux avec 2 127 personnes dont 56% de filles, soit 1 190 filles. Les inscrits au cycle technicien supérieur sont au nombre de 1 015 faisant de ce niveau le deuxième réservoir d'étudiants de l'IPR/IFRA de Katibougou.

Tableau 38. Répartition des étudiants IPR/IFRA par sexe, niveau d'étude et classe

	Garçon		Fille		Total	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Technicien Supérieur	775		240		1 015	27.6%
1 ^{ère} année	383	75.99%	121	24.01%	504	13.7%
2 ^{ème} année	392	76.71%	119	23.29%	511	13.9%
Licence	937		1 190		2 127	57.8%
Licence 1	484	67.04%	238	32.96%	722	19.6%
Licence 2	198	28.65%	493	71.35%	691	18.8%
Licence 3	255	35.71%	459	64.29%	714	19.4%
Master	0		0		0	0%
Master 1	0		0		0	0.0%
Master 2	0		0		0	0.0%
Ingénieur	290		56		346	9%
1 ^{ère} année	94	87.85%	13	12.15%	107	2.9%
2 ^{ème} année	102	80.31%	25	19.69%	127	3.5%
3 ^{ème} année	94	83.93%	18	16.07%	112	3.0%
Maîtrise	143		46		189	5%
1 ^{ère} année	30	69.77%	13	30.23%	43	1.2%
2 ^{ème} année	40	78.43%	11	21.57%	51	1.4%
3 ^{ème} année	39	82.98%	8	17.02%	47	1.3%
4 ^{ème} année	34	70.83%	14	29.17%	48	1.3%
Total	2 145		1 532		3 677	100%

Source : Calcul de l'ONEF à partir des données IPR/IFRA | Année académique 2023/2024

L'IPR/IFRA forme les étudiants dans 20 filières réparties entre cinq domaines principaux à savoir, (i) eaux et forêts et génie rural, (ii) sciences et techniques agricoles, (iii) sciences et techniques d'élevage, (iv) sciences économiques et sociales, et (v) sciences fondamentales et de base.

Parmi les filières les plus fréquentées en termes d'effectifs, on note la licence en agroéconomie avec 394 étudiants (10.7%) et licence en agrobusiness avec 378 étudiants (10.3% de l'effectif total). Ces deux filières accueillent une majorité d'hommes, bien que la participation féminine soit également notable, en particulier en agrobusiness où 33.6% des étudiants sont des femmes. Les filières agriculture durable (285 étudiants, 7.8%) et production des cultures vivrières et industrielles (274 étudiants, 7.4 %) suivent de près. Certaines filières affichent des différences marquées entre les sexes (ingénieur zootechnie avec 87.74% d'hommes).

Tableau 39. Répartition des étudiants IPR/IFRA par sexe selon la filière

	Garçon		Fille		Total	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Amélioration et production des plantes et semences (APPS)	68	67.3%	33	32.7%	101	2.7%
Aménagement et gestion des ressources forestières et halieutiques	72	70.6%	30	29.4%	102	2.8%
Aménagement hydro agricole (AHA)	137	86.16%	22	13.8%	159	4.3%
Ingénieur agronomie (IA)	157	85.79%	26	14.2%	183	5.0%
Ingénieur Eaux et Forêts (IEF)	40	70.18%	17	29.8%	57	1.6%
Ingénieur zootechnie	93	87.74%	13	12.3%	106	2.9%
Licence en agriculture durable (LAD)	197	69.12%	88	30.9%	285	7.8%
Licence en agrobusiness (LAB)	251	66.40%	127	33.6%	378	10.3%
Licence agroéconomie (LAE)	270	68.53%	124	31.5%	394	10.7%
Licence en aménagement et gestion des ressources forestière et fauniques (LAGRF)	109	67.70%	52	32.3%	161	4.4%
Licence en aménagement hydro agricole (LAHA)	91	71.65%	36	28.3%	127	3.5%
Licence en génie environnementale (LGA)	18	58.06%	13	41.9%	31	0.8%
Gestion intégrée de la fertilité du sol (LGIFS)	117	66.10%	60	33.9%	177	4.8%
Licence en halieutique et aquaculture (LHAQ)	77	68.75%	35	31.3%	112	3.0%
Licence en machinisme agricole (LMA)	61	79.22%	16	20.8%	77	2.1%
Licence santé animale (LSA)	73	80.22%	18	19.8%	91	2.5%
Licence en sociologie rurale (LSR)	44	74.58%	15	25.4%	59	1.6%
Licence en technologie et qualité des aliments (LTQA)	41	48.24%	44	51.8%	85	2.3%
Licence zootechnie (LZ)	87	58.00%	63	42.0%	150	4.1%
Maîtrise en vulgarisation agricole	143	75.66%	46	24.3%	189	5.1%
Production avicole (PAVI)	95	74.22%	33	25.8%	128	3.5%
Production de viande (PV)	103	78.03%	29	22.0%	132	3.6%
Production des cultures vivrières et industrielles (PCVI)	214	78.10%	60	21.9%	274	7.5%
Production horticole (PH)	86	72.27%	33	27.7%	119	3.2%
Master en aménagement hydro agricole (MAHA)	0		0		0	0.0%
Master changement climatique et agriculture	0		0		0	0.0%
Master en agroéconomie	0		0		0	0.0%
Total	2 644	71.91%	1 033	28.1%	3 677	

Source : IPR/IFRA | Année académique 2023/2024

La filière agriculture durable se distingue avec des effectifs relativement importants à la Licence, notamment en Licence 2 (94 étudiants) et Licence 3 (112 étudiants), représentant l'essentiel des étudiants dans cette spécialité. En plus de la filière agriculture durable, les filières agroéconomie et agrobusiness ne présentent des étudiants qu'en licence, que ce soit en licence 1, en licence 2 ou encore en licence 3, soit un total de 772 étudiants, 378 étudiants dans la filière LAB et 394 dans la filière LAE.

Les filières techniques, comme aménagement hydro agricole, amélioration et production des plantes et semences, et aménagement et gestion des ressources forestières et halieutiques, sont également bien représentées à différents niveaux de formation. Cependant, certaines filières comme maîtrise en vulgarisation agricole et les masters en aménagement hydro agricole (maha), ainsi qu'en changement climatique et agriculture, montrent des effectifs plus faibles, se concentrant principalement sur les dernières années. La filière production des cultures vivrières et industrielles est suivie par 274 étudiants au total, 109 respectivement 165 dans le cycle technicien supérieur.

Tableau 40. Effectif des étudiants IPR/IFRA par niveau d'étude et filière

	Technicien supérieur		Licence			Master		Ingénieur			Maîtrise			
	1 ^e	2 ^e	1 ^e	2 ^e	3 ^e	1	2	1 ^e	2 ^e	3 ^e	1 ^e	2 ^e	3 ^e	4 ^e
Amélioration et production des plantes et semences (APPS)	63	38												
Aménagement et gestion des ressources forestières et halieutiques	52	50												
Aménagement hydro agricole (AHA)	69	90												
Ingénieur agronomie (IA)								63	59	61				
Ingénieur eaux et forêts (IEF)								17	27	13				
Ingénieur Zootechnie								27	41	38				
Licence en agriculture durable (LAD)			79	94	112									
Licence en agrobusiness (LAB)			120	126	132									
Licence agroéconomie (LAE)			117	134	143									
Licence en aménagement et gestion des ressources forestière et fauniques (LAGRF)			55	55	51									
Licence en aménagement hydro agricole (LAHA)			33	61	33									
Licence en génie environnementale (LGA)			31											
Gestion intégrée de la fertilité du sol (LGIFS)			57	62	58									
Licence en halieutique et aquaculture (LHAQ)			41	35	36									
Licence en machinisme agricole (LMA)			22	31	24									
Licence santé animale (LSA)			33	30	28									
Licence en sociologie rurale (LSR)			59											
Licence en technologie et qualité des aliments (LTQA)			33	27	25									
Licence zootechnie (LZ)			42	36	72									
Maîtrise en vulgarisation agricole											43	51	47	48
Production avicole (PAVI)	70	58												
Production de viande (PV)	72	60												
Production des cultures vivrières et industrielles (PCVI)	109	165												
Production horticole (PH)	69	50												
Master en aménagement hydro agricole (MAHA)														
Master changement climatique et agriculture														
Master en agroéconomie														
Total	504	511	722	691	714	0	0	107	127	112	43	51	47	48

Source : IPR/IFRA | Année académique 2023/2024

La répartition des étudiants de l'IZSEJB par filière et sexe révèle des disparités notables entre les sexes dans les différentes filières, avec une concentration d'hommes dans certaines spécialités. Par exemple, en Licence 1, le tronc commun compte un effectif important de garçons (128 sur 156, soit 82%), tandis que les filles représentent seulement 18%. Ce déséquilibre est observé tout au long des autres années. En Licence 2, bien que les garçons restent majoritaires (157 sur 226, soit 69%), certaines spécialités comme traduction et finance islamique voient des filles légèrement plus nombreuses, mais les garçons restent toujours dominants.

A la licence 3, la filière GRH voit un équilibre relatif, avec 40 garçons et 10 filles, tandis que dans la filière juriste islamique et de magistrature, les garçons sont toujours plus nombreux,

avec 69 garçons pour 12 filles. Ces données montrent une tendance générale de forte prédominance masculine dans la plupart des filières, à l'exception de quelques spécialisations comme traduction et finance islamique, où la représentation féminine est plus marquée. Au total, les garçons représentent 394 étudiants (76,7%) contre 119 filles (23,3 %), indiquant une forte concentration masculine dans l'ensemble des filières.

Tableau 41. Répartition des étudiants IZSEJB par filière et sexe

	Garçon		Fille		Total	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Licence 1	128	82,1	28	18	156	30
Tronc commun	128	32	28	24	156	30
Licence 2	157	69	69	31	226	44
Droit des affaires comparé	47	12	36	30	83	16
Traduction	21	5	2	2	23	4
Finance Islamique	43	11	14	12	57	11
GRH	46	12	17	14	63	12
Licence 3	109	83	22	17	131	26
GRH	40	10	10	8	50	10
Juriste Islamique et de Magistrature	69	18	12	10	81	16
Total	394	100	119	100	513	100

Source : Calcul de l'ONEF à partir des données fournies par l'IZSEJB| année scolaire 2022/2023

3.3. Ressources humaines formées à l'étranger

L'examen de ces ressources porte respectivement sur leur profil, le financement des formations à l'étranger et l'évaluation des coûts de formation des diplômes étrangers non reconnus.

3.3.1. Profil des ressources humaines formées à l'étranger

Au cours de l'année 2024, le Mali a reçu 2 348 diplômés revenus de l'étranger formés dans les filières postuniversitaires (33.7%), des diplômes universitaires (35.14%), des diplômes du secondaire (12.27%) et du niveau fondamental avec 18.91%. Les hommes représentent 60% du total de ces formés.

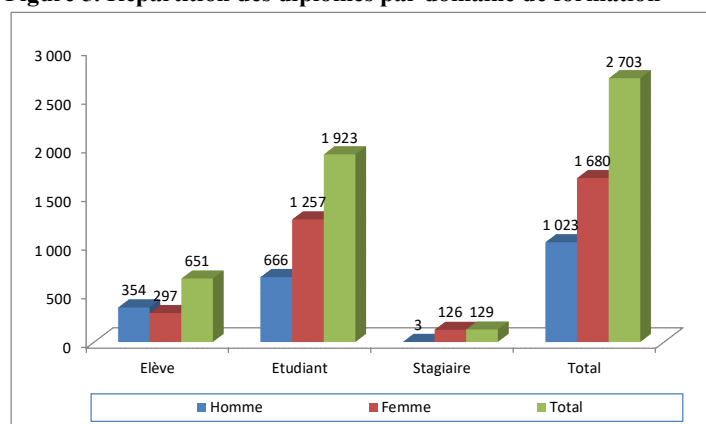
Par type de diplôme obtenu en 2024, les données révèlent des tendances importantes concernant l'accès à l'enseignement supérieur et à la spécialisation dans divers domaines professionnels. Tout d'abord, il est évident que les hommes dominent largement dans les diplômes postuniversitaires, notamment les doctorats et les masters/MBA/ING, où 72.57% des diplômés sont des hommes. Cette disparité peut s'expliquer par des choix de filières plus techniques et professionnelles, souvent plus fréquentées par les hommes, mais aussi par les défis structurels auxquels les femmes peuvent être confrontées dans l'accès et la réussite dans certains secteurs académiques ou professionnels. À l'inverse, les femmes représentent une proportion plus élevée dans les diplômes universitaires de niveau licence (41.58%) et dans les diplômes secondaires, où les effectifs sont significatifs.

Tableau 42. Répartition des étudiants par type de diplôme obtenu en 2024

	Homme		Femme		Total	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Diplôme postuniversitaire (33.69%)	574	72.57	217	27.43	791	100
CES/DES	22		3		25	3.16
Docteur (Médecin, Pharmacien)	62		4		66	8.34
Doctorat	16		8		24	3.03
Master/MBA/ING	474		202		676	85.46
Diplôme universitaire (35.14%)	482	58.42	343	41.58	288	100
BTS/DUT/DEUG/DTS	40		37		77	9.33
Licence/BAC+3	411		295		706	85.58
Maitrise	31		11		42	5.09
Diplôme secondaire et autres (12.27%)	135		153		288	100
BAC	134		141		275	100
BT2/DT/ (DEF+3)			5		5	1.74
D.T. Santé/ (DEF+4)	1		2		3	1.04
CAP/CEAP/D-IFM/ (DEF+2)	0		5		5	1.74
Fondamental (18.91%)	214		230		444	100
DEF/BEPC/BFEM/	214		230		444	100
Total	1 405		943		2 348	100

Source : DNPd, Rapport d'activités 2024

A l'analyse, parmi les 2 703 diplômés ayant suivi leur formation à l'étranger, 1 680 d'entre eux, soit la majorité, étaient des étudiants. Les hommes prédominent nettement dans cette catégorie, avec 1 257 hommes contre à 666 femmes. En ce qui concerne les élèves, leur nombre total s'élève à 651. De plus, 129 stagiaires ont également suivi des formations à l'étranger, parmi lesquels 126 étaient des hommes et seulement 3 femmes.

Figure 5. Répartition des diplômés par domaine de formation

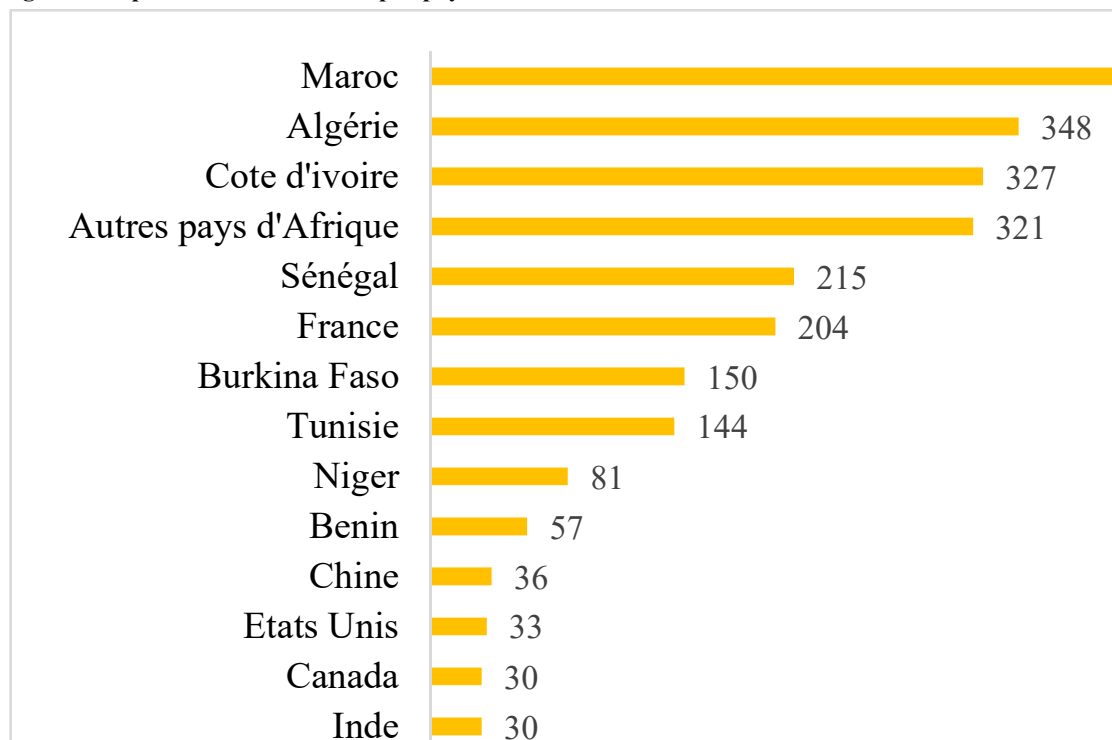
Source : DNPd, Rapport d'activités 2024

Les diplômés de l'étranger proviennent principalement des pays africains et européens, avec une forte concentration au Maroc, en Algérie, en Côte d'Ivoire et au Sénégal. Le Maroc, en particulier, est la destination la plus populaire, attirant 603 étudiants, dont une majorité d'hommes (360). Les pays comme la Côte d'Ivoire (327 étudiants) et le Sénégal (215 étudiants) témoignent également d'une forte attractivité pour les étudiants, en raison des relations culturelles et historiques, ainsi que des opportunités éducatives.

Certains pays comme l'Arabie Saoudite, la Russie et d'autres destinations asiatiques ou européennes moins populaires attirent un nombre relativement faible d'étudiants. Cela pourrait être dû à des facteurs géopolitiques, des barrières linguistiques ou un nombre limité d'opportunités dans certains domaines d'études. Cette répartition montre une forte tendance

des étudiants à privilégier les pays voisins ou les anciennes puissances coloniales, qui continuent d'offrir des liens éducatifs et des réseaux professionnels importants.

Figure 6. Répartition des étudiants par pays d'accueil



Source : DNPD, Rapport d'activités 2024

3.3.2. Financement des formations à l'étranger

Dans le cadre de la coopération bi et multilatérale, un nombre important de formation des étudiants maliens à l'étranger bénéficie de l'octroi d'une bourse d'études. Celle-ci est souvent octroyée suivant un certain nombre de critères dont celui du mérite est le plus déterminant. La forme d'une bourse peut changer d'un partenaire à l'autre, mais très généralement l'on retrouve les différents types de bourses ci-après :

- ✓ les aides personnalisées au logement (APL)
- ✓ les allocations logement à caractère social
- ✓ les bourses d'enseignement supérieur sur critères sociaux
- ✓ les aides d'urgence
- ✓ l'aide au mérite
- ✓ l'aide à la mobilité internationale.

Les stagiaires peuvent aussi bénéficier de la prise en charge de leurs formations à travers la mobilisation des mécanismes nationaux de financement de la formation. Pour les fonctionnaires, il s'agit :

- ✓ du fonds pour la formation des agents de l'Etat géré par le ministère en charge de la fonction publique
- ✓ des ressources mises à la disposition des départements ministériels par le budget national pour la formation de leurs agents

- ✓ des financements prévus pour la formation des ressources humaines du pays dans les métiers liés aux mines dans le cadre de la mise en œuvre des contrats miniers gérés par le ministère en charge de ce secteur
- ✓ des financements prévus pour la formation des différents programmes et projets mis en œuvre par les départements ministériels et leurs services.

Les stagiaires du secteur privé peuvent se faire financer à travers :

- ✓ les lignes dédiées au financement du plan de formation de leurs entreprises et ou de leurs organisations
- ✓ les financements du fonds d'appui à la formation et à l'apprentissage (FAFPA) pour les entreprises à jour dans le paiement de la taxe de formation professionnelle.

La dernière source importante de financement des formations à l'extérieur est relative à la mobilisation des fonds propres. Il s'agit :

- ✓ des fonds mobilisés par les parents pour financer la formation des étudiants
- ✓ des fonds propres mobilisés par les stagiaires pour financer leurs formations
- ✓ des crédits à l'investissement-formation mobilisés auprès des banques et organismes spécialisés dans le financement des formations.

3.3.3. Evaluation des coûts de formation des diplômes étrangers non reconnus

Hypothèses de calcul des coûts

Pour les pays d'Afrique, le coût approximatif moyen est estimé à 3 millions fcfa par an et par étudiant malien tous frais confondus (frais pédagogiques, logement, nourriture, matériels didactiques, etc.). Les coûts des formations pour la licence (trois ans après le baccalauréat), le master (deux ans après la licence) et le doctorat (trois ans après le master) s'obtiennent ainsi qu'il suit :

- ✓ Licence à 9 millions fcfa en trois ans
- ✓ Master à 6 millions fcfa en deux ans
- ✓ Doctorat à 9 millions fcfa en trois ans.

Pour les pays d'Europe et d'Asie, un coût approximatif moyen de 4 millions fcfa par an et par étudiant tous frais confondus composés de frais pédagogiques, logement, nourriture, matériels didactiques, etc. Les coûts pour ces continents sont :

- ✓ Licence à 12 millions fcfa en trois ans
- ✓ Master à 8 millions fcfa en deux ans
- ✓ Doctorat à 12 millions fcfa en trois ans.

Pour les pays d'Amérique, un coût approximatif moyen de 5 millions fcfa par an et par étudiant tous frais confondus composés de frais pédagogiques, logement, nourriture, matériels didactiques, etc. Les coûts pour ces continents sont :

- ✓ Licence à 15 millions fcfa en trois ans
- ✓ Master à 10 millions fcfa en deux ans
- ✓ Doctorat à 15 millions fcfa en trois ans.

Estimation des coûts de formation à l'étranger

Selon la DNPd, les coûts estimatifs de formation à l'étranger étaient de trois milliards huit cent soixante millions de francs fcfa. Parmi les coûts globaux de formation à l'étranger, la mobilisation des fonds propres représentait 54,2%. Il est à noter que 8,7% des études

financées ne sont pas reconnues par le Mali. En effet, le montant des formations dont les diplômes en rejet, était de trois cent trente-cinq millions fefa. Les diplômes en rejet sont entièrement financés par les fonds propres des parents d'élèves/étudiants.

3.4. Formation professionnelle

L'analyse porte sur les principaux indicateurs de formation professionnelle et la formation par le FAFPA ainsi que son financement.

3.4.1. Indicateurs globaux de formation professionnelle

Les indicateurs de la formation professionnelle montrent qu'en 2023-2024, il y a eu 5 035 sortants des centres de formation professionnelle, avec un taux de progression du nombre de formés de 10,6%.

La répartition des apprenants par sexe dans différents Centres de formation professionnelle (CFP) publics, donne un total de 1 411 apprenants, dont 889 hommes (63%) et 522 femmes (37%). Le CFP de Missabougou enregistre le plus grand nombre d'apprenants, avec 394 étudiants, suivi par le CFP de Sénou avec 231 apprenants.

Tableau 43. Répartition des apprenants par CFP public

	Homme		Femme		Total	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
CFP Mofa	24	2,7	14	2,7	38	2,7
CFP Badougou Djoliba	54	6,1	53	10,2	107	7,6
CEPAM Fana	44	4,9	19	3,6	63	4,5
CEPAM Dioïla	48	5,4	49	9,4	97	6,9
CFP Saye	9	1	10	1,9	19	1,3
CFP Tominian	60	6,7	80	15,3	140	9,9
CFP Kimparana	0	0	0	0	0	0
CFP Yangasso	26	2,9	1	0,2	27	1,9
CFP Yorosso	55	6,2	50	9,6	105	7,4
CFP Sénou	224	25,2	7	1,3	231	16,4
CFP Missabougou	280	31,5	114	21,8	394	27,9
CEPAM Bougouni	33	3,7	42	8	75	5,3
CEPAM Kéléya	2	0,2	10	1,9	12	0,9
CEPAM Yanfolila	30	3,4	73	14	103	7,3
Total	889	63	522	37	1 411	100

Source : Etat des lieux des infrastructures et équipements des CFP publics, DNFP 2024

La répartition des formateurs selon la localité est à un total de 170 formateurs, dont 150 hommes (88,2%) et 20 femmes (11,8%). La région de Bamako domine avec 79 formateurs, représentant 46,5% du total, tandis que les autres régions, telles que Dioïla et Ségou, comptent un nombre relativement faible de formateurs.

Tableau 44. Répartition du nombre de formateurs selon la localité en 2023

	Homme		Femme		Total	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Koulikoro	15	10	2	10	17	10
Dioïla	12	8	0	0	12	7,1
Ségou	5	3,3	2	10	7	4,1
San	23	15,3	1	5	24	14,1
Koutiala	16	10,7	0	0	16	9,4
Bougouni	12	8	3	15	15	8,8
Bamako	67	44,7	12	60	79	46,5
TOTAL	150	88,2	20	11,8	170	100

Source : Calcul de l'ONEF à partir des données fournies par la DNFP

Au Mali, les centres de formation professionnelle au nombre de 16 à travers le pays forme dans 86 filières. Ces filières vont de la maîtrise des métiers liés au secteur primaire aux formations dans le secteur tertiaire. Il s'agit entre autres de l'aviculture, de l'apiculture, du maraîchage, de la production de semences, de la coupe et couture, de la mécanique auto et moto, de la construction métallique, de la transformation agroalimentaire, etc. Les régions de San et de Bougouni voient la présence de 3 centres de formation, chacune, représentant le plus fort nombre de centres dans le pays.

Tableau 45. Filières de formation dans les CFP publics par localité

Régions	Localités des CFP	Filières
San	Kimparana (5)	Aviculture ; Apiculture ; Maraîchage ; Production de semences ; Céréaliculture
	Yangasso (3)	Mécanique engins deux roues ; Electricité photovoltaïque ; Électronique ;
	Tominian (9)	Coupe couture ; Carrelage ; Electricité bâtiment ; Plomberie ; Maçonnerie ; Peinture bâtiment ; Mécanique auto ; Mécanique engins deux roues ; Construction métallique
Ségou	Saye (5)	Embouche ruminant ; Production d'aliments bétail ; Maraîchage ; Teinture ; Coupe couture
	Markala (3)	Transformation agroalimentaire ; Maintenance des équipements agricoles motorisés ; Gestion de l'eau et irrigation
Sikasso	Sikasso (2)	Transformation agroalimentaire ; Entretien/maintenance des équipements agricoles et post récolte
Koutiala	Yorosso (9)	Arboriculture ; Pisciculture ; Aviculture ; Apiculture ; Embouche bovine ; Maraîchage ; Transformation agroalimentaire ; Céréaliculture ; Élevage des porcins
Bougouni	CEPAM/Yanfolila (2)	Construction métallique ; Coupe couture
	CEPAM Kéléya (4)	Tissage ; Coupe couture ; Maraîchage ; Teinture
	CEPAM Bougouni(3)	Coupe couture ; électricité bâtiment ; Transformation agroalimentaire
Dioïla	CEPAM/Fana (2)	Construction métallique ; Transformation agroalimentaire
	CEPAM Dioïla(4)	Coupe couture ; Électricité bâtiment ; Coupe couture ; Électricité bâtiment ; Froid climatisation ; Electronique
Koulikoro	Mofa (5)	Maraîchage ; Pisciculture ; Embouche ; Aviculture ; Apiculture
	Djoliba (5)	Maraîchage ; Aviculture ; Coupe/couture ; Mécanique auto ; Construction métallique
Bamako	Missabougou (19)	Maraîchage ; Aviculture ; Coupe/couture ; Mécanique auto ; Construction métallique ; Menuiserie bois ; Plomberie ; Carrelage ; Climatisation froid ; Mécatronique ; transformation agro ; Coiffure esthétique ; Menuiserie aluminium ; Electricité bâtiment ; Peinture bâtiment ; Staff/décoration ; Teinture ; Mécanique engins deux roues ; maçonnerie
	Sénou (11)	Menuiserie bois ; Peinture bâtiment ; Plomberie sanitaire ; Chaudronnerie ; Électricité bâtiment ; Construction métallique ; Carrelage ; Maçonnerie ; staff-décoration ; Froid-climatisation et maintenance d'engins lourds

Source : Rapport Etat des lieux des infrastructures et équipements des CFP publics, DNFP 2023

3.4.2. Formation et financement FAFPA

Le Fonds d'appui à la formation professionnelle et à l'apprentissage (FAFPA) a pour mission essentielle de contribuer à la mise en œuvre de la politique du Gouvernement malien en matière de formation professionnelle qualifiante, continue et par apprentissage.

A ce titre, il est chargé (i) d'apporter une assistance technique et financière aux entreprises et autres opérateurs économiques des secteurs moderne et non structurés, ainsi qu'aux organismes de formation privés et parapublics de droit malien dans le cadre de l'élaboration et de la réalisation de leurs plans et projets de formation ou d'équipement et (ii) de mener des études spécifiques pour mieux informer les décideurs sur les orientations du Fonds.

La formation de la population active en 2024 a touché 2 309 apprenants avec une majorité de femmes (52.6%) pour 47.4% d'hommes. Le secteur non structuré représente une part importante de la formation, avec 77% de l'effectif et 73% du financement, tandis que le secteur moderne, bien que plus petit en termes d'effectifs (23%), reçoit une part significative du financement, représentant 27% du financement total des 189 millions de fcfa.

Tableau 46. Formation de la population active en 2024 selon le secteur

	Effectif				Financement			
	Hommes	%	Femmes	%	Ensemble	%	Millions fcfa	%
Secteur moderne	396	36.16	136	11.20	532	23.04	51	27.26
Sous-secteur BTP-Mines	0	0	0	-	0	0	0	0
Sous-secteur Industries	85	7.76	24	1.98	109	4.72	9	4.61
Sous-secteur Services	311	28.40	112	9.23	423	18.32	43	22.65
Secteur non structuré	699	63.84	1 078	88.80	1 777	76.96	138	72.74
Monde rural	227	20.73	627	51.65	854	36.99	67	35.41
Artisanat	411	37.53	309	25.45	720	31.18	54	28.72
Tertiaire	61	5.57	142	11.70	203	8.79	16	8.60
Total	1 095	100	1 214	88.80	2 309	100	189	100

Source : FAFPA, 2024

4. Marché du travail

L'analyse du marché du travail touche ici à la situation de l'emploi et du chômage y compris l'emploi informel et la sous-utilisation de la main-d'œuvre, l'intermédiation en ce qui concerne l'offre et la demande d'emploi ainsi que les placements de demandeurs d'emploi, enfin la création d'emploi et l'employabilité.

4.1. Situation de l'emploi et du chômage

Les données EMOP (2024) ont permis d'estimer la population en âge de travailler à 11.78 millions de personnes, dont 53.1% de femmes. Cette population est inégalement répartie entre les personnes en emploi, les chômeurs, la main-d'œuvre potentielle et autre hors main-d'œuvre. Les personnes en emploi représentent 59.2% de l'ensemble et sont composées majoritairement d'hommes pour 62% contre 38% de femmes. La population au chômage est estimée à 325 149 personnes âgées de 15 ans ou plus. Elle est composée à 59% de femmes et 41% d'hommes.

La main-d'œuvre potentielle est constituée des personnes en âge de travailler qui ne sont ni en emploi ni au chômage et qui sont intéressées par un emploi, mais dont leurs conditions du moment limitent leur recherche active ou leur disponibilité. Ce sont donc des personnes en âge de travailler (15 ans et plus), qui ne sont pas actuellement en emploi ni considérées comme chômeurs (parce que n'étant pas activement à la recherche d'un emploi ni disponibles pour travailler), mais qui, malgré cela, sont intéressées par un emploi et pourraient potentiellement l'occuper si les circonstances le permettaient. Cette population particulière est estimée à 155 mille personnes. Elle est à 58% féminine et 42% masculine.

Tableau 47. Répartition de la population en âge de travailler par sexe et statut de main-d'œuvre

	Homme		Femme		Total	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
En emploi	4 321 364	78,3	2 653 576	42,4	6 974 941	59,2
Chômeur	133 117	2,4	192 032	3,1	325 149	2,8
Main-d'œuvre potentielle	65 762	1,2	89 432	1,4	155 193	1,3
Autre hors main-d'œuvre	999 619	18,1	3 326 999	53,1	4 326 618	36,7
Total	5 519 862	46,9	6 262 039	53,1	11 781 901	100,0

Source : Calculs de l'ONEF à partir des données de l'EMOP 2024

4.1.1. Population active et taux d'activités

Sur les 7.3 millions de personnes constituant la main-d'œuvre, dont 61% d'hommes, soit 4.45 millions, 70.2% sont du milieu rural, contre 29.8% au milieu urbain, tous majoritairement sans instruction formelle, 60.9% contre 28.2% avec un niveau primaire au moins d'éducation. Il y a proportionnellement plus d'hommes en emploi instruits que de femmes et plus en milieu urbain. La répartition régionale montre une forte proportion de travailleurs dans la capitale Bamako avec 16.3% pour 62% d'hommes contre 38% de femmes. La région de Ségou avec ses 10.3% de population active constitue le deuxième vivier régional avec 66% d'hommes.

La répartition par classe d'âge montre une forte proportion de population active dans la classe des 41-64 ans avec un taux de 30.2% suivie par la classe des 25-35 ans avec 28.8% et les 15-24 ans pour 24.8%. Quel que soit la classe d'âge, les hommes sont beaucoup plus nombreux

que les femmes jusqu'à multiplier le nombre de femmes par 2 au sein de la classe des 41-64 ans.

Tableau 48. Répartition de la population active ou main-d'œuvre

		Homme		Femme		Total	
		Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Zone de résidence	Urbain	1 372 242	30,8	805 324	28,3	2 177 566	29,8
	Bamako	733 660	16,5	456 278	16,0	1 189 938	16,3
	Autre urbain	638 582	14,3	349 046	12,3	987 628	13,5
	Rural	3 082 240	69,2	2 040 284	71,7	5 122 524	70,2
Région	Kayes	370 514	8,3	299 763	10,5	670 277	9,2
	Koulikoro	138 025	3,1	74 065	2,6	212 090	2,9
	Sikasso	117 792	2,6	133 191	4,7	250 983	3,4
	Ségou	498 002	11,2	251 036	8,8	749 037	10,3
	Mopti	145 541	3,3	61 812	2,2	207 353	2,8
	Tombouctou	53 737	1,2	20 614	0,7	74 351	1,0
	Gao	310 320	7,0	232 321	8,2	542 641	7,4
	Kidal	357 216	8,0	209 731	7,4	566 947	7,8
	Taoudenni	191 514	4,3	184 922	6,5	376 436	5,2
	Ménaka	587 044	13,2	344 023	12,1	931 067	12,8
	Nioro	165 975	3,7	90 191	3,2	256 166	3,5
	Kita	176 440	4,0	140 910	5,0	317 350	4,3
	Dioïla	174 852	3,9	167 052	5,9	341 904	4,7
	Nara	36 787	0,8	25 538	0,9	62 325	0,9
	Bougouni	187 550	4,2	100 230	3,5	287 779	3,9
	Koutiala	126 176	2,8	33 905	1,2	160 081	2,2
	San	18 316	0,4	4 405	0,2	22 721	0,3
	Douentza	24 440	0,5	4 841	0,2	29 281	0,4
	Bandiagara	40 581	0,9	10 782	0,4	51 363	0,7
	Bamako	733 660	16,5	456 278	16,0	1 189 938	16,3
Classe d'âge	15 - 24 ans	1 064 633	23,9	747 704	26,3	1 812 337	24,8
	25 - 35 ans	1 180 242	26,5	918 692	32,3	2 098 934	28,8
	36 - 40 ans	552 331	12,4	382 527	13,4	934 858	12,8
	41 - 64 ans	1 466 560	32,9	738 619	26,0	2 205 178	30,2
	Plus de 64 ans	190 715	4,3	58 067	2,0	248 783	3,4
Niveau d'éducation	Aucun	2 510 639	56,4	1 933 125	67,9	4 443 765	60,9
	Fondamental	1 373 587	30,8	681 900	24,0	2 055 486	28,2
	Secondaire	369 713	8,3	173 196	6,1	542 909	7,4
	Supérieur	200 542	4,5	57 388	2,0	257 930	3,5
Total		4 454 482	61,0	2 845 608	39,0	7 300 090	100,0

Source : Calculs de l'ONEF à partir des données de l'EMOP 2024

Le taux d'activité correspond au nombre d'actifs ou de main-d'œuvre rapporté à l'ensemble de la population en âge de travailler. Il est de 62% en 2024, dont 80.7 % pour les hommes et 45.4% pour les femmes. Le taux d'activité reste plus élevé en milieu rural (64.4%) qu'en milieu urbain (56.9%) avec un décalage entre Bamako et autre milieu urbain (58.1% contre 55.6%). Il est aussi très faible dans les régions de Bougouni et Douentza avec 43.2% pour près de 17% chez les femmes ces régions). Le taux d'activité est plutôt très élevé à Kita et Sikasso avec des scores respectifs de 75.6% et 74.1% et des taux de 69.5% et 66.3% pour les femmes de ces régions. Le taux d'activités augmente avec l'âge jusqu'à 64 ans, puis, au-delà il diminue pour devenir très faible à partir de 65 ans. Le taux d'activités des personnes âgées de 65 ans et plus est de 41.9% avec 15.4% pour les femmes. Il reste faible pour la population en âge de travailler de niveau d'éducation secondaire (50.8%) et cela quel que soit le sexe. La main-d'œuvre de niveau fondamental est la plus active (62.8%).

Tableau 49. Taux d'activités par caractéristique sociodémographique (en %)

		Taux d'activité		
		Homme	Femme	Total
Zone de résidence	Urbain	74,9	40,4	56,9
	Bamako	74,5	42,9	58,1
	Autre urbain	75,4	37,5	55,6
	Rural	83,6	47,8	64,4
Région	Kayes	81,7	57,0	68,4
	Koulikoro	84,4	40,8	61,5
	Sikasso	85,4	66,3	74,1
	Ségou	79,3	36,3	56,8
	Mopti	77,0	28,6	51,2
	Tombouctou	74,4	23,2	46,1
	Gao	82,1	54,4	67,4
	Kidal	84,5	44,4	63,3
	Taoudenni	81,3	58,6	68,3
	Ménaka	86,0	45,2	64,5
	Ménaka	81,8	41,4	60,9
	Nioro	82,0	56,1	68,1
	Kita	82,6	69,5	75,6
	Dioïla	89,3	56,0	71,8
	Nara	81,7	40,3	60,1
	Bougouni	73,8	17,0	43,2
	Koutiala	92,2	21,8	56,6
	San	94,4	16,1	52,3
	Douentza	74,0	16,8	43,2
	Bamako	74,5	42,9	58,1
Classe d'âge de travail	15 - 24 ans	62,2	38,3	49,5
	25 - 35 ans	96,2	49,8	68,3
	36 - 40 ans	98,1	58,2	76,6
	41 - 64 ans	93,9	51,7	73,7
	Plus de 64 ans	41,9	15,4	29,9
Niveau d'éducation	Aucun	85,4	46,7	62,8
	Fondamental	79,7	44,6	63,2
	Secondaire	61,7	36,8	50,8
	Supérieur	77,3	48,1	68,1
Total		80,7	45,4	62,0

Source : Calculs de l'ONEF à partir des données de l'EMOP 2024

4.1.2. Taux d'emploi informel

Une des caractéristiques importantes de l'emploi au Mali est qu'il est principalement informel, 96.9% de l'emploi total. Il signifie un emploi sans protection sociale, sans congés maladie ni congés payés. Cela concerne 97.9% de l'emploi rural contre 90.7% de l'emploi urbain. Il ne discrimine significativement aucun sexe sur l'autre, seulement un point de pourcentage d'écart homme-femme. Toutefois, à Bamako, l'emploi féminin est davantage informel que celui masculin, 5 points de pourcentage d'écart en défaveur des femmes. Tout sexe confondu, le taux d'emploi informel est plus élevé chez les 15-24 ans que chez les 25-35 ans et naturellement reste plus élevé chez les 64 ans et plus, tranche d'âge constituée essentiellement de personnes à la retraite. Le taux d'emploi informel baisse significativement avec le niveau d'éducation, de 99% pour les sans éducation à 54.4% pour le supérieur et 80.1% le secondaire.

Tableau 50. Taux d'emploi informel selon le sexe (en %)

		Homme	Femme	Total
Zone de résidence	Urbain	89,2	93,5	90,7
	Bamako	88,9	93,9	90,7
	Autre urbain	89,5	93,1	90,7
	Rural	97,8	98,0	97,9
Classe d'âge	15 - 24 ans	99,1	98,1	98,7
	25 - 35 ans	94,9	96,6	95,6
	36 - 40 ans	93,7	96,0	94,6
	41 - 64 ans	93,1	96,3	94,2
	Plus de 64 ans	97,9	99,8	98,3
Niveau d'éducation	Aucun niveau	99,0	98,9	99,0
	Primaire	97,1	98,2	97,5
	Secondaire	82,8	73,5	80,1
	Supérieur	53,6	57,8	54,4
Total		95,2	96,9	95,9

Source : Calculs de l'ONEF à partir des données de l'EMOP 2024

4.1.3. Emploi selon le secteur institutionnel

Les secteurs institutionnels regroupent les unités institutionnelles ayant des comportements économiques similaires caractérisés par leur fonction principale et la nature de leur activité. La primauté de l'emploi informel se traduit par le poids important des entreprises privées informelles dans la répartition de l'emploi. Ainsi, plus de 85% de la population en emploi travaillent dans les entreprises privées informelles contre 6.7% pour le secteur public, 1.3% pour les entreprises privées formelles et les organismes internationaux et la société civile (ONG et associations). Le personnel de maison représente une proportion de 5% de l'effectif total des personnes en emplois, dont 5% à Bamako avec 11.6% pour les femmes dans ce district contre seulement 1.3% des hommes de Bamako. Les emplois du secteur public sont aussi accentués en milieu urbain (soit 6.7%), dont le poids dans le district de Bamako (6.7%) est légèrement inférieur à celui du reste urbain (8.1%), que dans la zone rurale (1.6%).

Tableau 51. Répartition des actifs occupés par milieu, sexe et secteur institutionnel

	Bamako			Autre urbain			Rural			Total		
	Homme	Femme	Total	Homme	Femme	Total	Homme	Femme	Total	Homme	Femme	Total
Secteur public	7,5	5,2	6,7	9,6	5,3	8,1	2,0	1,0	1,6	7,5	5,2	6,7
Entreprise privée formelle	1,9	0,3	1,3	3,6	0,5	2,6	0,7	0,1	0,5	1,9	0,3	1,3
Entreprise privée informelle	87,6	82,2	85,7	71,2	79,1	73,9	81,8	85,0	83,1	87,6	82,2	85,7
ONG, OI, association	1,6	0,8	1,3	1,9	0,7	1,5	0,7	0,7	0,7	1,6	0,8	1,3
Personnel de maison	1,3	11,6	5,0	13,7	14,3	13,9	14,9	13,3	14,2	1,3	11,6	5,0
Total	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100

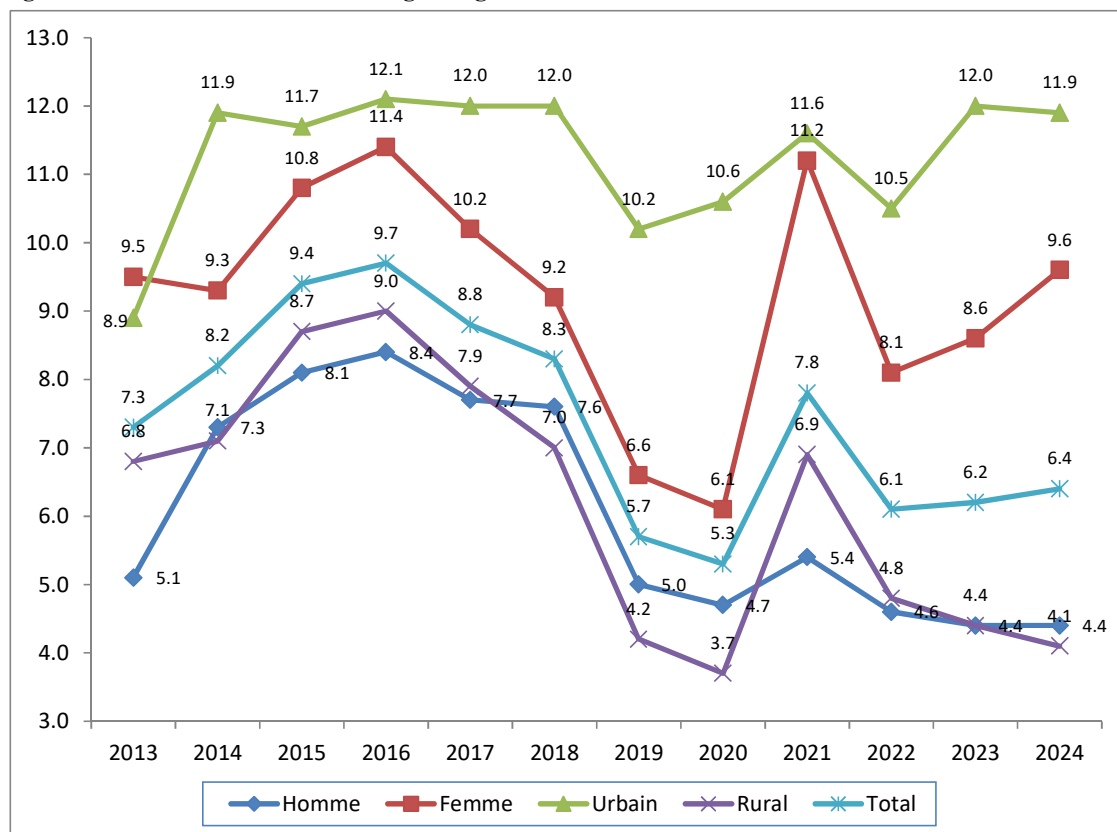
Source : Calculs de l'ONEF à partir des données de l'EMOP 2024

4.1.4. Chômage

Le taux de chômage est le pourcentage de chômeurs dans la population active (actifs occupés + chômeurs). Il faut rappeler que le taux de chômage diffère de la part du chômage qui, elle, mesure la proportion de chômeurs dans l'ensemble de la population en âge de travailler. Le taux de chômage est un indicateur essentiel pour comprendre l'état du marché du travail et la santé globale d'une économie. Il reflète les défis auxquels sont confrontés les demandeurs d'emploi et les tensions potentielles sur l'économie. Ce taux de chômage est estimé à 6.4%, il est de 4.4% pour les hommes et de 9.6% pour les femmes. Le milieu rural a un taux de 4.1% contre 11.9% au milieu urbain.

Entre 2023 et 2024, le taux de chômage a légèrement augmenté de 0,2 point de pourcentage au total. S'il est resté le même chez les hommes avec 4.4%, il a en revanche augmenté du côté des femmes passant de 8.6% à 9.6%, soit un point de pourcentage d'augmentation. En 2024, les écarts de taux de chômage entre sexe et milieu sont significatifs, avec respectivement 5.2 points de pourcentage entre les hommes et les femmes, 7.8 points de pourcentage entre les urbains et les ruraux. L'écart genre était plus grand (5.8 points de pourcentage) en 2021, alors qu'il était de 4.4 points de pourcentage en 2013 et s'est rétréci en 2014 avec 2 points de pourcentage. Il est également très faible entre 2018 et 2020 avec un maximum de 1.6 points de pourcentage durant la période. Le taux de chômage national a augmenté progressivement entre 2013 et 2016, de même en milieu rural et chez les femmes. A partir de l'année 2016, le taux de chômage baisse progressivement jusqu'à atteindre le minimum de 5,3% en 2020 et cela quels que soit le sexe et en milieu rural. De 2020 à 2021, le taux de chômage a augmenté, quels que soient le sexe et le milieu de résidence avant d'amorcer une baisse à partir de 2022 jusqu'en 2024.

Figure 7. Evolution du taux de chômage élargi de 2013 à 2024



Source : Calculs de l'ONEF à partir des données des EMOP 2013-2024

4.1.5. Sous-emploi lié au temps de travail

Le taux de sous-emploi de la main-d'œuvre en emploi est de 11.1%, dont les femmes sont plus touchées avec 18.1% des femmes en emploi et 6.7% pour les hommes. Il est plus important en milieu urbain (14.1%) surtout à Bamako (15.6 %), avec respectivement 25.2% et 31.1% pour les femmes. Le taux de sous-emploi reste élevé voire très élevé à Koutiala (39.7% avec 41% pour les femmes). Le taux de chômage de Koutiala est suivi de ceux de Tombouctou et

Ménaka avec respectivement 31.5% et 23.3%. A contrario, les taux sont relativement bas à San (0.1 % uniquement chez les hommes) et Kidal (2% et 2.7% pour les femmes).

Le sous-emploi réparti dans les différentes tranches d'âge est plus important au niveau des personnes âgées de plus de 64 ans, de la tranche des 25-35 ans et 36-40 ans avec des taux respectifs de 14.2% et 12.1% pour les 2 autres, contre une moyenne de 11.1%. A l'exception des plus de 64 ans, le taux de chômage est plus accentué chez les femmes comparativement aux hommes, écart allant de 10.1 points de pourcentage chez les 41-64 ans à 14.4 points de pourcentage chez les 36-40 ans. Dans l'ensemble, le taux est plus élevé chez les actifs ayant le niveau secondaire d'éducation (14.9%), qui est supérieur à celui du niveau supérieur (14.4%). La main-d'œuvre en emploi de niveau fondamental est moins sous-employée que les autres catégories de niveau d'instruction. La même tendance est observée chez les hommes. Par contre, chez les femmes, le taux de sous-emploi augmente au fur et à mesure que le niveau d'éducation augmente. Quel que soit le sexe, la main-d'œuvre en emploi de niveau d'éducation secondaire est plus sous-employée que les autres niveaux d'éducation.

Tableau 52. Taux de sous-emploi (en %)

		Homme	Femme	Total
Zone de résidence	Urbain	8,1	25,2	14,1
	Bamako	6,8	31,1	15,6
	Autre urbain	9,6	17,7	12,3
	Rural	6,2	15,6	9,9
Région	Kayes	6,7	7,3	6,9
	Koulikoro	3,1	7,7	4,6
	Sikasso	4,5	31,7	18,9
	Ségou	9,2	30,6	16,2
	Mopti	4,0	13,4	6,7
	Tombouctou	19,1	67,8	31,5
	Gao	6,2	6,2	6,2
	Kidal	1,7	2,7	2,0
	Taoudenni	4,7	15,6	10,0
	Ménaka	7,9	10,4	8,8
	Ménaka	12,0	44,5	23,3
	Nioro	4,6	10,7	7,3
	Kita	8,6	24,4	16,4
	Dioïla	9,1	24,3	15,3
	Nara	5,8	17,5	9,6
	Bougouni	2,6	11,4	3,9
	Koutiala	39,5	41,0	39,7
	San	0,1	0,0	0,1
	Douentza	14,6	20,8	15,5
	Bamako	6,8	31,1	15,6
Classe d'âge	15 - 24 ans	5,6	16,2	9,7
	25 - 35 ans	6,4	19,7	12,1
	36 - 40 ans	6,3	20,7	12,1
	41 - 64 ans	7,0	17,1	10,4
	Plus de 64 ans	14,3	13,7	14,2
Niveau d'éducation	Aucun	6,3	16,3	10,7
	Fondamental	5,7	21,9	10,7
	Secondaire	10,7	25,4	14,9
	Supérieur	12,6	22,9	14,4
Total		6,7	18,1	11,1

Source. Calcul de l'ONEF à partir des données EMOP 2024

4.1.6. Population hors main-d'œuvre et inactivité

Les inactifs sont des individus ayant l'âge de travailler, mais qui ne sont ni en emploi, ni au chômage. Les principales raisons d'inactivité sont la scolarité (24%) et la retraite/invalidité

avec 7.3%. Si la scolarité est le principal motif d'inactivité chez les hommes (53.4%), en raison de la plus forte et plus longue scolarisation des garçons comparativement aux filles (15.2 %), le travail ménager constitue en revanche le principal motif chez les femmes à raison de 63.9%. Ainsi donc la scolarisation reste au Mali un phénomène urbain et masculin. Huit et plus sur 10 des inactifs sont des femmes au foyer dans les régions de San et de Douentza, respectivement 79.8% et 83.6%. En milieu urbain, la scolarité et les activités domestiques sont les principales raisons d'inactivités. La femme au foyer est majoritairement (57.9%) analphabète.

Tableau 53. Répartition des inactifs par raison d'inactivité

		Invalide ou en maladie de longue durée	En cours de scolarité, étudiant	Retraité / vieillard	Grossesse	Femme au foyer	Rentier	Autres	Total
Sexe	Homme	13,4	53,4	24,8	0,0	0,0	0,6	7,8	100
	Femme	5,4	15,2	10,6	0,5	63,9	0,1	4,2	100
Zone de résidence	Urbain	4,7	37,4	11,2	0,2	42,3	0,4	3,8	100
	Bamako	3,1	41,4	10,8	0,1	40,4	0,5	3,5	100
	Autre urbain	6,4	33,0	11,5	0,3	44,3	0,3	4,2	100
	Rural	8,7	16,3	15,5	0,5	53,1	0,1	5,7	100
Région	Kayes	6,6	28,5	17,4	0,8	43,9	0,0	2,7	100
	Koulikoro	11,7	19,4	9,2	0,9	56,8	0,5	1,4	100
	Sikasso	15,9	8,9	26,0	1,1	40,7	0,1	7,3	100
	Ségou	11,3	20,7	14,1	0,0	52,6	0,0	1,4	100
	Mopti	2,2	17,1	15,7	1,5	53,4	0,1	10,0	100
	Tombouctou	6,6	8,6	15,4	0,0	55,6	0,0	13,8	100
	Gao	6,5	28,1	15,3	0,5	47,7	0,7	1,2	100
	Kidal	2,5	14,7	19,0	0,3	59,8	0,0	3,8	100
	Taoudenni	10,6	30,8	16,4	0,3	36,5	0,3	5,1	100
	Ménaka	10,8	15,0	14,7	0,0	52,6	0,0	6,9	100
	Nioro	9,3	22,9	20,4	0,4	46,0	0,1	1,0	100
	Kita	4,9	24,9	19,5	1,4	38,6	0,0	10,7	100
	Dioïla	6,5	35,7	11,9	0,6	40,8	0,2	4,2	100
	Nara	6,8	21,9	11,5	0,8	52,2	1,1	5,6	100
	Bougouni	14,2	10,6	3,6	0,8	53,6	0,4	16,9	100
	Koutiala	6,3	19,2	7,4	0,0	60,3	0,6	6,2	100
	San	4,7	8,0	1,8	0,0	79,8	1,4	4,3	100
	Douentza	0,6	6,0	2,5	0,5	83,6	0,3	6,5	100
	Bandiagara	5,2	5,4	10,6	0,0	64,0	0,0	14,8	100
	Bamako	3,1	41,4	10,8	0,1	40,4	0,5	3,5	100
Classe d'âge de travail	15 - 24 ans	5,2	55,0	0,0	0,5	31,3	0,2	7,9	100
	25 - 35 ans	2,4	3,6	0,0	0,6	92,5	0,2	0,7	100
	36 - 40 ans	4,3	1,9	0,0	0,5	93,3	0,0	0,0	100
	41 - 64 ans	14,5	1,4	18,8	0,1	57,7	0,2	7,2	100
	Plus de 64 ans	13,3	1,5	78,8	0,0	2,9	0,5	2,9	100
Niveau d'éducation	Aucun	9,1	4,6	19,6	0,4	57,9	0,2	8,2	100
	Fondamental	5,9	41,6	5,7	0,3	45,6	0,3	0,5	100
	Secondaire	2,0	74,5	3,4	0,1	19,7	0,2	0,3	100
	Supérieur	1,8	65,9	14,2	0,6	17,3	0,0	0,3	100
Total		7,3	24,0	0,1	0,4	0,5	0,2	5,0	100

Source. Calcul de l'ONEF à partir des données EMOP 2024

Les aides (famille, fils/filles, amis, voisins) permettent à 94.9% des inactifs de subvenir quasiment à leurs besoins. Ils sont suivis de loin par les pensions du travail ou autres pensions (veuvage, divorce, orphelinat) pour 1.8 % des inactifs et marginalement l'épargne, la bourse, la rente ou la mendicité (moins de 2% pour ces 4 moyens réunis). L'aide joue relativement plus favorablement chez les femmes que chez les hommes (96.3% contre 90.6%). Comparativement aux femmes, les hommes dépendent un peu plus de pension (5% contre 0.8% pour les femmes) et du revenu de la propriété (1.9% contre 0.3%) tout le contraire de l'épargne (1.6% pour les femmes contre 1.1% pour les hommes). Les inactifs de niveau

supérieur ont moins besoin des aides (82.9% contre 94.9% de moyenne nationale), mais utilisent plus les pensions (12.1%) pour subvenir à leurs besoins. Le revenu de la propriété est tout aussi relativement plus important comme moyen de survie à Kidal (2.6%) et l'épargne dans la région de Koutiala (19.9%). La mendicité demeure faible quelles que soient les caractéristiques sociodémographiques. Par groupe d'âge, l'épargne contribue plus à la survie des inactifs des tranches d'âge de 25-35 ans et de 41-64 ans. La bourse est le revenu des étudiants dont le niveau d'études achevé reste le supérieur avec 3.1%.

Tableau 54. Répartition des inactifs selon les moyens utilisés pour survivre

		Pension	Aides	Revenus propriétés / rentes	Epargne	Mendie	Boursier	Autres	Total
Sexe	Homme	5,0	90,6	1,9	1,1	0,1	0,2	1,1	100
	Femme	0,8	96,3	0,3	1,6	0,0	0,0	0,9	100
Zone de résidence	Urbain	3,3	94,4	0,8	0,9	0,0	0,2	0,5	100
	Bamako	3,6	94,5	1,0	0,5	0,0	0,3	0,2	100
	Autre urbain	2,9	94,3	0,6	1,3	0,1	0,1	0,8	100
	Rural	1,0	95,3	0,6	1,8	0,0	0,0	1,3	100
Région	Kayes	2,2	94,1	0,3	0,1	0,0	0,0	3,3	100
	Koulikoro	0,7	96,1	0,6	0,0	0,0	0,0	2,5	100
	Sikasso	0,1	99,5	0,1	0,1	0,1	0,0	0,0	100
	Ségou	2,4	96,3	0,8	0,3	0,1	0,1	0,0	100
	Mopti	1,9	97,9	0,0	0,0	0,0	0,0	0,2	100
	Tombouctou	0,5	99,4	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1	100
	Gao	1,0	98,5	0,3	0,0	0,0	0,2	0,1	100
	Kidal	1,0	88,4	2,6	5,5	0,0	0,0	2,5	100
	Taoudenni	1,2	98,1	0,3	0,1	0,0	0,0	0,2	100
	Ménaka	1,3	98,2	0,3	0,0	0,0	0,1	0,2	100
	Nioro	0,4	99,1	0,3	0,1	0,0	0,0	0,0	100
	Kita	2,2	97,3	0,1	0,1	0,1	0,0	0,1	100
	Dioïla	0,8	98,9	0,0	0,0	0,4	0,0	0,0	100
	Nara	1,3	98,0	0,2	0,3	0,0	0,0	0,2	100
	Bougouni	2,0	86,8	1,6	0,0	0,0	0,0	9,6	100
	Koutiala	0,7	78,9	0,5	19,9	0,0	0,0	0,0	100
	San	0,8	98,8	0,5	0,0	0,0	0,0	0,0	100
	Douentza	0,0	99,7	0,2	0,0	0,0	0,0	0,1	100
	Bandiagara	0,0	100,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	100
	Bamako	3,6	94,5	1,0	0,5	0,0	0,3	0,2	100
Classe d'âge de travail	15 - 24 ans	0,1	97,7	0,1	1,2	0,0	0,2	0,8	100
	25 - 35 ans	0,3	96,0	0,2	2,4	0,0	0,1	1,1	100
	36 - 40 ans	0,3	98,1	0,2	0,7	0,2	0,0	0,5	100
	41 - 64 ans	3,4	92,2	1,2	1,7	0,1	0,0	1,4	100
	Plus de 64 ans	8,3	86,8	3,0	0,8	0,0	0,0	1,1	100
Niveau d'éducation	Aucun	1,1	95,0	1,0	1,7	0,0	0,0	1,2	100
	Fondamental	2,0	95,8	0,3	1,1	0,0	0,0	0,7	100
	Secondaire	2,8	95,4	0,2	1,2	0,0	0,1	0,5	100
	Supérieur	12,1	82,9	0,1	1,3	0,0	3,1	0,5	100
Total		1,8	94,9	0,7	1,5	0,0	0,1	1,0	100

Source. Calcul de l'ONEF à partir des données EMOP 2024

4.2. Intermédiation

L'intermédiation est la mise en relation des demandes et des offres d'emplois. Elle est une des activités principales des agences et bureaux publics ou privés de placement que sont l'ANPE et les bureaux privés de placement (BPP). Ces intermédiaires enregistrent les demandes et offres d'emploi pour procéder au placement des demandeurs auprès des offreurs. Les statistiques de ces activités d'enregistrement et de placement sont analysées ici.

4.2.1. Demandes d'emplois

En 2024, le nombre de demandeurs d'emploi enregistrés au niveau de l'ANPE est estimé à plus de mille (4 152). Les demandes féminines représentent 34.2% de l'effectif total des demandeurs d'emplois. La proportion des femmes est plus importante à Kayes (46.9%) et Kidal (47.4%) que dans l'ensemble. Le district de Bamako englobe un peu moins du tiers (28.8%) des demandeurs, 66.5% d'hommes contre 33.5% des femmes.

Tableau 55. Demandes d'emploi enregistrées par sexe et région

	Homme		Femme		Total	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Kayes	476	53,1	420	46,9	896	21,6
Koulikoro	43	65,2	23	34,8	66	1,6
Sikasso	334	75,6	108	24,4	442	10,6
Ségou	302	62,5	181	37,5	483	11,6
Mopti	131	65,5	69	34,5	200	4,8
Tombouctou	97	74,0	34	26,0	131	3,2
Gao	315	87,7	44	12,3	359	8,6
Kidal	70	52,6	63	47,4	133	3,2
Ménaka	148	69,5	65	30,5	213	5,1
Taoudenni	18	56,3	14	43,8	32	0,8
Bamako	796	66,5	401	33,5	1 197	28,8
Total	2 730	65,8	1 422	34,2	4 152	100,0

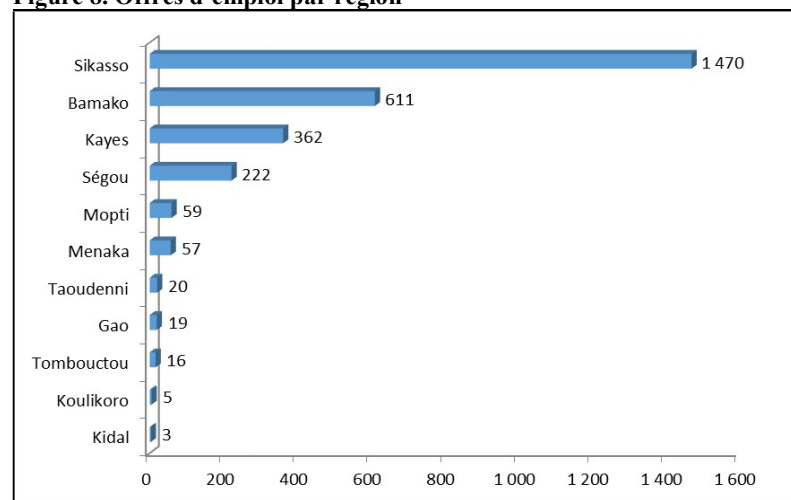
Source : Source : DPS/ANPE

4.2.2. Offres d'emplois

L'offre d'emplois est une demande de travail émanant des entreprises, des services et des personnes. Elle consiste à proposer un contrat, un service ou un marché à une personne en situation de recherche d'emploi.

En 2024, l'Agence nationale pour l'emploi a enregistré 2 844 offres d'emploi dont 1 470 postes pour la seule région de Sikasso, région suivie de loin par le district de Bamako avec 611 offres d'emplois. Les autres régions se partageant les autres offres avec respectivement 362 à Kayes, 222 à Ségou, 59 à Mopti, 57 à Ménaka, 20 à Taoudenni, 19 à Gao, 16, 5 et 3 à Tombouctou, Koulikoro et Kidal respectivement.

Figure 8. Offres d'emploi par région



Source : DPS/ANPE

4.2.3. Placements

Les statistiques de placements de la main-d'œuvre montrent un effectif total de 2 763 personnes placées dont 15.9% sont des femmes. Ces placements sont effectués principalement dans les régions de Sikasso (53.2%), Ségou (12.4%) et le district de Bamako (11.6%) qui totalisent 77.2% des emplois créés. Chez les femmes, les fortes proportions de placement ont été enregistrées à Koulikoro (76.9%), Kayes (63.9%), Ménaka (57.1%) tandis que les plus forts placements des hommes se trouvent à Bamako, Sikasso et Gao avec respectivement 99.7% 95% et 96.4%. Tous les placements effectués ont été enregistrés par l'ANPE.

Tableau 56. Placements effectués par région et par sexe

	Homme		Femme		Total	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Kayes	83	36,1	147	63,9	230	8,3
Koulikoro	6	23,1	20	76,9	26	0,9
Sikasso	1 397	95,0	73	5,0	1 470	53,2
Ségou	224	65,3	119	34,7	343	12,4
Mopti	69	68,3	32	31,7	101	3,7
Tombouctou	158	82,3	34	17,7	192	6,9
Gao	54	96,4	2	3,6	56	2,0
Kidal	4	100,0	0	0,0	4	0,1
Ménaka	9	42,9	12	57,1	21	0,8
Taoudenni	0		0		0	0,0
Bamako	319	99,7	1	0,3	320	11,6
Total	2 323	84,1	440	15,9	2 763	100,0

Source : DPS/ANPE

4.3. Créations d'emplois et employabilité

Les analyses de l'année 2024 portent principalement sur les créations d'emplois par le secteur privé d'une part et d'autre part par le secteur public. Elles portent ensuite sur l'employabilité de la main-d'œuvre surtout des jeunes à l'aide des statistiques des services sectoriels du ministère en charge de l'emploi notamment l'APEJ. Les informations sont fournies par les points focaux de l'ONEF auprès de la DNT et des départements ministériels.

4.3.1. Création d'emplois

Du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024, il a été créé 32 292 emplois privés dont 65% des CDD avec une forte dominance des hommes dans cette catégorie, soit 79%. Ces CDD ont été beaucoup plus créés durant le 4^{ème} trimestre avec 4 487 postes créés. Quant aux CDI, ils ont concerné 11 447 postes inégalement répartis entre les hommes et les femmes et par trimestre. Au total, les femmes ont pu décrocher 22% des postes de CDI et cela majoritairement au cours du 1^{er} trimestre, soit 725 postes.

Tableau 57. Agents recrutés par type de contrat et sexe

	CDD			CDI			Total
	Homme	femme	Total	Homme	femme	Total	
1 ^{er} trimestre	4 081	1 366	5 447	2 427	725	3 152	8 599
2 ^{ème} trimestre	4 460	1 220	5 680	2 376	627	3 003	8 683
3 ^{ème} trimestre	3 536	858	4 394	2 198	617	2 815	7 209
4 ^{ème} trimestre	4 487	837	5 324	1 887	590	2 477	7 801
Total	16 564	4 281	20 845	8 888	2 559	11 447	32 292

Source : DPS/ANPE

En 2023 et 2024, il a été créé 32 247 respectivement 21 445 postes contre 32 292 et 32 019 postes dans les secteurs privé et public. En 2024, le secteur privé a recruté 32 292 postes contre 32 019 pour le secteur public. En revanche, des pertes d'emplois ont été enregistrés aussi bien en 2023 qu'en 2024, soit 4 159 et 3'619, d'où la création nette de 49 533 et 60 692, secteur privé comme public confondus.

Tableau 58. Evolution des créations et des pertes d'emplois enregistrées

	2023	2024
Emplois créés par le secteur privé	32 247	32 292
Emplois créés par le secteur public	21 445	32 019
Emplois permanents (recrutements fonctions Etat, collectivité, forces armées et sécurité)	466	714
Emplois générés par les Projets, Programmes d'investissements en infrastructure	5 077	3 386
Auto-emplois générés par les projets, programmes, agences d'insertion	15 902	27 919
Total emplois créés	53 692	64 311
Pertes d'emplois	4 159	3 619
Total création nette d'emplois	49 533	60 692

Source : Bulletins trimestriels, ONEF 2023-2024

4.3.2. Employabilité

Le stage de formation professionnelle est une sous-composante du PEJ II (Programme emploi jeunes – 2nde phase) qui vise à renforcer l'employabilité des jeunes diplômés en leur offrant la possibilité d'avoir une première expérience professionnelle. Au programme de stage de formation professionnelle de l'année 2024, ce sont 23 685 jeunes qui sont inscrits dont 54% de filles. Plus de la moitié des jeunes (50.5%) se sont inscrits à Bamako, loin devant Koulikoro (16.1%) et Sikasso (10.5%) qui le poursuivent successivement. Les femmes semblent partout plus représentées dans les régions de Koulikoro, Sikasso, Kayes et Ségou, soit 59.1%, 56.5%, 55.8%, respectivement 55.4%.

Tableau 59. Jeunes inscrits au programme de stage de formation professionnelle par région

	Homme		Femme		Total	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Kayes	377	3,5	476	3,7	853	3,6
Koulikoro	1 561	14,4	2 259	17,6	3 820	16,1
Sikasso	1 079	10,0	1 399	10,9	2 478	10,5
Ségou	887	8,2	1 102	8,6	1 989	8,4
Mopti	597	5,5	584	4,5	1 181	5,0
Tombouctou	355	3,3	285	2,2	640	2,7
Gao	322	3,0	294	2,3	616	2,6
Kidal	36	0,3	25	0,2	61	0,3
Ménaka	22	0,2	5	0,0	27	0,1
Taoudéni	31	0,3	18	0,1	49	0,2
Bamako	5 560	51,4	6 411	49,9	11 971	50,5
Total	10 827	100	12 858	100	23 685	100

Source : Calcul de l'ONEF à partir des données du rapport d'activités annuel 2024 de l'APEJ

En 2024, 2 000 jeunes ont été sélectionnés dont 1 252 femmes, soit 62,6% et 748 hommes, soit 37,4%. Par région, le district de Bamako englobe à lui seul plus de la moitié (54,1%) des diplômés sélectionnés et placés au programme de formation professionnelle. Ensuite vient la région de Koulikoro avec 15,2% des cas, en raison certainement de sa proximité avec la capitale. Les régions de Sikasso, Mopti et Tombouctou représentent respectivement 5,9%, 5,7% et 4,8% des diplômés placés en stage de formation professionnelle. Quelle que la région, le nombre de filles inscrites et placées en stage de formation professionnelle est au-dessus de celui des hommes, à l'exception de Kidal et Taoudenni, où l'effectif des hommes est plus élevé que celui des femmes (respectivement 27 et 7 hommes contre 11 et 5 femmes).

Les 2 000 jeunes sélectionnés et placés, sont tous des diplômés allant du CAP au doctorat en passant par le BT, le BTS et la licence/maîtrise. Les diplômés en licence ou maîtrise représentent plus de la moitié (52,3%) des jeunes placés au programme de stage de formation professionnelle avec 47,4% chez les femmes et 60,6% chez les hommes. Ils sont suivis de ceux du BT avec 27,6% des jeunes placés dont 33,5% pour les femmes. Quel que soit le niveau de diplôme, la participation numérique des femmes au programme de stage professionnelle est supérieure ou égale à celle des hommes.

Tableau 60. Jeunes sélectionnés et placés programme de stage de formation professionnelle

	Femme		Homme		Total	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
CAP	62	5,0	53	7,1	115	5,8
BT	420	33,5	132	17,6	552	27,6
BTS/DUT/DUTS	147	11,7	80	10,7	227	11,4
Licence/Maîtrise/Master 1	593	47,4	453	60,6	1 046	52,3
DEA/DESS/Doctorat/ Master II	30	2,4	30	4,0	60	3,0
Total	1 252	100,0	748	100,0	2 000	100,0
Kayes	64	5,1	15	2,0	79	4,0
Koulikoro	210	16,8	93	12,4	303	15,2
Sikasso	80	6,4	37	4,9	117	5,9
Ségou	72	5,8	42	5,6	114	5,7
Mopti	58	4,6	38	5,1	96	4,8
Tombouctou	48	3,8	25	3,3	73	3,7
Gao	64	5,1	17	2,3	81	4,1
Kidal	11	0,9	27	3,6	38	1,9
Ménaka	3	0,2	3	0,4	6	0,3
Taoudéni	5	0,4	7	0,9	12	0,6
Bamako	637	50,9	444	59,4	1 081	54,1
Total	1 252	100	748	100	2 000	100

Source : Calcul de l'ONEF à partir des données du rapport d'activités annuel 2024 de l'APEJ

Au total, 2 326 stagiaires ont été répartis entre les différents dispositifs de formation et qualification. Ainsi, plus de huit stagiaires sur dix (86.9%) ont suivi une formation en orientation professionnelle à partir du bilan de compétences suivi d'une formation technique entrepreneuriale et d'un mécanisme de financement et 7.4% ont suivi une formation en technique HIMO. Seulement 20 stagiaires ont suivi une formation GERME.

Tableau 61. Répartition des stagiaires par dispositif de formation et de qualification selon le sexe

	Homme		Femme		Total	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Stage de qualification	41	3,5	72	6,3	113	4,9
Formation en technique HIMO	112	9,5	59	5,2	171	7,4
Orientation professionnelle à partir du bilan de compétences suivi d'une formation technique entrepreneuriale et d'un mécanisme de financement.	1 023	86,4	999	87,5	2 022	86,9
Formation en gestion d'entreprise (GERME)	8	0,7	12	1,1	20	0,9
Total	1 184	100,0	1 142	100,0	2 326	100,0

Source : Calcul de l'ONEF à partir des données du rapport d'activités annuel 2024 de l'APEJ

L'APEJ a placé 113 jeunes en stage de qualification dont 72 femmes (soit, 63,7%) et 41 hommes (soit, 36,3% d'hommes) auprès des entreprises et ONG. Par région, les diplômés sélectionnés et placés au programme sont inscrits à 35,4% à Bamako, 19,5% à Koulikoro, 17,7% pour chacune des régions de Tombouctou et Gao, soit 90,3% des diplômés pour ces 4 régions. Les régions de Ségou et Mopti se répartissent moins de 10%. Ceci permet d'en déduire que les autres régions du pays n'ont effectué aucun placement en stage de qualification. La part des hommes est en deçà de la parité quelle que soit la région, soit 42,5% à Bamako, 40% à Mopti, Tombouctou et Gao, 33,3% à Ségou et 18,2% à Koulikoro. Parmi

les 31 entreprises impliquées pour ce stage, on dénombre une seule à Koulikoro et 8 dans la région de Gao.

Tableau 62. Répartition de jeunes placés en stage de qualification professionnelle

	Homme		Femme		Total	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Koulikoro	4	9,8	18	25,0	22	19,5
Ségou	2	4,9	4	5,6	6	5,3
Mopti	2	4,9	3	4,2	5	4,4
Tombouctou	8	19,5	12	16,7	20	17,7
Gao	8	19,5	12	16,7	20	17,7
Bamako	17	41,5	23	31,9	40	35,4
Total	41	100,0	72	100,0	113	100,0

Source : Calcul de l'ONEF à partir des données du rapport d'activités annuel 2024 de l'APEJ

5. Activités de sécurité sociale

Au Mali, la sécurité sociale est un système qui protège les travailleurs, leurs familles et certains autres groupes de la société. Elle intervient surtout dans les cas de vieillesse, de maladie, d'accidents de travail et de maternité. Ce dispositif est géré par plusieurs institutions, à savoir (i) la Direction nationale de la protection sociale et de l'économie solidaire (DNPSSES), (ii) la Caisse malienne de sécurité sociale (CMSS), (iii) l'Institut national de prévoyance sociale (INPS), (iv) l'Agence malienne de mutualité sociale (AMAMUS) et (v) l'Agence nationale d'assistance médicale (ANAM). Les activités de ces structures sont ici successivement présentées et analysées.

5.1. Direction nationale de la protection sociale et de l'économie solidaire

La Direction nationale de la protection sociale et de l'économie solidaire (DNPSSES) est l'organe gouvernemental chargé de coordonner et de superviser les programmes de protection sociale et d'économie solidaire au Mali, afin d'améliorer les conditions de vie des populations.

L'examen des indicateurs de la protection sociale met en évidence des niveaux variables de fonctionnalité selon les types d'organisations. Les ASACO affichent un taux de fonctionnalité élevé (84,4%), traduisant une relative stabilité et un rôle bien établi dans l'offre de services sociaux de base. Les sociétés coopératives présentent un niveau de fonctionnement relativement satisfaisant (66,7%), mais qui révèle néanmoins des défis en termes de gouvernance et de viabilité. En revanche, les mutuelles de santé enregistrent le taux le plus faible (39,9%).

Ces résultats suggèrent la nécessité de renforcer les capacités organisationnelles, d'améliorer les mécanismes de financement et d'accompagner particulièrement les mutuelles de santé afin de consolider leur rôle dans le système de protection sociale. Il convient de noter qu'il existe au total 190 mutuelles sociales, dont 80 sont fonctionnelles. Parmi elles, 178 sont des mutuelles de santé, dont seulement 71 sont opérationnelles. Par ailleurs, sur les 42 794 sociétés coopératives, on dénombre 32 628 sociétés coopératives certifiées et 10 166 sociétés coopératives dotées d'un conseil d'administration.

Tableau 63. Indicateurs de la protection sociale par type d'organisation

	Nombre total	Nombre fonctionnel	%
ASACO	1 782	1 504	84.4
Mutuelles de santé	178	71	39.9
Sociétés coopératives	42 794	28 548	66.7

Source : DNPSSES, Rapport d'activités 2024

5.2. Caisse malienne de sécurité sociale

A la date du 31 décembre 2024, la CMSS comptait au total 62 181 pensionnés dont 40 217 civils (soit 64,68%) contre 21 964 militaires (35,32%). L'analyse des données révèle une forte concentration des pensionnés dans le district de Bamako, qui regroupe à lui seul 54,67% de l'effectif total (33 996 pensionnés), traduisant son poids démographique et administratif. Les régions de Ségou (10,04%), Sikasso (9,80%) et Koulikoro (9,74%) viennent ensuite confirmant leur importance en matière de population bénéficiaire. Soit un total cumulé de 84,25% du total. En revanche, les régions du Nord, notamment Kidal (0,33%), Tombouctou

(2,09%) et Gao (3,23%), présentent des proportions nettement plus faibles, ce qui peut refléter à la fois des effectifs démographiques réduits et des contraintes liées au contexte sécuritaire. Par ailleurs, la répartition entre civils (64,68%) et militaires (35,32%) confirme la prédominance des civils dans l'ensemble des pensionnés. Toutefois, certaines régions se distinguent par une forte représentation militaire, notamment Koulikoro, où l'on dénombre 59,1% militaires contre 40,9% de civils.

Tableau 64. Situation des pensionnés de la CMSS par région au 31 décembre 2024

	Civil		Militaire		Total	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Kayes	2 611	6.49%	797	3.63%	3 408	5.48%
Koulikoro	2 478	6.16%	3 581	16.30%	6 059	9.74%
Sikasso	4 176	10.38%	1 919	8.74%	6 095	9.80%
Ségou	4 022	10.00%	2 218	10.10%	6 240	10.04%
Mopti	1 981	4.93%	845	3.85%	2 826	4.54%
Tombouctou	719	1.79%	581	2.65%	1 300	2.09%
Gao	989	2.46%	1 018	4.63%	2 007	3.23%
Kidal	60	0.15%	143	0.65%	203	0.33%
Bamako	23 140	57.54%	10 856	49.43%	33 996	54.67%
DG	41	0.10%	6	0.03%	47	0.08%
TOTAL	40 217	64.68%	21 964	35.32%	62 181	100.00%

Source : CMSS, Rapport d'activités 2024

5.3. Institut national de prévoyance sociale

Au niveau de l'INPS, l'on analyse successivement les niveaux et structures ainsi que l'évolution des cotisations sociales, des prestations sociales et celles des structures socio-sanitaires, pour finir par la situation des prestations internationales de sécurité sociale.

5.3.1. Les cotisations sociales

Entre 2022 et 2024, les recettes connaissent une tendance haussière, passant de 220,9 milliards fcfa en 2022 à 253 190,6 millions fcfa en 2024 sur une prévision de 268,5 milliards fcfa soit un taux de réalisation de 94% en 2024, pour une croissance annuelle moyenne de 6,4%.

L'INPS constitue de loin la principale source de recettes avec une réalisation de plus de 187,3 milliards de fcfa en 2024 sur une prévision de plus de 201,3 milliards fcfa représentant près de trois tiers du total avec un taux de réalisation de 93%, la croissance restant soutenue à 5,28%.

L'AMO occupe la deuxième place avec une réalisation de près de 56 milliards fcfa en 2024, soit 21,9% du total. Ses performances sont positives avec un taux de réalisation de 96% et une croissance annuelle de 9,03 %, supérieure à celle de l'INPS.

L'ANPE, bien que son poids soit moindre, elle enregistre une forte dynamique, ses cotisations ont augmenté de 7,7 milliards en 2022 à plus de 10,1 milliards en 2024, avec un taux de réalisation exceptionnel de 119% et une croissance annuelle de 22,22%.

L'ONEF reste la structure la plus modeste en termes de volume financier avec moins de 1 milliard en 2024, mais il affiche une bonne régularité avec un taux de réalisation de 100% et une croissance positive de 2,61%.

En somme, les résultats montrent une mobilisation soutenue des cotisations, avec des performances particulièrement remarquables pour l'AMO et l'ANPE. Toutefois, la dépendance forte vis-à-vis de l'INPS souligne la nécessité de diversifier davantage les sources de financement et de consolider la performance des autres structures pour garantir la résilience du système de protection sociale

Tableau 65. Répartition des cotisations par structure (en fcf)

	2022	2023	2024		Taux de réalisation	Croissance annuelle
	Réalisation		Prévision	Réalisation		
INPS	164 294 845 560	177 960 747 816	201 351 466 035	187 361 089 770	93%	5,28%
AMO	49 908 891 255	51 088 686 699	57 960 520 229	55 701 945 608	96%	9,03%
ANPE	7 718 221 810	8 286 331 701	8 500 000 000	10 127 626 474	119%	22,22%
ONEF	580 941 427	623 702 386	639 784 945	639 980 158	100%	2,61%
Total	220 948 616 375	237 959 468 602	268 451 771 209	253 190 661 852	94%	6,4%

Source : INPS, Rapport d'activités 2022, 2023 et 2024

5.3.2. Les prestations sociales

Au regard de l'évolution des nouveaux dossiers enregistrés au cours de la période 2022-2024, globalement, après une hausse notable en 2023 (142 077 nouveaux dossiers contre 118 188 en 2022), une baisse significative est observée en 2024 (105 829), traduisant une fluctuation de la dynamique d'immatriculation et de prestation.

Le régime général reste relativement stable, oscillant entre 20 915 et 21 472 nouveaux assurés au cours des trois dernières années, traduisant une croissance modérée mais régulière. Les assurés volontaires affichent une progression encourageante en 2024 (5 192 contre 4 666 en 2022 surtout après une chute en 2023), ce qui témoigne d'un intérêt croissant pour ce dispositif d'adhésion. L'AMO connaît une forte variation, après un pic en 2023 (100 332 nouveaux assurés), le nombre chute en 2024 (75 092), tout en restant supérieur au niveau de 2022 qui était de 73 595. Les allocations familiales montrent une tendance fortement baissière, passant de 18 245 en 2022 à seulement 4 168 en 2024, ce qui constitue une évolution préoccupante. Les victimes d'ATMP (Accidents de travail et maladies professionnelles) demeurent marginales en volume mais relativement stables (210 à 257 cas).

En somme, si l'immatriculation des assurés volontaires et du régime général progresse de façon positive, la baisse drastique des nouveaux bénéficiaires d'allocations familiales et le recul global enregistré en 2024 appellent à une analyse approfondie des facteurs explicatifs, notamment en termes de couverture et d'accès aux prestations sociales.

Tableau 66. Répartition des nouveaux dossiers d'assurés et de prestations reçus

	2022	2023	2024
Nouveaux assurés immatriculés au régime général	21 472	20 915	21 156
Nouveaux assurés volontaires immatriculés	4 666	4 508	5 192
Nouveaux assurés AMO immatriculés	73 595	100 332	75 092
Nouveaux bénéficiaires d'allocations familiales	18 245	16 065	4 168
Nouvelles victimes d'ATMP	210	257	221
Total	118 188	142 077	105 829

Source : INPS, Rapport d'activités 2022, 2023 et 2024

Les bénéficiaires par catégorie d'assurés en 2024 sont au nombre de 774 513. Les assurés principaux représentent la majorité avec 403 074 bénéficiaires soit 52.04%. Les ayants droits enfants constituent le deuxième groupe en importance avec 277 639 bénéficiaires soit 35,85%, reflétant la forte dépendance familiale vis-à-vis de la couverture sociale. Quant aux ayants droits conjoints, ils sont relativement moins nombreux avec 93 800 bénéficiaires, soit

12,11%. Dans l'ensemble, la répartition met en évidence un système orienté à la fois vers les assurés principaux et la prise en charge familiale, avec près de 48% des bénéficiaires constitués d'ayants droits.

Tableau 67. Répartition des bénéficiaires par catégorie d'assurés en 2024

	Effectif	%
Assurés principaux	403 074	52,04
Ayants droits conjoints	93 800	12,11
Ayants droits enfants	277 639	35,85
Total	774 513	100%

Source : INPS, Rapport d'activités 2024

Entre 2022 et 2024, le montant total des prestations est passé de 88,8 milliards fcfa à 112,9 milliards fcfa, soit une croissance annuelle moyenne de 5,19%. Les pensions constituent de loin la principale branche de prestations, représentant 87,01% en 2024, en progression constante tant en valeur qu'en part relative (73,2 milliards en 2022 contre 98,2 milliards en 2024, soit une croissance annuelle de 7,56%). À l'inverse, les prestations familiales et les indemnités liées aux accidents du travail et maladies professionnelles affichent une baisse notable, avec des taux de croissance annuelle négatifs respectivement de -8,33% et -14,3 %. Leur poids dans l'ensemble des prestations diminue, passant de 15,35% à 11,59% pour les prestations familiales et de 1,60% à 0,99% pour les accidents et maladies. Enfin, l'assurance volontaire, bien que marginale (0,41% en 2024), enregistre une croissance positive de 9,55% entre 2023 et 2024 traduisant une adhésion progressive des assurés à ce régime.

En résumé, la tendance générale montre une forte prédominance des pensions dans la structure des prestations, une érosion progressive des prestations familiales et professionnelles, et une légère consolidation de l'assurance volontaire.

Tableau 68. Croissance annuelle et répartition des montants de prestations par branche

	2022		2023		2024		Croissance annuelle
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	
Prestations familiales	13 631 668 389	15,35	14 270 628 625	13,30	13 081 980 475	11,59	-8,33
Pensions	73 191 083 112	82,40	91 316 345 526	85,10	98 216 253 850	87,01	7,56
Accidents du travail et maladies professionnelles	1 424 278 146	1,60	1 298 670 079	1,21	1 112 381 970	0,99	-14,34
Assurance volontaire	576 763 500	0,65	423 454 278	0,39	463 922 055	0,41	9,55
Total	88 823 793 147	100	107 309 098 508	100	112 874 538 350	100	5,19

Source : INPS, Rapport d'activités 2022, 2023 et 2024

La répartition des bénéficiaires de pensions en 2024 selon le type de pension et le sexe montre au total 65 330 pensionnés pour un montant global de 98,2 milliards fcfa. Par sexe, les femmes sont légèrement plus nombreuses (36 229 bénéficiaires, soit 55,5%) que les hommes (29 101, soit 44,5%). Cette différence s'explique principalement par la pension de réversion, très majoritairement attribuée aux femmes (81,15% des bénéficiaires de ce type). La pension normale constitue la part la plus importante avec 23 076 bénéficiaires (35,32%) et absorbe plus de 60 milliards fcfa soit 61,13% du montant total. Les hommes dominent largement cette catégorie (83% contre 17% pour les femmes). La pension de réversion compte 29 922 bénéficiaires soit 45,8% de l'effectif global, elle concentre 15,1 % du montant total. La prédominance féminine est écrasante, reflétant leur statut de conjointes survivantes. L'anticipation volontaire concerne 15,8% des bénéficiaires pour un montant de 21,8 milliards fcfa soit 22,15% du montant total, avec une nette prépondérance masculine (27,8% des hommes contre 6% des femmes). Les autres pensions (invalidité, orphelins, anticipation

maladie, allocations de solidarité et de survivant) représentent ensemble moins de 3% des effectifs et moins de 2% des montants.

En résumé, la structure des pensions reste dominée par la pension normale et la pension de réversion, qui regroupent à elles seules plus de 81% des bénéficiaires et mobilisent près de 76% des ressources financières. La répartition par sexe met en lumière une forte concentration masculine dans la pension normale et l'inverse dans la pension de réversion, révélant des dynamiques liées aux parcours professionnels et à la longévité.

Tableau 69. Répartition des bénéficiaires de pensions par type de pension et par sexe en 2024

	Homme		Femme		Total		Montant	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	FCFA	%
Allocation de solidarité	918	3,15	96	0,26	1 014	1,55	265 360 956	0,27
Allocation de survivant	9	0,03	96	0,26	105	0,16	73 018 191	0,07
Anticipation maladie	95	0,33	36	0,10	131	0,20	347 060 454	0,35
Anticipation volontaire	8 099	27,83	2 193	6,05	10 292	15,75	21 756 221 755	22,15
Pension d'invalidité	208	0,71	43	0,12	251	0,38	684 653 980	0,69
Pension de réversion	521	1,79	29 401	81,15	29 922	45,80	14 837 467 782	15,10
Pension normale	19 084	65,58	3 992	11,01	23 076	35,32	60 047 997 010	61,13
Pension orpheline	167	0,57	372	1,02	539	0,83	204 473 722	0,21
Total	29 101	100	36 229	100	65 330	100	98 216 253 850	100

Source : INPS, Rapport d'activités 2024

5.3.3. Les prestations des structures socio-sanitaires

Entre 2022 et 2024, les prestations en faveur des accidentés de travail montrent une tendance contrastée. Les remboursements de frais médicaux des accidents de travail connaissent une forte baisse, passant de 64,1 millions fcfa en 2022 à 28,3 millions en 2024, soit une diminution de 47,19%. Cette réduction traduit un recul du volume ou du coût des prises en charge directes. Il est à noter qu'en 2023 apparaît un poste spécifique relatif aux remboursements des rentiers de France, évalué à près de 14 millions fcfa, qui témoigne de l'élargissement géographique des prestations. Par ailleurs, le nombre d'avis sur les évacuations est très faible et irrégulier (7 en 2022, aucun en 2023, et 1 seul en 2024), ce qui suggère que ce type de prestation reste exceptionnel. Les contrôles médicaux des accidentés de travail pour rentes passent de 210 en 2022 à 166 en 2024, en recul de 6,74%, traduisant une tendance baissière des contrôles médicaux des accidentés de travail pour rente. De leur côté, les visites médicales de mise en invalidité diminuent fortement après un pic en 2023 soit 49 cas, pour s'établir à 29 en 2024, soit une baisse de 40,82%. Enfin, les avis sur les taux d'incapacité permanente partielle progressent fortement, passant de 8 en 2022 à 25 en 2024, enregistrant une croissance de 108,33%, ce qui révèle une intensification de l'évaluation des séquelles liées aux accidents de travail. Globalement, les prestations en faveur des accidentés de travail affichent une réduction des dépenses médicales et des suivis réguliers, mais une hausse des avis sur les taux d'incapacité permanente partielle.

Tableau 70. Analyse des prestations en faveur des accidentés de travail

	2022	2023	2024	Croissance annuelle
Remboursements frais médicaux des accidents de travail	64 105 567	53 611 995	28 313 373	-47,19%
Remboursements frais médicaux des rentiers de France			13 953 674	
Avis sur les évacuations des accidentés de travail	7	-	1	-
Contrôles médicaux des accidentés de travail pour rentes	210	178	166	-6,74%
Visites médicales de mise en invalidité	23	49	29	-40,82
Avis sur les taux d'incapacité permanente partielle	8	12	25	108,33%

Source : INPS, Rapport d'activités 2024

En matière de prévention des accidents de travail et maladies professionnelles, les activités réalisées en 2024 présentent des évolutions contrastées par rapport à 2023. Les visites médicales d'embauche enregistrent une baisse de 14,18% (de 6 339 en 2023 à 5 440 en 2024), malgré un taux de réalisation supérieur à 100% (109%), ce qui traduit une exécution au-delà des prévisions initiales. Les visites médicales périodiques connaissent une forte contraction, passant de 4 371 en 2023 à 2 615 en 2024, soit une chute de 40,17% et un taux de réalisation très faible de 26%. Cela témoigne d'un déficit important dans le suivi régulier des travailleurs. À l'inverse, les visites médicales d'entreprise progressent fortement, passant de 65 en 2023 à 174 en 2024, soit une hausse de 167,70%, une réalisation dépassant largement la prévision soit un taux de réalisation de 174%. Globalement, les résultats indiquent une baisse des actions de prévention individuelles (embauche et suivi périodique), mais une forte intensification des actions collectives en entreprise, ce qui pourrait traduire une réorientation de la stratégie de prévention vers des interventions globales.

Tableau 71. Activités de prévention des accidents de travail et maladies professionnelles

	2023	2024		Taux de réalisation	Croissance annuelle
	Réalisation	Prévision	Réalisation		
Visites médicales d'embauche	6 339	5 000	5 440	109	-14,18%
Visites médicales périodiques	4 371	10 000	2 615	26	-40,17%
Visites médicales d'entreprise	65	100	174	174	167,70%

Source : INPS, Rapport d'activités 2024

Les activités médicales curatives présentent en 2024 une évolution globalement modérée, avec un total de 121 181 prestations contre 118 032 en 2023, soit une croissance annuelle de 2,67%, mais un taux de réalisation global de 86% par rapport aux prévisions. Les consultations médicales générales demeurent stables (91 909 contre 91 891), avec une croissance marginale de 0,02%, traduisant une demande constante. En revanche, les consultations spécialisées connaissent une progression remarquable de 75,03%, avec 11 048 consultations pour une prévision initiale de 5 000, soit un taux de réalisation de 239%. À l'opposé, les examens biomédicaux et les examens d'imagerie médicale accusent une baisse, respectivement de -7,10% et -25,77%, reflétant une sous-utilisation par rapport aux prévisions (40% et 99%). En revanche, les autres examens para-cliniques progressent fortement, passant de 89 à 1 130, avec un taux de réalisation de 102%.

En résumé, les résultats de 2024 révèlent une forte hausse de la demande en consultations spécialisées, une stabilité des consultations générales, mais une réduction notable des examens biomédicaux et d'imagerie, ce qui traduit un rééquilibrage des activités curatives vers des prestations de suivi spécialisé plutôt que vers les explorations techniques.

Tableau 72. Activités médicales curatives

	2023	2024		Taux de réalisation	Croissance annuelle
	Réalisation	Prévision	Réalisation		
Consultations médicales curatives générales	91 891	100 000	91 909	92	0,02%
Consultations médicales curatives spécialisées	6 312	5 000	11 048	239	75,03%
Examens biomédicaux	13 073	30 000	12 145	40	-7,10%
Examens d'imagerie médicale	6 667	5 000	4 949	99	-25,77%
Autres examens para cliniques	89	1 110	1 130	102	
Total	118 032	141 110	121 181	86	2,67%

Source : INPS, Rapport d'activités 2024

5.3.4. Les conventions internationales de sécurité sociale

En 2024, l'INPS a servi des prestations sociales à l'étranger pour un total de 1,15 milliard fcfa, réparties entre les pensions, les rentes et les allocations familiales. La France concentre l'essentiel des bénéficiaires et des montants, avec 118 pensionnés pour 615,8 millions fcfa, 2 rentiers pour 0,87 million fcfa, ainsi que 1 237 bénéficiaires d'allocations familiales pour 476 millions fcfa. Les autres pays enregistrent des montants nettement plus faibles, le Burkina Faso (9,7 millions fcfa pour 8 pensionnés), la Côte d'Ivoire (1,9 million fcfa) et le Sénégal (44,8 millions fcfa pour 7 pensionnés). Ces autres pays n'enregistrent pas de cas de rentes ni d'allocations familiales. En gros, les prestations sociales versées à l'étranger restent très fortement concentrées sur la France, qui capte à elle seule plus de 95% du montant total, traduisant le poids de la diaspora malienne dans ce pays.

Tableau 73. Situation des prestations payées aux travailleurs maliens de l'étranger

	Pensions		Rentes		Allocations familiales	
	Effectif	Montant	Effectif	Montant	Effectif	Montant
France	118	615 848 567	2	866 244	1 237	475 985 145
Burkina Faso	8	9 707 512	-	-	-	-
Côte d'Ivoire	-	1 938 088	-	-	-	-
Sénégal	7	44 800 126	-	-	-	-
Total	135	673 314 265	2	866 244	1 237	475 985 145

Source : INPS, Rapport d'activités 2024

En 2024, le paiement des pensions et rentes maliennes à l'étranger concerne un effectif total de 137 bénéficiaires pour près de 674,2 millions fcfa. La France demeure le principal pays de versement de pension et de rentes avec 118 pensionnés et 2 rentiers, représentant à eux seuls plus de 91% du montant total payé (615,8 millions fcfa pour les pensions et 0,87 millions pour les rentes). Les autres pays affichent des montants nettement plus modestes, le Sénégal (44,8 millions fcfa pour 7 pensionnés), le Burkina Faso (9,7 millions fcfa pour 8 pensionnés), la Côte d'Ivoire (1,94 million fcfa), et le Togo (1,02 million fcfa pour 2 pensionnés). Aucun paiement n'a été enregistré au Niger et au Bénin, contrairement à des années auparavant. Cette répartition met en évidence une forte concentration géographique des bénéficiaires en France, tandis que les autres pays d'accueil de la diaspora malienne ne représentent qu'une part marginale des paiements effectués.

Tableau 74. Situation des pensions et rentes maliennes payées à l'étranger du Mali

	Pension		Rente	
	Effectif	Montant	Effectif	Montant
France	118	615 848 567	2	866 244
Burkina Faso	8	9 707 512		
Côte d'Ivoire	-	1 938 088		
Togo	2	1 019 972		
Sénégal	7	44 800 126		
Niger				
Bénin				
Total	135	673 314 265	2	866 244

Source : INPS, Rapport d'activités 2024

5.4. Agence malienne de mutualité sociale

En 2024, les ressources totales mobilisées par les structures cofinancées s'élèvent à 1,13 milliard fcfa, issues principalement des cotisations recouvrées (632,9 millions, soit 56,2%), suivies des cofinancements perçus (411,5 millions, soit 36,5%) et, dans une moindre mesure,

des autres financements (82,1 millions, soit 7,3%). La répartition régionale montre que Kayes (175,7 millions fcfa), Koulikoro (170,6 millions), Bamako (160,8 millions), Mopti (132,7 millions) et Sikasso (121 millions) figurent parmi les zones les plus contributrices, concentrant ensemble plus de 67% des ressources totales. Certaines régions comme Nioro (72,2 millions), Bandiagara (65 millions), Koutiala (50 millions) et Ségou (83,6 millions) affichent également des montants significatifs. En revanche, des zones comme Tombouctou, Gao, Kita, Nara, Dioïla, Bougouni, San enregistrent des ressources modestes, tandis que Kidal, Ménaka, Douentza et Taoudenni n'ont généré aucune entrée en 2024, traduisant des disparités géographiques marquées dans la mobilisation des ressources. Les résultats révèlent une forte concentration des ressources dans quelques pôles (Kayes, Koulikoro, Bamako, Mopti et Sikasso), avec une participation limitée ou nulle dans certaines régions du Nord, reflétant les inégalités territoriales dans la collecte et la contribution financière.

Tableau 75. Situation des ressources (entrées en fcfa) en 2024

	Cofinancées	Bénéficiaires	Bénéficiaires à jour	Cotisations recouvrées	Cofinancement perçu	Autres financements reçus	Total entrées ressources
Kayes	6	97 680	22 360	97 267 175	27 232 975	51 207 450	175 707 600
Koulikoro	5	38 149	15 305	94 008 300	76 133 550	484 848	170 626 698
Sikasso	10	55 259	14 244	55 855 350	64 419 300	698 000	120 972 650
Ségou	14	54 821	10 256	40 752 750	37 500 750	5 348 020	83 601 520
Mopti	3	54 023	14 669	62 527 600	70 142 400	0	132 670 000
Tombouctou	4	22 142	4 334	8 271 960	3 571 050	125 150	11 968 160
Gao	4	6 489	1 952	6 831 500	3 936 080	0	10 767 580
Kidal	0	0	0	0		0	0
Ménaka	0	0	0	0		0	0
Nioro	4	38 945	13 900	57 482 025	0	14 682 000	72 164 025
Kita	1	10 132	1 975	8 591 250	0	9 540 000	18 131 250
Nara	3	21 923	7 348	22 044 000	21 423 000	0	43 467 000
Dioïla	1	1 557	145	348 000	702 000	0	1 050 000
Bougouni	6	15 228	2 031	5 449 000	0	0	5 449 000
Koutiala	2	28 146	6 484	25 191 300	24 890 100	0	50 081 400
San	2	7 078	919	2 757 000	1 212 000	0	3 969 000
Bandiagara	2	42 014	14 950	65 032 500	0	0	65 032 500
Douentza	0	0		0		0	0
Taoudenni	0	0		0		0	0
Bamako	4	55 790	18 355	80 472 290	80 360 400	0	160 832 690
Total	71	549 376	149 227	632 882 000	411 523 605	82 085 468	1 126 491 073

Source : AMAMUS, 2024

En 2024, un total de 111 942 bénéficiaires a été enregistré pour un montant global de 656,3 millions fcfa de prestations, dont 63 753 femmes ou 56,9% et 47 959 hommes ou 43,1%. Cette prédominance féminine se traduit également au niveau financier, avec 376,0 millions fcfa soit 57,3% versés aux femmes contre 280,3 millions pour 42,7% aux hommes. Sur le plan territorial, Bamako avec ses 25 708 bénéficiaires pour 118,9 millions fcfa, Kayes (15 482 bénéficiaires pour 99,0 millions), Koulikoro (6 395 bénéficiaires pour 76,5 millions) et Sikasso (13 884 bénéficiaires pour 70,1 millions) concentrent à elles seules près de 56% du montant total payé. D'autres régions comme Ségou (64,9 millions), Nioro (43,5 millions) et Bandiagara (42,4 millions) affichent également des montants significatifs avec respectivement un effectif 4 654, 6 705 et 8 729. En revanche, certaines zones comme Tombouctou, Gao, Kita, Nara, Bougouni, Koutiala et San ne dépassent pas chacune 40 millions de fcfa, tandis que Kidal, Ménaka, Douentza et Taoudenni n'enregistrent aucun bénéficiaire en 2024. Les prestations présentent une forte concentration à Bamako et dans les grandes régions du Sud et du Centre, une participation féminine dominante et de fortes disparités régionales, notamment une absence totale dans certaines régions du Nord.

Tableau 76. Situation des prestations par les mutuelles en 2024

	Effectif des bénéficiaires des prestations			Montant des prestations		
	Hommes	Femmes	Effectif Total	Hommes	Femmes	Montant Total
Kayes	6 286	9 196	15 482	38 275 280	60 720 615	98 995 895
Koulikoro	2 580	3 815	6 395	31 905 353	44 610 851	76 516 204
Sikasso	5 718	8 166	13 884	30 321 203	39 807 273	70 128 476
Ségou	1 912	2 742	4 654	27 956 131	36 943 784	64 899 915
Mopti	4 880	6 625	11 505	16 934 018	22 573 049	39 507 067
Tombouctou	722	1 378	2 100	3 329 698	5 047 107	8 376 805
Gao	381	659	1 040	1 296 000	2 168 000	3 464 000
Kidal	0	0	0	0	0	0
Ménaka	0	0	0	0	0	0
Nioro	2 767	3 938	6 705	17 823 259	25 695 366	43 518 625
Kita	217	325	542	2 216 075	3 461 945	5 678 020
Nara	1 576	2 411	3 987	10 486 597	18 904 137	29 390 734
Dioïla	39	56	95	320 850	403 285	724 135
Bougouni	1 314	1 592	2 906	7 121 689	8 469 820	15 591 509
Koutiala	3 527	3 831	7 358	15 776 793	20 047 962	35 824 755
San	262	360	852	958 978	1 393 587	2 352 565
Bandiagara	3 901	4 828	8 729	19 825 657	22 597 472	42 423 128
Douentza	0	0	0	0	0	0
Taoudenni	0	0	0	0	0	0
Bamako	11 877	13 831	25 708	55 775 128	63 180 934	118 956 062
Total	47 959	63 753	111 942	280 322 709	376 025 187	656 347 895

Source : AMAMUS, 2024

En 2024, les mutuelles de santé recensées sont au nombre de 178, couvrant une population cible de 17,86 millions de personnes, sur une population totale actualisée de 22,9 millions. Toutefois, seuls 553 287 bénéficiaires sont effectivement enregistrés, soit un taux de couverture national de 3,1%, largement inférieur à l'objectif de 78%. Sur le plan régional, les résultats montrent de fortes disparités territoriales. Les meilleurs taux de couverture s'observent à Nara (7,37%), Nioro (7,25%), Kayes (7,19%), Mopti (5,18%) et Sikasso (4,6%), traduisant une meilleure adhésion dans ces zones. D'autres régions, bien que disposant de nombreuses mutuelles comme Ségou (25 mutuelles, pour un taux de 2,53%) et Bamako (55 mutuelles, pour un taux de 2,51%) affichent des niveaux de couverture faibles par rapport à leur potentiel démographique. À l'inverse, des zones comme Dioïla (0,26%), Gao (1,19%), Bougouni (1,34%) et San (1,05%) montrent une très faible pénétration des mutuelles. Enfin, certaines régions telles que Kidal, Ménaka, Douentza et Taoudenni ne comptent aucun bénéficiaire, traduisant une absence ou un dysfonctionnement total du dispositif mutualiste. En résumé, le taux de couverture maladie par les mutuelles en 2024 reste extrêmement faible avec un taux de 3,1% et très inégal selon les régions, avec une forte concentration des bénéficiaires dans quelques zones et une absence quasi totale dans certaines régions du nord et du centre.

Tableau 77. Taux de couverture du risque maladie par les mutuelles de santé en 2024

	Nombre de mutuelles	Population actualisée (en milliers)			Population cible (78% population actualisée)			Nombre de bénéficiaires (en milliers)			Taux de couverture (en %)		
		Homme	Femme	Total	Homme	Femme	Total	Homme	Femme	Total	Homme	Femme	Total
Kayes	6	877	889	1 766	684	693	1 377	48	51	99	7.07	7.3	7.19
Koulikoro	13	1 287	1 300	2 587	1 004	1 014	2 018	19	19	38	1.92	1.87	1.89
Sikasso	12	767	775	1 542	598	605	1 203	25	31	55	4.1	5.08	4.6
Ségou	25	1 387	1 424	2 811	1 082	1 111	2 193	25	30	55	2.36	2.7	2.53
Mopti	5	662	676	1 338	516	527	1 044	26	28	54	5	5.35	5.18
Tombouctou	15	532	532	1 064	415	415	830	11	11	22	2.71	2.67	2.69
Gao	7	383	386	769	299	301	600	4	3	7	1.33	1.05	1.19
Kidal	2	57	50	107	45	39	83	0	0	0	0	0	0
Ménaka	2	45	40	86	35	32	67	0	0	0	0	0	0
Nioro	6	338	356	695	264	278	542	19	20	39	7.35	7.15	7.25
Kita	1	334	347	682	261	271	532	6	5	10	2.18	1.71	1.94
Nara	4	188	193	381	147	151	297	11	11	22	7.43	7.31	7.37
Dioïla	1	379	392	771	295	306	601	1	1	2	0.25	0.28	0.26
Bougouni	9	714	740	1 454	557	577	1 135	8	8	15	1.36	1.33	1.34
Koutiala	2	613	636	1 248	478	496	974	13	16	28	2.62	3.15	2.89
San	7	436	438	874	340	342	682	4	4	7	1.04	1.06	1.05
Bandiagara	6	729	754	1 483	568	588	1 157	21	22	42	3.62	3.69	3.66
Douentza	0	197	192	389	153	150	303	0	0	0	0	0	0
Taoudenni	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Bamako	55	1 431	1 423	2 854	1 116	1 110	2 226	28	28	56	2.51	2.51	2.51
Total	178	11 431	11 544	22 901	8 858	9 004	17 862	268	286	553	3.02	3.17	3.1

Source : AMAMUS, 2024

5.5. Agence nationale d'assistance médicale

L'Agence nationale d'assistance médicale⁵ (ANAM) est un EPA (Etablissement public à caractère administratif) doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière, créé par la loi n°09-031/AN-RM du 27 juillet 2009. Le Décret n°09-554/P-RM du 12 octobre 2009 fixe les détails de l'organisation et des modalités de fonctionnement de l'ANAM. Elle est placée sous la tutelle du ministère chargé de la solidarité et/ou de l'action humanitaire. L'Agence nationale d'assistance médicale a pour mission la gestion du Régime d'assistance médicale (RAMED). Le RAMED a été mis en place pour lutter contre la précarité sanitaire et garantir un certain niveau d'accès aux soins de santé pour les couches les plus défavorisées de la population.

Tableau 78. Taux de couverture nationale des indigents par région

	Prévision nationale (5%)	Immatriculations	Taux de couverture (%)
Kayes	195 800	114 201	58,32
Koulikoro	201 333	159 320	79,13
Sikasso	223 855	233 102	104,13
Ségou	152 642	113 201	14,16
Mopti	156 891	146 591	93,43
Tombouctou	58 971	23 104	39,17
Gao	42 567	38 452	90,33
Kidal	4 897	913	18,64
Bamako	266 530	214 578	80,50
Total	1 303 486	1 043 462	80,05

Source : ANAM, 2023

Le taux de couverture nationale des indigents au Mali est de 80,05%. Cela signifie qu'une très bonne partie de la population indigente du pays bénéficie d'une forme de couverture médicale

⁵ <https://rsu.gouv.ml/portail/anam/> [Site visité le 14/11/2023]

ou d'aide spécifique. La région de Sikasso se distingue par un taux de couverture de 104,13%, ce qui signifie que le nombre d'immatriculés dépasse les prévisions (223 855 prévus contre 233 102 immatriculés). Cela indique une excellente performance, suivi de Mopti avec 93,43%, Gao 90,33%, et Bamako 80,50% sont également des régions performantes, dépassant ou approchant leur objectif de couverture et Koulikoro a un bon taux de couverture à 79,13%, presque atteignant les prévisions. Les régions comme Ségou et Kidal ont les taux de couverture les plus bas, respectivement 14,16% et 18,64%. Ces résultats suggèrent des défis importants dans l'immatriculation des indigents, nécessitant une intervention ciblée et Tombouctou, avec un taux de 39,17%, présente aussi une performance inférieure à la moyenne, bien qu'elle soit meilleure que Ségou et Kidal.

6. Dialogue social

Dialogue social

L'examen des activités de dialogue social traite non seulement des statistiques de conflits collectifs, des contrats de travail et des litiges mais aussi des accidents de travail et maladies professionnelles ainsi que des licenciements.

6.1. Gestion des conflits collectifs

En 2024, au total 46 préavis de grève ont été répertoriés au Mali, impliquant différents secteurs d'activité et régions avec une durée comprise entre 72 et 168 heures avec seulement 10 préavis effectivement observés.

Par région, la moitié des préavis des grèves a été enregistrée à Kayes soit 23 cas sur 46 avec 3 observés. A Koulikoro, un seul cas de préavis a été signalé sur le chantier de contournement de la ville, avec un mot d'ordre observé. A Sikasso, trois préavis de grève liés principalement au secteur minier (SECMIMA) ont été enregistrés mais tous les mots d'ordres ont été levés. Ségou a aussi enregistré trois cas de conflits dans différents secteurs (sucrierie, santé et microfinance) dont un cas non géré par la Direction régionale du travail. A Tombouctou sur les deux cas de préavis de grève enregistrés à l'Agence Mali management, un a été observé. Gao a connu un seul mot d'ordre de grève au niveau de l'hôpital régional avec le mot d'ordre levé. Bougouni a observé deux grèves à Faboula Gold, conformément aux préavis. Bamako a enregistré quatre conflits, notamment à l'école Liberté A, Auxigage et deux au CICB pour un mot d'ordre observé. En plus des cas de préavis de grèves enregistrés au niveau régional, le niveau national enregistre 7 cas notamment les financiers (SYNABEF), les parisiens (PMU-Mali), l'OPAM, des miniers ainsi que l'enseignement catholique privé avec deux mots d'ordre observés.

En somme, la situation sociale de 2024 reste marquée par une forte conflictualité dans le secteur minier, suivi par quelques mouvements dispersés dans l'éducation, la santé et les services financiers. Si certaines grèves ont été observées, la majorité des mots d'ordre ont été levés ou suspendus.

Tableau 79. Répartition des conflits collectifs par région | 2024

	Entreprises concernées par la grève	Nombre de conflits	Durée de la grève	Observations
Kayes	EGTF	1	72 Heures	Mot d'ordre levé
	Point Machines	1	72 Heures	Mot d'ordre levé
	SAER-EMPLOI PW MINING	1	120 Heures	Mot d'ordre suspendu
	BLY Mali SA	1	72 Heures	Mot d'ordre suspendu
	GIE Chasseurs de Goukoto	1	72 Heures	Mot d'ordre levé
	SEMOS-SA	1	120 Heures	Mot d'ordre levé
	SEMAF-SA	1	48 Heures	Mot d'ordre suspendu
	WATS-SARL	1	72 Heures	Mot d'ordre suspendu
	Point Machines	1	72 Heures	Mot d'ordre levé
	Point Machines	1	72 Heures	Mot d'ordre levé
	EGTF-Loulo	1	120 Heures	Mot d'ordre levé
	Point Machines	1	120 Heures	Mot d'ordre suspendu
	BES-RH/SNIAF	1	120 Heures	Mot d'ordre suspendu
	SAER PROTECT Sadiola	1	72 Heures	Mot d'ordre levé
	SEMOS-SA	1	120 Heures	Mot d'ordre suspendu
	FEA	1	72 Heures	Mot d'ordre levé
	FEKOLA SA	1	120 Heures	Mot d'ordre observé
	GIE DJEBE	1	120 Heures	Mot d'ordre levé
	Point Machines	1	120 Heures	Mot d'ordre observé
	BES-RH/SNIAF	1	120 Heures	Mot d'ordre levé
	SAER-EMPLOI PW Sadiola	1	120 Heures	Mot d'ordre suspendu
	PARAGON	1	72 Heures	Mot d'ordre levé
	BLY Mali	1	72 Heures	Mot d'ordre observé
Koulikoro	Chantier de contournement de la ville de Koulikoro	1	non signalé	Mot d'ordre observé
Sikasso	SFTP Mining Syama	1	non signalé	Mot d'ordre levé
	SAERA/ATC/Syama	1	non signalé	Mot d'ordre levé
	SAERA/ATC/Syama	1	non signalé	Mot d'ordre levé
Total		3		
	SUKALA SA	1	120 Heures	Mot d'ordre levé
	Hôpital Nianankoro de Ségou	1	48 Heures	Non géré par la DRT
	CVECA	1	72 Heures	Mot d'ordre levé
Tombouctou	Agence Mali Management (AMM)	1	72 Heures	Mot d'ordre suspendu
	Agence Mali Management (AMM)	1	72 Heures	Mot d'ordre observé
Gao	Hôpital Hangadoumbo Moulaye de Gao	1	72 Heures	Mot d'ordre levé
Bougouni	Faboula Gold	1	48 Heures	Mot d'ordre observé
	Faboula Gold	1	120 Heures	Mot d'ordre observé
Bamako	Auxigage	1	72 Heures	Mot d'ordre levé
	CICB	1	72 Heures	Mot d'ordre levé
	Ecole Liberté A	1	72 Heures	Non géré par DB
	CICB	1	96 Heures	Mot d'ordre observé
	Banques, établissements financiers et assurances	1	72 Heures reconductible à 96	Mot d'ordre suspendu
Niveau national	PMU-Mali	1	72 Heures	Grève observée
	OPAM	1	72 Heures	Non gérée par la DNT
	Enseignement Catholique Privé	1	72 Heures	Non gérée par la DNT
	Faboula Gold Kalana	1	48 Heures	Mot d'ordre suspendu
	FEKOLA SA	1	120 Heures	Grève observée
	FEKOLA SA	1	168 Heures	Mot d'ordre suspendu
Total		46		

Source : Rapport annuel d'activités 2024, Direction nationale du travail (DNT)

6.2. Visas de contrats de travail

En 2024, 35 807 contrats de travail ont été visés à travers le Mali, dont 25 249 contrats à durée déterminée (CDD), représentant environ 70,5%, et 10 558 contrats à durée indéterminée (CDI), soit 29,5%. Cette répartition illustre la prédominance des CDD sur le marché de l'emploi formel malien. Au plan géographique, Bamako se démarque largement avec 18 147 contrats visés (soit plus de 50% du total national), traduisant sa position de principal pôle économique et d'emploi du pays. Les régions de Kayes (3 906 contrats), Ségou (2 024 contrats), Bougouni (2 131 contrats) et Mopti (1 684 contrats) suivent, mais restent loin derrière la capitale. Certaines régions du Nord telles que Gao, Kidal, Taoudenni et Ménaka et les nouvelles régions enregistrent globalement des niveaux faibles de contractualisation.

Par type de contrat, dans toutes les régions, les CDD dominent largement par rapport aux CDI, confirmant une tendance de précarisation de l'emploi salarié. Les écarts sont particulièrement marqués à Bamako, avec 13 426 CDD contre 4 721 CDI, mais aussi dans des zones comme Bougouni (1 648 CDD contre 483 CDI), Ségou (1 471 contre 553), Gao (1 059 contre 147) et Mopti (1 276 CDD contre 408 CDI). Seulement, dans trois régions, on observe la dominance des CDI par rapport aux CDD, Nioro (39 CDD contre 74 CDI), Koulikoro (816 CDD contre 881 CDI) et Dioïla (71 CDD contre 142 CDI).

La répartition par genre montre la majorité des hommes avec 20 519 CDD et 8 273 CDI, contre 4 730 CDD et 2 285 CDI pour les femmes. Ces chiffres donnent une représentativité des femmes d'environ 19% des CDD et 22% des CDI, ce qui révèle une faible participation féminine dans l'emploi formel.

L'analyse du tableau montre que l'emploi formel visé au Mali en 2024 reste fortement concentré à Bamako, dominé par les contrats à durée déterminée et marqué par une faible représentativité des femmes.

Tableau 80. Visa de contrats de travail | 2024

	Contrats à durée Déterminée (CDD)			Contrats à durée Indéterminée (CDI)			Total
	Hommes	Femmes	Total CDD	Hommes	Femmes	Total CDI	
Kayes	1841	241	2082	1667	157	1824	3906
Koulikoro	571	245	816	655	226	881	1697
Sikasso	824	118	942	450	200	650	1592
Ségou	1191	280	1471	348	205	553	2024
Mopti	1025	251	1276	251	157	408	1684
Tombouctou	685	199	884	101	25	126	1010
Gao	875	184	1059	110	37	147	1206
Kidal	47	5	52	8	4	12	64
Taoudenni	31	6	37	16	0	16	53
Ménaka	76	23	99	4	1	5	104
Nioro	32	7	39	43	31	74	113
Kita	165	140	305	65	68	133	438
Dioïla	45	26	71	107	35	142	213
Nara	55	15	70	17	14	31	101
Bougouni	1501	147	1648	429	54	483	2131
Koutiala	153	82	235	171	42	213	448
San	88	66	154	47	21	68	222
Douentza	197	73	270	15	3	18	288
Bandiagara	232	81	313	39	14	53	366
Bamako	10885	2541	13426	3730	991	4721	18147
Total	20519	4730	25249	8273	2285	10558	35807

Source : Rapport annuel d'activités 2024, Direction nationale du travail (DNT)

En 2024, un total de 1 197 contrats de travail pour des travailleurs expatriés a été visé au Mali. Ces contrats sont majoritairement des CDD, 92,3% contre seulement 7,7% de CDI, ce qui illustre une forte prédominance de l'emploi "temporaire" pour les expatriés.

Par zone géographique, la CEDEAO concentre la plus grande part avec 597 contrats (près de 50% du total), confirmant la place importante de la main-d'œuvre régionale dans le marché de l'emploi malien. Les autres pays d'Afrique viennent ensuite avec 249 contrats, soit environ 21%. Les autres zones du monde apparaissent à la troisième position, Asie, Proche et Moyen-Orient (221 contrats). Europe (67), Océanie (51) et Amériques (12) et enregistrent les plus faibles nombres de contrats d'expatriés.

Les hommes dominent très largement avec 1 136 contrats (94,9%), contre seulement 61 pour les femmes (5,1%). La proportion féminine est légèrement plus visible dans les zones Europe (21 femmes pour 65 CDD) et CEDEAO (17 femmes en CDD et 12 en CDI).

Partout, les contrats CDD sont nettement supérieurs aux CDI, signe que les employeurs privilégient une flexibilité accrue dans le recrutement des expatriés. L'écart est particulièrement marqué en Asie, Proche et Moyen-Orient (220 CDD pour seulement 1 CDI) et en Océanie (51 CDD, aucun CDI).

Ainsi, le marché du travail expatrié au Mali en 2024 se caractérise par une forte dépendance vis-à-vis de la main-d'œuvre régionale (CEDEAO et autres pays d'Afrique), une prépondérance des contrats à durée déterminée et une faible représentation féminine.

Tableau 81. Visa des contrats des travailleurs expatriés

Zones	CDD			CDI			Total
	Homme	Femme	Total	Homme	Femme	Total	
CEDEAO	520	17	537	48	12	60	597
Autres pays d'Afriques	213	7	220	26	3	29	249
Amériques	11	1	12	0	0	0	12
Europe	44	21	65	2	0	2	67
Asie, Proche et Moyen-Orient	220	0	220	1	0	1	221
Océanie	51	0	51	0	0	0	51
Total	1059	46	1105	77	15	92	1197

Source : Rapport annuel d'activités 2024, Direction nationale du travail (DNT)

6.3. Règlement des litiges individuels

En 2024, un total de 3 670 litiges individuels a été enregistré à travers les différentes régions du Mali et le district de Bamako. L'analyse montre plusieurs tendances notables :

- ✓ une répartition régionale des litiges montre une large dominance de la région de Kayes avec 2 205 litiges, soit 60% du total national, presque exclusivement transmis au tribunal du travail (2 162 cas). Bamako occupe la deuxième place avec 990 litiges soit 27%, dont 354 réglés en conciliation, 478 transmis au tribunal et 105 classés en instance. Les autres régions enregistrent des chiffres relativement faibles, Mopti (182 litiges), Koulikoro (86), Ségou (48), Sikasso (34), tandis que certaines zones comme Taoudenni (2) et Nioro (4) restent marginales
- ✓ la grande majorité des litiges (2 715 cas, soit 74%) ont été transmis au tribunal du travail. Seuls 729 litiges (20%) ont pu être réglés par conciliation, avec de bons résultats à Mopti (174 sur 182, soit 96%) et Koulikoro (71 sur 86, soit 83%) par contre 149 litiges (4%) sont restés classés en instance, principalement à Ségou (28) et Bamako

(105). Enfin, 56 litiges (1,5%) ont été classés sans suite, surtout à Bamako (53). Kayes et Bamako enregistrent le plus grand nombre de litiges (3 195 sur un total de 3 670). Ce qui peut s'expliquer par la forte densité d'activités minières et économiques dans ces zones

- ✓ une faible conciliation a été observé malgré l'existence des mécanismes de règlement à l'amiable, le recours au tribunal du travail reste majoritairement dominant, surtout à Kayes et à Bamako. Mopti et Koulikoro ont montré de bonne performance s'agissant de leur taux élevé de règlement par conciliation, limitant bien sûr les transferts judiciaires
- ✓ les directions régionales du travail des régions de Tombouctou, Kidal, Ménaka, et Bandiagara n'ont enregistré aucun litige individuel au cours de l'année de référence.

En résumé, la gestion des litiges individuels en 2024 montre une forte judiciarisation des conflits, concentrée principalement à Kayes et Bamako, avec des marges d'amélioration notables dans le renforcement des mécanismes de conciliation, qui apparaissent efficaces lorsqu'ils sont bien appliqués comme à Mopti et Koulikoro.

Tableau 82. Litiges individuels selon le règlement et par région 2024

Régions/District de Bamako	Nombre de litiges soumis	Nombres de litiges réglés en conciliation	Nombres de litiges transmis au Tribunal du Travail	Nombre de litiges classés en instance	Nombre de litiges classés sans suite
Kayes	2205	38	2162	5	0
Koulikoro	86	71	12	3	0
Sikasso	34	14	20	0	0
Ségou	48	13	7	28	0
Mopti	182	174	8	0	0
Gao	19	9	7	2	1
Taoudenni	2	0	0	2	0
Kita	10	6	3	1	0
Nioro	4	1	2	1	0
Dioïla	6	6	0	0	0
Nara	22	1	0	0	1
Bougouni	20	15	5	0	0
Koutiala	6	1	5	0	0
San	29	21	6	2	0
Douentza	7	5	0	0	1
Bamako	990	354	478	105	53
Total	3670	729	2715	149	56

Source : DNT

6.4. Accidents de travail et maladies professionnelles

En 2024, un total de 305 accidents de travail a été déclaré au Mali, sans aucun cas de maladies professionnelles recensé. L'analyse des données met en évidence des disparités régionales et des caractéristiques liées à la gravité des accidents.

Une analyse régionale des accidents montre que Bamako concentre la majorité des cas avec 199 accidents soit 65,2% du total national, dont 5 mortels et 77 accidents sans arrêt de travail. Kayes suit avec 54 cas soit 17,7%, dont 3 mortels et 25 n'ayant pas nécessité d'arrêt de travail. Les autres régions enregistrent des chiffres relativement faibles, allant de 9 à 19 cas, Koutiala (19), Bougouni (11) et Sikasso (9). Certaines régions comme Mopti, Tombouctou, San, Dioïla, Kita, Nioro et Gao ont déclaré seulement 1 à 2 cas chacune.

Certains accidents se sont révélés particulièrement graves, avec huit (8) décès enregistrés, répartis entre Bamako (5 cas) et Kayes (3 cas). Par ailleurs, 23 cas d'incapacité temporaire (IT) de 1 à 4 jours ont été déclarés, concentrés principalement à Koutiala (11 cas) et à Bamako (7 cas). On relève également 75 cas d'IT (P/t 10) de 5 jours à 1 mois, dont 43 à Bamako et 13 à Kayes, ainsi que 93 cas d'IT (P/t 11) de plus d'un mois, majoritairement à Bamako (72 cas) et Kayes (10 cas).

En revanche, aucun cas d'incapacité permanente (PP100) ouvrant droit à pension n'a été enregistré. En revanche, 109 cas d'accidents sans arrêt de travail ont été recensés, dont 77 à Bamako et 25 à Kayes, 6 à Bougouni et 1 à Sikasso.

Bamako et Kayes enregistrent 254 des 305 cas soit 83% des accidents. Kayes et Koutiala, en proportion de leurs effectifs, enregistrent davantage d'accidents mortels (Kayes) et d'incapacités (Koutiala). La sous-déclaration probable de cas de maladies professionnelles et les faibles effectifs dans certaines régions pourraient refléter des lacunes dans le système de déclaration et de suivi.

En résumé, la situation des accidents de travail en 2024 est dominée par Bamako et Kayes, avec des conséquences graves allant jusqu'à des décès et incapacités. Toutefois, l'absence de maladies professionnelles déclarées interroge sur la fiabilité du système de surveillance et la nécessité de renforcer la prévention, le suivi médical et la culture de sécurité au travail, en particulier dans les zones à forte activité économique.

Tableau 83. Accident de travail et maladies professionnelles par région

	Nombre de cas d'accidents déclarés	Nombre de cas de maladies professionnelles déclarés	Enquêtes	Cas mortels	Incapacités				Nombre d'accidents sans arrêt de travail
					IT de 1 à 4 j	P/t 10 de 5 j à 1 mois	P/ t 11 de plus d'un mois	PP 100	
Kayes	54	0	27	3	2	13	10	0	25
Koulikoro	3	0	3	0	1	0	1	0	0
Sikasso	9	0	9	0	0	8	0	0	1
Ségou	2	0	2	0	1	1	0	0	0
Mopti	1	0	1	0	0	0	1	0	0
Tombouctou	1	0	1	0	0	0	1	0	0
Gao	2	0	2	0	1	0	1	0	0
Nioro	1	0	1	0	0	1	0	0	0
Kita	1	0	1	0	0	1	0	0	0
Dioïla	1	0	1	0	0	0	1	0	0
Bougouni	11	0	4	0	0	5	0	0	6
Koutiala	19	0	19	0	11	3	5	0	0
San	1	0	1	0	0	0	1	0	0
Bamako	199	0	139	5	7	43	72	0	77
Total	305	0	211	8	23	75	93	0	109

Source : DNT

6.5. Licenciements par branche d'activités et par motif de licenciement

En 2024, le Mali a enregistré 3 599 cas de licenciements ou de ruptures de contrats de travail, toutes régions confondues. Ces cas se répartissent selon divers motifs, relevant à la fois des contraintes économiques, des problèmes disciplinaires (fautes professionnelles, fautes lourdes ou abandon de poste) et des départs volontaires (démission ou rupture conventionnelle) ou naturels (fin de contrat ou retraite).

La répartition par motif fait ressortir 1 945 cas de motif économique soit 54,1% du total, représentant la première cause de rupture de contrats. La région de Kayes avec 994 cas, soit

plus de la moitié des cas économiques et Sikasso (295 cas) concentrent la majorité de ce motif.

Les fautes professionnelles constituent le deuxième motif de rupture avec 821 cas, soit 22,8% du total. Ce motif est fortement concentré à Kayes (542 cas) et à Bamako (171 cas). Les fautes lourdes représentent 182 cas (soit 5,1%) et concernent surtout Bamako, qui enregistre à lui seul 149 cas. L'abandon de poste a donné lieu à 243 cas, soit 6,8% du total, dont la grande majorité à Bamako (173 cas). Concernant les démissions, 178 cas ont été enregistrés (soit 4,9%), dominés par Bamako (118 cas), suivi de Sikasso (19 cas). Les ruptures conventionnelles demeurent marginales avec 88 cas, principalement concentrés à Sikasso (48 cas) et Bamako (27 cas).

Par ailleurs, aucun cas d'invalidité n'a été déclaré en 2024, tandis que 136 cas de fin de contrat ou de départ à la retraite ont été signalés, dont 79 cas à Ségou. Enfin, les 6 cas de décès enregistrés concernent exclusivement la région de Kayes.

L'analyse spatiale fait ressortir une forte concentration des ruptures de contrats à Kayes, avec 1 630 cas soit 45,3% du total. Ces cas sont principalement liés aux licenciements économiques (994 cas) et aux fautes professionnelles (542 cas). Bamako occupe la deuxième position avec 784 cas soit 21,8% du total, mais présente une structure différente, marquée surtout par les fautes lourdes (149 cas), les fautes professionnelles (171 cas) et l'abandon de poste (173 cas). Derrière ces deux pôles majeurs, les régions de Sikasso (393 cas), Ségou (167 cas) et Mopti (136 cas) enregistrent des effectifs intermédiaires. En revanche, les autres régions comptabilisent chacune moins de 100 cas, traduisant une activité économique et salariale plus limitée dans ces zones.

Les licenciements économiques constituent la principale cause de rupture de contrats, traduisant les difficultés financières auxquelles font face de nombreuses entreprises. La région de Kayes est la plus touchée, probablement en raison du poids de ses secteurs miniers et industriels, fortement exposés aux fluctuations économiques.

À l'inverse, Bamako se distingue par des ruptures davantage liées à la discipline (fautes lourdes, fautes professionnelles) et aux abandons de postes, ce qui reflète les spécificités du marché du travail urbain.

Aussi, la faible part des fins de contrat et retraites (3,8%) montre-t-elle que la majorité des ruptures sont subies plutôt que naturelles. Enfin, il est à noter qu'aucun cas d'invalidité n'a été déclaré en 2024.

Tableau 84. Licenciement des travailleurs par région et par motif de licenciement et de rupture

	Motif économique	Fautes professionnelles	Fautes lourdes	Abandon de poste	Démission	Rupture conventionnelle	Invalidité	Fin de contrat/ Retraite	Décès	Total
Kayes	994	542	2	20	10	0	0	56	6	1 630
Koulikoro	72	18	6	16	6	2	0	0	0	120
Sikasso	295	26	0	5	19	48	0	0	0	393
Ségou	48	7	16	7	10	0	0	79	0	167
Mopti	123	3	0	10	0	0	0	0	0	136
Tombouctou	83	1	0	1	0	0	0	1	0	86
Gao	33	4	7	4	3	1	0	0	0	52
Kidal	8	0	0	0	0	0	0	0	0	8
Ménaka	6	0	0	0	0	0	0	0	0	6
Bougouni	16	17	2	0	0	0	0	0	0	35
Dioïla	3	2	0	2	1	7	0	0	0	15
Koutiala	2	9	0	0	0	0	0	0	0	11
Nioro	1	2	0	0	0	0	0	0	0	3
San	7	18	0	4	11	2	0	0	0	42
Kita	7	0	0	0	0	0	0	0	0	7
Nara	3	0	0	0	0	1	0	0	0	4
Douentza	98	1	0	1	0	0	0	0	0	100
Bamako	146	171	149	173	118	27	0	0	0	784
Total	1 945	821	182	243	178	88	0	136	6	3 599

Source : DNT

7. Migration internationale du travail

Sur la période 2017-2024, le Mali a enregistré 48 177 cas de reconduites de ses ressortissants, toutes zones confondues. Les effectifs fluctuent fortement d'une année à l'autre. L'Afrique, avec 43 754 cas soit 90,8% du total, constitue la principale zone de reconduite. Les pics se situent en 2018 (7 546 cas) et en 2024 (9 417 cas). L'Europe seulement avec 1 240 cas soit 2,6% du total sur la période, est surtout concernée en 2019 (1 129 cas, soit plus de 91% du total européen). L'Amérique, avec ses 1 061 cas soit 2,2% du total global, marque un pic exceptionnel en 2019 avec 1 029 cas, soit 97% du cas américain. L'Asie-Océanie a 2 122 cas soit 4,4% du total, répartis surtout entre 2017 et 2021, avec un maximum en 2019 (632 cas), avant une disparition complète à partir de 2022.

Nous constatons une croissance du phénomène entre 2017 et 2019, passant de 3 153 cas en 2017 à un pic de 8 202 cas en 2019. Cette croissance est tirée par l'Afrique, mais aussi par des flux exceptionnels en provenance d'Europe et d'Amérique. L'année 2020 marque une chute brutale à 1 915, sans doute en raison de la Covid-19 qui a restreint les déplacements de population à l'échelle mondiale. Puis, à partir de 2021, le phénomène évolue en dent de scie pour marquer un pic en 2024 soit 9 419 cas.

Tableau 85. Evolution des effectifs des maliens reconduits par continent de 2017 à 2024

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Total
Afrique	2 773	7 546	5 412	1 679	4 718	6 567	5 642	9 417	43 754
Europe	3	13	1 129	22	63	7	1	2	1 240
Amérique	7	14	1 029	10	1	0	0	0	1 061
Asie-Océanie	370	420	632	204	496	0	0	0	2 122
Total	3 153	7 993	8 202	1 915	5 278	6 574	5 643	9 419	48 177

Source : CPS/CI, Rapport DGME

L'analyse des indicateurs clés de la migration sur la période 2019-2024 fait ressortir des évolutions contrastées selon les domaines des

- ✓ CIC⁶ (Circulaires d'information consulaire), après un pic de 121 000 en 2021, leur nombre chute drastiquement à 15 750 en 2023, avant de disparaître complètement en 2024
- ✓ passeports transmis aux MDC (Missions diplomatiques et consulaires), une progression spectaculaire est observée en 2024, avec 205 320 passeports contre des niveaux compris entre 7 190 et 25 994 les années précédentes
- ✓ projets de réinsertion des femmes, les résultats sont très fluctuants, passant de 130 projets en 2019 à seulement 9 en 2024, avec des années blanches, 2022 et 2023
- ✓ insertion ou réinsertion des Maliens de l'extérieur, une baisse continue est enregistrée, de 1 802 bénéficiaires en 2019 à seulement 40 en 2024 en passant par aucun cas en 2022 et 2023
- ✓ programme TOKTEN, les activités d'encadrement de thèses (4 en 2019) et la création de nouvelles structures (3 en 2019) sont totalement interrompues depuis 2020
- ✓ recensement via le RAVEC, une évolution très irrégulière, atteignant 452 900 en 2019 et 2021, mais retombant à seulement 3 469 en 2024

⁶ Concernant le CIC envoyées dans les MDC, cet indicateur est désormais collecté auprès du Ministère chargé de la sécurité (Police des frontières) et non plus auprès de la CPS/coopération internationale

- ✓ dossiers litigieux traités, une tendance globalement stable, oscillant entre 3 et 9 dossiers par an
- ✓ missions d'identification et de sensibilisation, entre 2 et 8 par an, avec une légère reprise en 2024 (7 cas).

En résumé, les statistiques révèlent une détérioration générale des performances migratoires, à l'exception notable des passeports transmis aux MDC qui connaissent une envolée exceptionnelle en 2024.

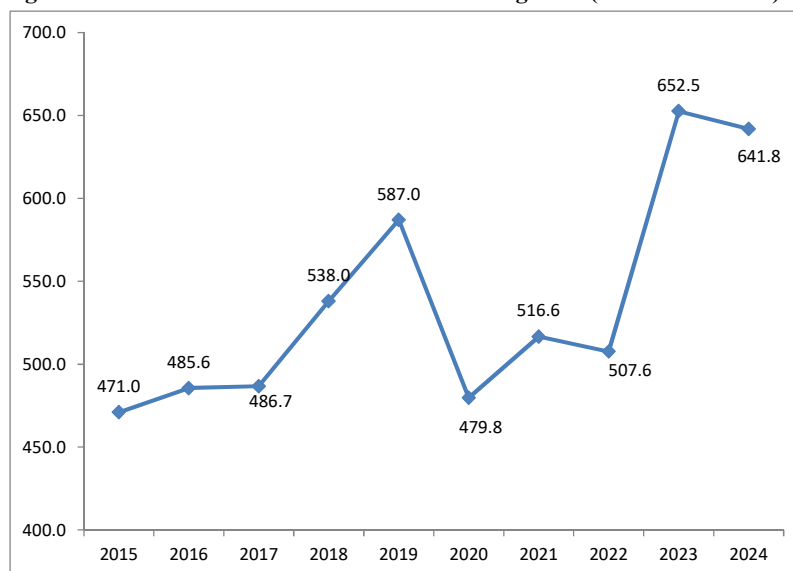
Tableau 86. Evolution des indicateurs clés de la migration de 2019 à 2024

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
CIC envoyées dans les MDC	111 200	86 000	121 000	28 000	15 750	
Passeports transmis aux MDC	7 190	11 612	23 996	18 578	25 994	205 320
Projets de réinsertion de femmes financés	130	10	59	0	0	9
Maliens de l'Extérieur insérés ou réinsérés	1 802	230	392	0	0	40
Thèses de doctorat encadrées dans le cadre du TOKTEN	4	0	0	0	0	0
Nouvelles structures enregistrées dans le cadre du TOKTEN	3	0	0	0	0	0
Maliens de l'extérieur recensés à travers le RAVEC	452 900	0	452 900	4 521	23 531	3 469
Dossiers litigieux traités	6	9	4	4	3	3
Missions d'identification et de sensibilisation en faveur des maliens de l'extérieur	8	2	3	4	5	7
TOTAL	573 243	97 863	598 354	51 107	65 283	208 848

Source : CPS/CI, Rapport DGME

Les transferts de fonds des migrants vers le Mali connaissent une tendance globalement haussière sur la période 2015-2024, atteignant un cumul de 5 366,6 milliards fcfa. Entre 2015 et 2019, les envois passent de 471,0 à 587,0 milliards fcfa, soit une hausse de 24,6%. En 2020, on observe un recul marqué à 479,8 milliards, à partir duquel, les transferts reprennent une trajectoire évoluant en dents de scie mais plus à la hausse qu'à la baisse, avec un pic à 652,5 milliards en 2023, soit le plus haut niveau de la décennie. La moyenne annuelle des envois sur la période est d'environ 536,6 milliards fcfa, confirmant le rôle central de la diaspora comme source stable de devises et de soutien économique pour les ménages et l'économie nationale.

Figure 9. Evolution du transfert de fonds des migrants (en milliards fcfa)



Source : CPS/CI, Rapport DGME

Conclusions et recommandations

Une des caractéristiques principales de l'emploi au Mali est son caractère informel, chose qui rend difficile les mesures actives de promotion du marché du travail comme l'élargissement de l'accès à la sécurité sociale, l'instauration d'un climat apaisé de dialogue social respectueux des lois et règlements, etc. C'est aussi l'inégal accès entre hommes et femmes au moment où les politiques publiques entendent promouvoir l'égalité des chances entre les sexes et améliorer l'accès à l'éducation et à l'emploi un peu partout à travers le territoire national.

Dans le domaine de ma formation, on note que les IFM et autres écoles de formation des éducateurs préscolaires forment beaucoup plus de spécialistes que de généralistes et très peu d'éducateurs préscolaires destinés aux jardins d'enfants et autres crèches. En plus, cette dernière formation ne se ferait que dans les régions de Bamako, Ségou, Mopti et Sikasso, avec une prédominance de femmes.

Les admis au CAP relèvent très majoritairement de la spécialité industrie que du tertiaire, la première étant dominée par les hommes et la seconde par les femmes. Les rapports semblent inversés au niveau du BT où ce sont plutôt les admis au tertiaire qui constituent la majorité devant l'industrie avec la même particularité de genre entre les deux spécialités.

Les deux filières du baccalauréat technique, à savoir sciences et technologies de gestion et sciences et technologies industrielles, forment davantage de femmes que d'hommes dans la première et l'inverse dans la seconde. Les académies de ce bac sont concentrées dans les régions de Bamako, Ségou, Sikasso et Mopti pour huit formés sur dix de toutes les 11 académies du pays.

Les filières bâtiment et électricité-bâtiment du bac professionnel sont toutes à dominance masculine. Il en est de même des séries arts et lettres, langues et littérature, sciences exactes, sciences économiques, sciences expérimentales et sciences sociales, à la seule exception des arts et lettres où l'on dénombre 3 femmes de plus que d'hommes. Il en est de même de la filière "agropastoral" enseignée dans 15 académies d'enseignement à travers le pays dont Koutiala et Sikasso pour un tiers des formés.

La filière BT santé met plus d'admis en santé publique sur le marché que de spécialistes en santé maternelle et infantile et beaucoup moins en laboratoire et pharmacie. Pour toutes ces spécialités néanmoins, les femmes surclassent les hommes en effectifs dont la majorité dans les académies de Bamako et de Sikasso.

L'effectif des 5 universités publiques du pays (4 à Bamako et une à Ségou) est à 3 garçons pour 2 filles, avec de grandes disparités entre elles, un tiers des inscrits à la seule USSGB dont 80% à la seule Faculté des sciences économiques et de gestion. Aux sortants de ces universités publiques et de celles privées ainsi que des grandes écoles s'ajoute un certain nombre de diplômés revenus de l'étranger formés dans les filières postuniversitaires, universitaires, secondaires et même fondamentales. Ces diplômés sont tout aussi majoritairement des hommes.

Il est rappelé à chaque édition du RASAMT que l'emploi au Mali est principalement informel, plus de 9 emplois sur dix. Cela pose le problème du droit social et du droit de travail des

employés. Cette caractéristique est autant rurale qu'urbaine quoique dans des proportions différentes. Le taux de chômage en tant que mesure de la vitalité du marché du travail et partant de la santé globale de l'économie reste élevé, surtout s'il est combiné à la main-d'œuvre potentielle. Il est préoccupant pas seulement par son niveau intrinsèque mais surtout par qu'il est essentiellement urbain, féminin et jeune surtout la frange éduquée de la jeunesse. Pourtant il y a eu en 2024 beaucoup plus de création d'emplois que de perte, débouchant sur une création nette substantielle de plus de 60 mille postes, secteur privé comme public confondus.

En matière de sécurité sociale, il y a nécessité de renforcer les capacités organisationnelles, d'améliorer les mécanismes de financement et d'accompagner particulièrement les mutuelles de santé afin de consolider leur rôle dans le système de protection sociale. Il faut rappeler que sur les 190 mutuelles sociales, seulement 80 sont fonctionnelles. Parmi elles, 178 sont des mutuelles de santé, dont seulement 71 sont opérationnelles, soit 42%. De même, trois quarts des sociétés coopératives sont certifiées dont moins d'un tiers doté d'un conseil d'administration. Au niveau de la CMSS comme de l'INPS, les politiques publiques devraient tendre à remédier aux doubles inégales répartitions spatiale et entre civils et militaires, diversifier davantage les sources de financement et consolider la performance des organismes pour garantir la résilience du système de protection sociale

Plus généralement si l'immatriculation des assurés volontaires et du régime général progresse de façon positive, la baisse drastique des nouveaux bénéficiaires d'allocations familiales et le recul global enregistré en 2024 appellent à une analyse approfondie des facteurs explicatifs, notamment en termes de couverture et d'accès aux prestations sociales. Pourtant bien que modeste en termes de montants de prestations, l'assurance volontaire enregistre une croissance positive assez forte entre 2023 et 2024, ce qui traduit une adhésion progressive des assurés à ce régime. Le taux de couverture maladie par les mutuelles en 2024 reste extrêmement faible et très inégal selon les régions, avec une forte concentration des bénéficiaires dans quelques zones et une absence quasi totale dans certaines régions du nord et du centre y compris Ségou. Il reste en outre des défis importants dans l'immatriculation des indigents, tant en termes de ciblage que de mobilisation de ressources.

Les relations de travail ont été marquées en 2024 par une forte conflictualité dans le secteur minier, dans l'éducation, la santé et les services financiers en termes de préavis de grèves dont heureusement la majorité des mots d'ordre ont été levés ou suspendus. Les contrats de travail restent à dominance durée déterminée plutôt qu'indéterminée. Le marché du travail expatrié reste très dépendant de la main-d'œuvre régionale avec une faible représentativité féminine. Enfin le faible taux de déclaration de maladies professionnelles amène à s'interroger sur la fiabilité du système de surveillance en appelant au renforcement de la prévention, du suivi médical et de la culture de sécurité au travail, en particulier dans les zones à forte activité économique.

S'agissant enfin de la migration internationale du travail, les statistiques révèlent une détérioration générale des performances migratoires, à l'exception notable des passeports transmis aux missions diplomatiques et consulaires qui ont connu en 2024 une envolée exceptionnelle. Les envois de fonds des migrants qui ont connu une chute drastique en 2020 suite à la Covid-19 ont depuis repris pour ressortir à plus de 600 milliards fcfa en 2023 comme en 2024, ce qui leur fait jouer rôle important dans la mobilisation de devises et dans le soutien économique pour les ménages et l'économie nationale.

Le Groupe de recherche en économie appliquée et théorique (GREAT) est une organisation scientifique sans appartenance partisane, regroupant des hommes et des femmes qui œuvrent pour le développement et la promotion des sciences économique et sociale au service de l'humanité. En publiant sa revue trimestrielle “***Les GREAT Cahiers***”, il entend :

- ☞ développer la recherche et la capacité de recherche des chercheurs
- ☞ promouvoir la compétitivité et l'excellence
- ☞ susciter des débats féconds dans le milieu intellectuel pour promouvoir la créativité
- ☞ permettre aux jeunes talents d'émerger et de faire école
- ☞ aider à l'application de la science et de la technique au développement économique et social.

Les articles à publier doivent être en rapport avec la problématique du développement. Ce sont :

- ☞ les travaux originaux
- ☞ les résultats d'études ou d'enquêtes de terrain
- ☞ les commentaires d'articles déjà parus avec référence complète
- ☞ les comptes rendus de conférences ou séminaires
- ☞ les communications faites en conférence, séminaire et autre forum
- ☞ les propositions de recherche

Les articles soumis à “***Les GREAT Cahiers***” pour publication peuvent être soit acceptés, soit refusés, soit retournés aux auteurs pour révision. GREAT se réserve le droit d'apporter des modifications de forme sans rien changer au fond sauf après consultation et accord des auteurs.